Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Elaboration prescrite par la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015

1.1 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019

Vu pour rester annexé à la délibération du 18 décembre 2019

Signature et cachet

Volet Paysages - Urbanisme - Patrimoine

GRAND DOLE
Communauté d'agglomération

1. RAPPORT DE PRESENTATION

Sommaire

1 Les paysages dolois 3

1.1 Les lignes de force et armature des paysages 3

1.1.1. Un territoire situé dans la continuité de la plaine de la Saône et le massif du Jura 3

1.1.2. Des paysages diversifiés, source d'attractivité 3

1.2 Les paysages perçus 10

1.2.1 Structure des paysages et éléments repères 10

1.2.2 Axes de découverte et portes d'entrées sur le territoire 11

1.2.3 Le paysage vécu par les acteurs du territoire 12

1.2.4 Tendances et évolution des paysages 13

1.2.5 Synthèse des qualités et des pressions paysagères 15

2 Les espaces urbanisés 17

2.1 Une armature urbaine intercommunale à trois niveaux 17

2.2 L'accroche géographique des villages et des bourgs 18

2.2.1 Fondements géographiques et historiques 18

2.2.2 Villages et bourgs de plaine 18

2.2.3 Village en balcon sur une colline ou un coteau 18

2.2.4 Village adossé à une colline et/ou aux massifs forestiers 19

2.2.5 Villages de fond de vallée 19

2.3 L'analyse urbaine des villages 20

2.3.1 Des formes urbaines géographiquement différenciées 20

2.3.2 Des typo-morphologies urbaines 21

2.3.3 L'organisation des formes urbaines 22

2.3.4 La typologie et les caractéristiques des espaces publics 23

2.4 Un patrimoine bâti riche et identitaire 23

2.4.1 Un patrimoine diversifié, dominé par Dole et sa collégiale 23

2.4.2 Un territoire qui se structure au Moyen-Âge 24

2.4.3 Des châteaux-forts disparus aux grandes demeures de l'époque classique 24

2.4.4 Un patrimoine religieux de qualité 24

2.4.5 Les corps de fermes anciens : première richesse patrimoniale des communes rurales 25

2.4.6 L'architecture publique dans les villages et le patrimoine funéraire et commémoratif : des points de repères dans le paysage urbain 26

2.4.7 L'essor industriel et urbain des XIXème et XXème siècles : un patrimoine en voie de reconnaissance 26

2.4.8 Des matériaux de construction qui contribuent à l'identité de chaque village 27

2.5 L'analyse urbaine de Dole et de son agglomération 28

2.5.1 Dole d'hier à aujourd'hui 28

2.5.2 Le centre historique de Dole : un patrimoine historique remarquable et reconnu dès 1967 par la création d'un secteur sauvegardé 30

2.6 Tendances et évolutions 31

2.6.1 Un territoire attractif subissant une pression foncière forte 31

2.6.2 Un cadre de vie impacté par les évolutions urbaines 33

2.6.3 Dole et son agglomération des questions pour l'avenir 39

2.6.4 Synthèse des qualités et des pressions urbaines à l'échelle intercommunale 47

3 Synthèse 48

4 Annexe 49

1 Les paysages dolois

1.1 Les lignes de force et armature des paysages

1.1.1. Un territoire situé dans la continuité de la plaine de la Saône et du massif du Jura

Situé dans la continuité de la plaine de la Saône, du Val d'Amour et du massif du Jura, le territoire du Grand Dole accueille des paysages de plaine entrecoupés de forêts, de cours d'eau, de petits monts et de collines perceptibles localement.

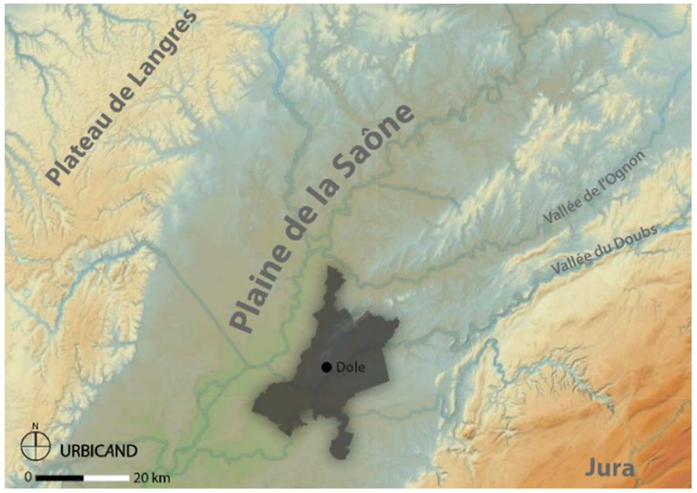

1.1.2. Des paysages diversifiés, source d'attractivité

Trois principales entités paysagères

Selon l'Altas des Paysages de Franche-Comté, trois principales entités paysagères sont identifiables sur le territoire:

- la **plaine Doloise (1)** et ses paysages de collines et de plaines ondulées,
- la plaine agricole et sans relief du **Finage et du Val d'Amour (2)**,
- et les étangs et les forêts de la **la Bresse Comtoise (3)**.

Plus localement, ces entités se décomposent en une diversité de sous-entités paysagères. Leurs ambiances paysagères marquées témoignent de la grande richesse de composition des paysages du territoire.

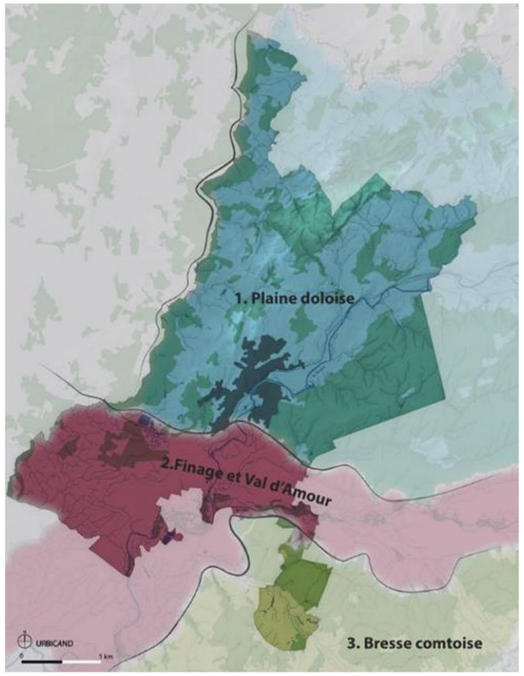

Une diversité de sous-entités paysagères perceptibles localement

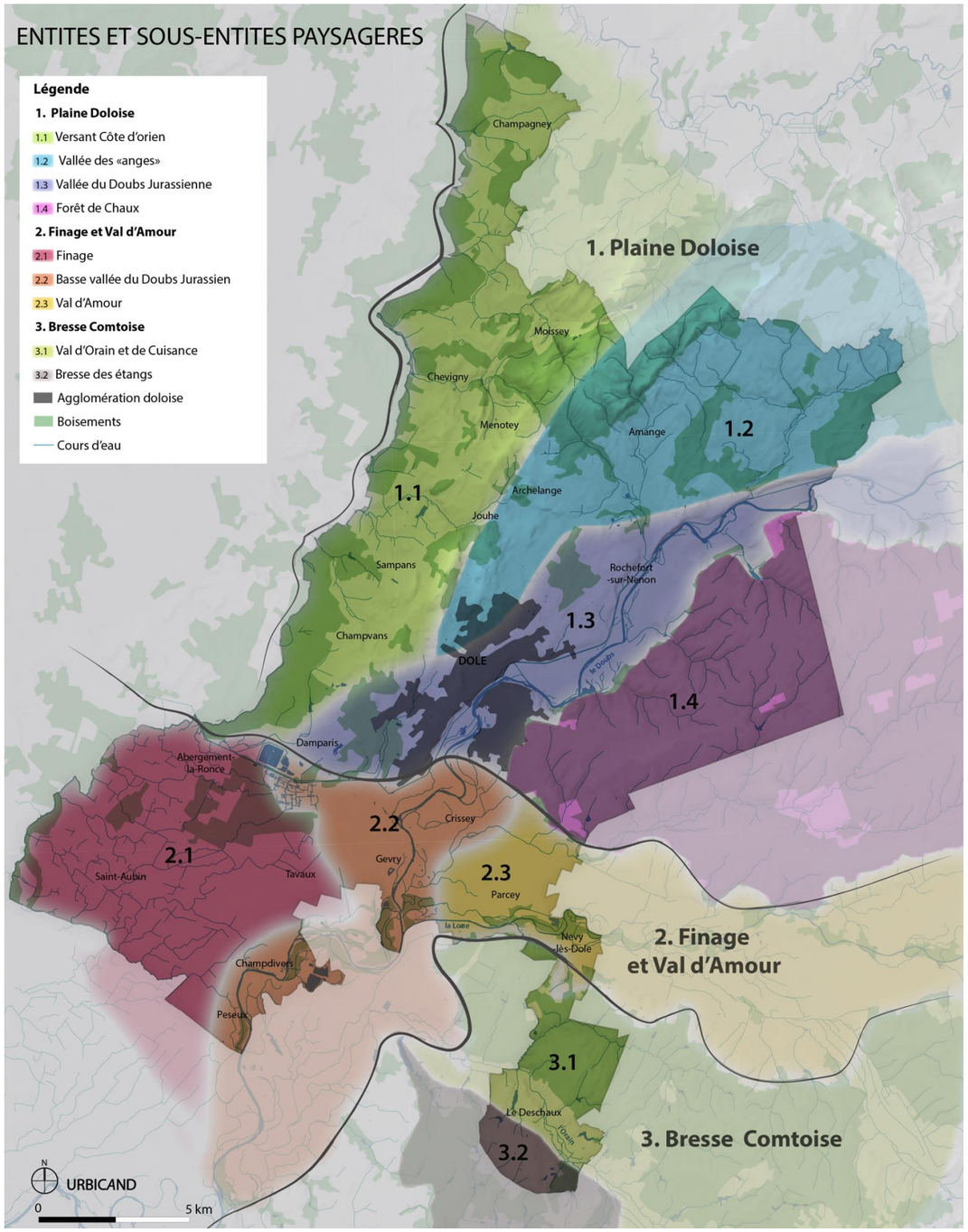

- La Plaine Doloise

Encadrée au Nord par la vallée de l'Ognon et au Sud par le Doubs (1.3) et la forêt de Chaux (1.4), la Plaine Doloise est structurée en son sein par le Massif de la Serre.

Le **massif de la Serre et le mont Roland** constituent les dernières manifestations des avant-monts au-dessus du grand fossé de la Saône. Ces rides topographiques portent à l'affleurement les roches du soubassement jurassien. Recouvertes de forêts, elles ne laissent que rarement le paysage s'ouvrir sur un panorama. En contrebas, le relief est compartimenté en petits bassins versants dont les axes de drainage divergent en direction des collecteurs périphériques que sont l'Ognon (au Nord), le Doubs (au Sud) et la Saône (à l'Ouest). Il en résulte une réelle diversité des formes visuelles parmi lesquelles crêtes et fonds de vallées prennent une place inattendue dans ce contexte général de plaine.

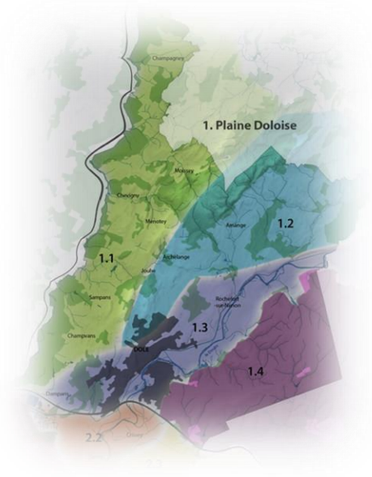

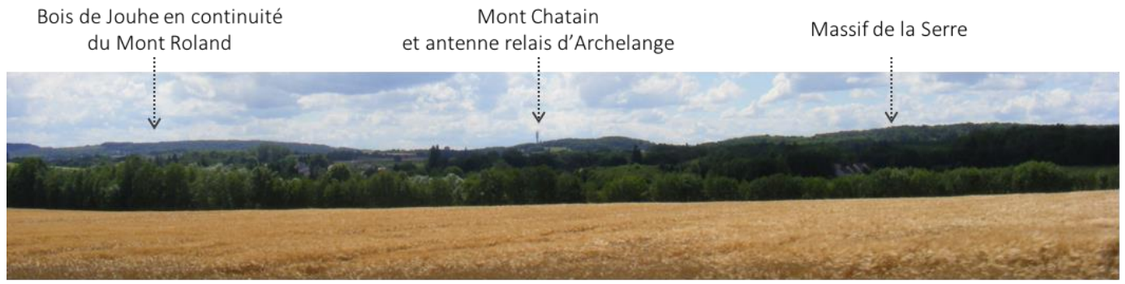

Ligne de crête du massif de la Serre perceptible depuis la D10 en direction de Châtenois

Le massif de la Serre en arrière-plan paysager à Malange (vallée des « anges »)

Le massif de la Serre recouvert par la forêt

Sur le **versant Côte dorien (1.1)** situé à l'Ouest du massif, les villages s'implantent entre le Mont Roland, le massif de la Serre et un ensemble de boisements formant une couronne forestière (bois de Flammerans, forêt des Crochères, bois de Malnoue). Certains villages, comme Sampans, Monnières ou Rainans, s'adossent aux pentes du mont Roland et du massif de la Serre avec des vues plus ou moins lointaines sur la plaine de la Saône, les Hautes-Côtes et le plateau de Langres.

Vue depuis le Mont Joly (Monnières) sur l'agglomération doloise et la Bordure Jurassienne

Paysages agricoles et forestiers de Champagney

Vue depuis le Mont Joly (Monnières) sur la plaine de la Saône avec la Haute-Côte

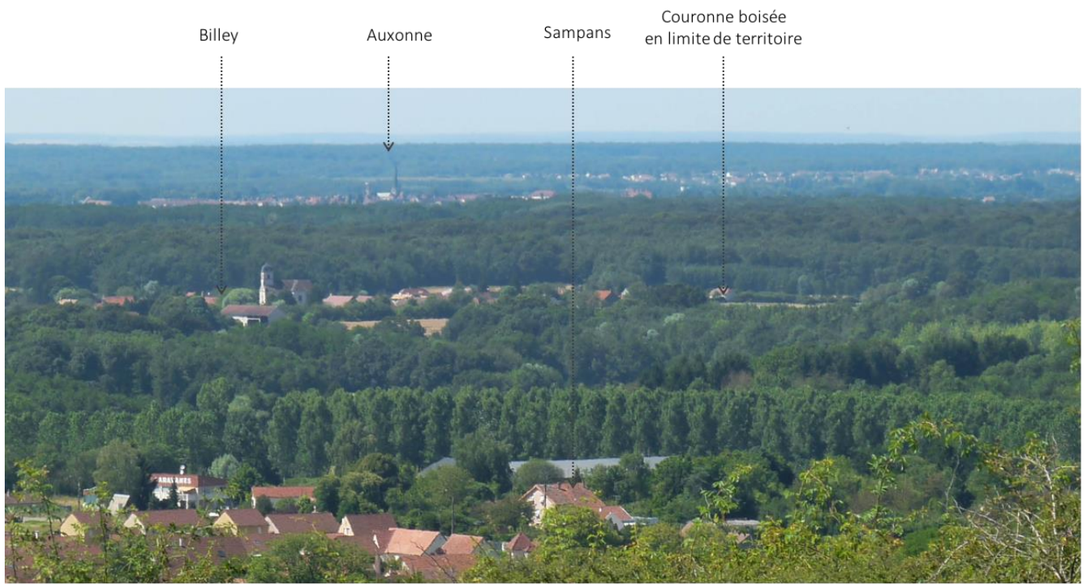

Vue depuis le Mont Joly (Monnières) sur la plaine de la Saône

Dans ces paysages de plaines aux reliefs ondulés par de petites collines, les vues réciproques entre villages sont nombreuses et le mont Roland et son clocher apparaissent comme des repères paysagers majeurs, en particulier depuis les grands axes (A36, A39, D 905, et D 475).

Vue sur le Mont Roland depuis Gredisans

On distinguera également les paysages situés entre le massif de la Serre et le mont Roland marqués par des paysages plus resserrés. Les plis du relief raccourcissent les vues, et les villages restent discrets. Jouhe, Archelange, Gredisans, Menotey, sont pourtant des villages de grande qualité : architecture ancienne, très groupée, aux nombreuses demeures et maisons de caractère, présence de nombreux murets et murs de pierre sèche, ainsi que des espaces publics de qualité et des vergers dans les pentes. Tous dans le même secteur, ces villages forment un ensemble remarquable, très prisé et recherché sur le plan résidentiel.

Gredisans

Menotey

Néanmoins, le front de taille de la carrière d'Authume vient perturber la lisibilité des paysages du mont Roland.

La vallée des « Anges » (1.2) (du fait de la terminaison des noms des villages qui le composent) forme comme une grande cuvette, en retrait de la vallée du Doubs et de la D 673. Elle est structurée par le coteau et la lisière du massif de la Serre, sur lesquels viennent s'inscrire des villages. De grandes vues ouvertes, de tous les versants de cette cuvette, permettent d'embrasser de vastes paysages et plusieurs villages d'un coup. Les vues lointaines, vers le Jura (Mont Poupet) et le Mont Blanc sont toutefois perturbées par la présence des silos de la cimenterie. Mais les villages encore bien groupés (à l'exception des lotissements bien visibles d'Amange, de Rainans et de Jouhe), l'agriculture bien présente et les panoramas internes forment un ensemble de qualité reconnu, … et recherché.

Vue sur la vallée des « anges » et le massif de la Serre à proximité de Vriange

Vue sur la plaine doloise, la Bordure Jurassienne et le Mont Poupet depuis Vriange

Vue sur le Mont Poupet depuis Châtenois

Paysages agricoles et forestiers de Malange et du massif de la Serre

La vallée du Doubs (1.3) forme un couloir topographique, hydrographique et visuel où la rivière joue en alternance avec les cultures et le bâti dans la composition des vues.
Le regard vient buter d'une manière systématique sur la lisière de la forêt de Chaux au Sud, et la côtière de l'agglomération doloise au Nord (cf. Photo panoramique ci-dessous).

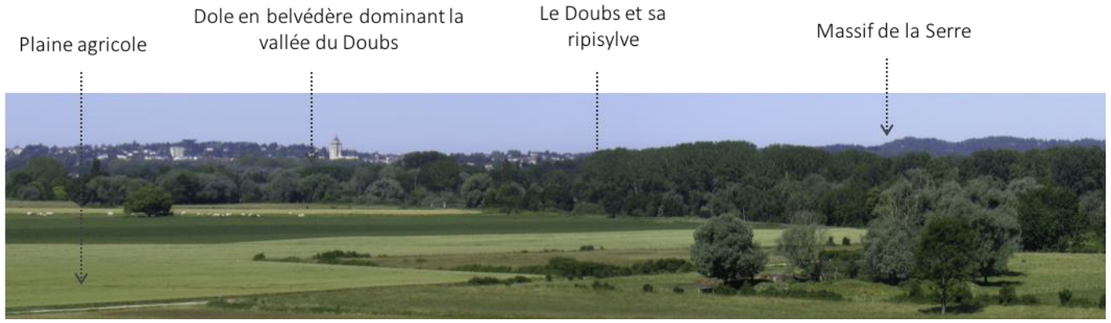

Dans cet ensemble dominé par l'eau, les vues réciproques d'une rive à l'autre, rendent très sensible toute construction sur les pentes (pourtant seul lieu de construction possible).

Fond de vallée agricole du Doubs enserré par la forêt de Chaux à Falletans

La qualité des villages, leur clocher très visible et qui se font écho, la beauté des milieux naturels, les abords du Doubs et du canal, le site inscrit de Rochefort et ses falaises, forment un ensemble remarquable, fort apprécié de tous (habitants, citadins proches, pêcheurs, randonneurs, cyclistes, plaisanciers…) et reconnu comme tel par les élus. Le caractère urbain du paysage se renforce jusqu'à devenir exclusif à mesure que l'on se rapproche de Dole et que l'on franchit les auréoles successives qui amènent jusqu'au centre de la ville.

Paysages urbains de la vallée du Doubs à Rochefort-sur-Nenon

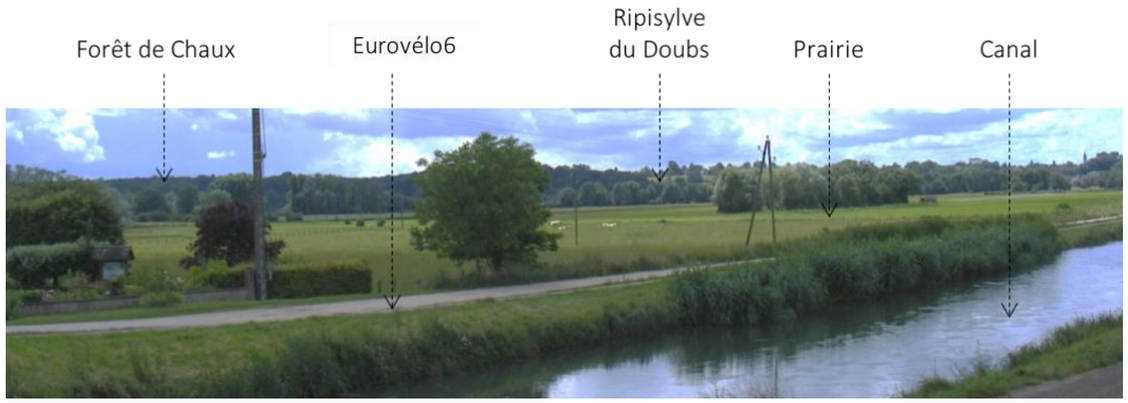

Vue sur la Vallée du Doubs depuis le canal du Rhin au Rhône à Brevans.

Dole, une ville traversée par le Doubs

Rocher du Saut de la Pucelle à Rochefort-sur-Nenon

La forêt de Chaux (1.4) est un secteur très légèrement incliné en direction de la confluence Doubs-Loue. Constitué particulièrement de chênes, c'est l'un des plus vastes massifs de feuillus de France. Ses paysages, très fermés, sont traversés par d'interminables routes forestières, dont le "Grand Contour", qui est l'axe principal à partir duquel partent les routes tracées au cordeau.
Au Nord du massif, Eclans-Nenon forme un vallon marécageux à l'entrée du massif.

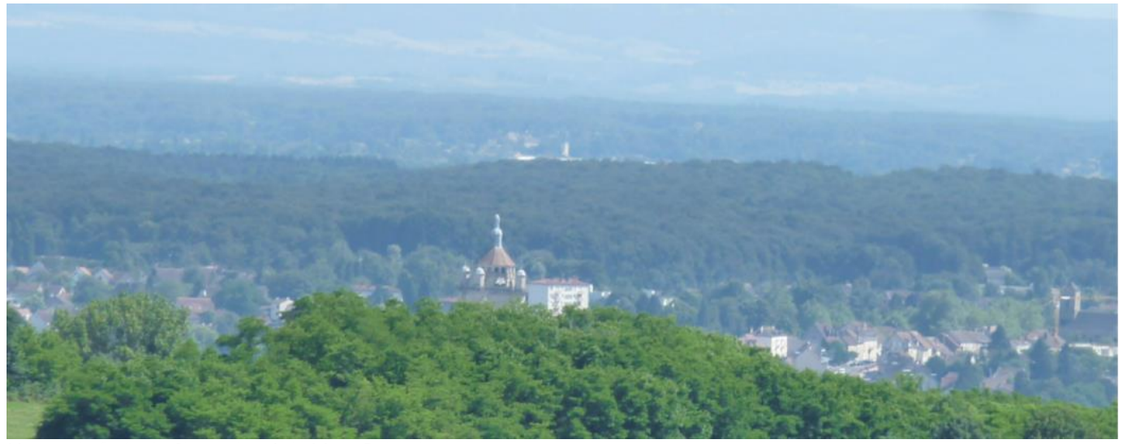

Vue sur la forêt de Chaux depuis le Mont Roland

Vue sur Eclans-Nenon : un village blotti contre la forêt de Chaux en arrière-plan.

Eclans-Nenon : des paysages resserrés aux ambiances boisées et humides (passage d'un bief au cœur du village alimentant d'anciens bassins piscicoles et un étang.

Lisière agricole de la forêt de Chaux à Falletans

- Finage et Val d'Amour

En dépit d'une faible incision dans la topographie environnante, cet ensemble se caratérise par une identité paysagère bien distincte. Le parcellaire agricole occupe l'essentiel du plancher alluvial qui forme le substrat du secteur. Au milieu de ce paysage découvert, le semis des villages est bien visible tandis que les tracés sinueux du Doubs et de la Loue se dérobent souvent en raison des masques arborés qui en soulignent les berges.

Dans le Finage (2.1), les paysages sont extrêmement ouverts, à 360°, sans obstacle ou presque, du fait de l'absence de haies et de l'ampleur des parcelles cultivées. De loin en loin, les villages assez régulièrement disposés dialoguent entre eux (vues réciproques) et animent le paysage par leurs longues silhouettes mêlées à la végétation et d'où le clocher de l'église émerge. Tout ce qui s'élève (alignement d'arbres le long de la D 673, clochers, silos, cheminées de Tavaux) animent et agrémentent le paysage. L'horizon est barré par la ripisylve du Doubs, les forêts lointaines et les lignes de reliefs marquées par la côtière de Dole et les versants du Mont Roland et du massif de la Serre.

Vue sur l'église de Tavaux, les cheminées Solvay et le Mont Roland

Alignement d'arbres le long de la D 673

Dans la Basse vallée du Doubs (2.2), les villages sont adossés le long du Doubs mais restent orientés vers le finage. La perception de l'eau est rare et se manifeste par la présence d'une épaisse ripisylve. Au sud de Gevry, Doubs et Loue convergent dans cette vaste plaine et forment une importante zone humide, aujourd'hui intégrée dans une réserve naturelle de l'. En l'absence de contraintes structurales fortes propres à canaliser la vallée, la dynamique naturelle du Doubs et de son flux ont pu jouer sans entrave au fil du temps. Bras morts et méandres actifs se recoupent selon les configurations complexes qui donnent sa physionomie au lit de la rivière. Le paysage de la vallée se détache ainsi sur le reste de la plaine comme un ruban d'eau et d'arbres mélangés, ùmarqués par des Bancs de sables prompts à l'assèchement, mouilles, marais et bas-fonds inondables.

Vallée humide du Doubs et sa ripisylve (Peseux)

Au niveau de Parcey et de Villette-lès-Dole, s'amorce la structuration des paysages du Val d'Amour (2.3) marqués par une plaine agricole de 2 km enserrée entre les espaces forestiers. Sur le territoire, les paysages sont alors structurés par le passage de la Loue au Sud et la Forêt de Chaux (au Nord). Si ces paysages de plaine agricole font écho à celui du Finage, les vues sont structurées différemment, car les villages s'alignent sur le rebord de la vallée tout contre les lisières forestières ou la Loue, qui arrêtent le regard.

Vue ouverte sur le Finage depuis Peseux

- Bresse Comtoise

A la limite du Val d'Amour, la Bresse Comtoise est un ensemble paysager dominé par l'eau et la forêt.

La topographie confuse qui s'installe aux dépens d'un substrat imperméable a entravé le drainage des terres et a facilité le piégeage des eaux en faveur d'une myriade d'étangs créés ou entretenus par l'homme. Ainsi, l'eau se manifeste de manière diffuse par une multitude d'étangs. Associée à la forêt, elle créée des paysages intimes aux vues confinées et où la nature garde une forte empreinte.

Dans ce contexte, les villages du Deschaux et Villers-Robert se sont implantés le long de l'Orain, dans une clairière agricole encadrée par le bois de Scey (3.1) et les forêts humides de la Bresse des étangs (3.2). Dominés par les prairies et de petites parcelles cultivées, les paysages sont animés par un bâti dispersé et par les clochers du Deschaux et de Villers-Robert, qui dialoguent de part et d'autre de l'Orain.

Silhouette urbaine éparpillées » de Le Deschaux

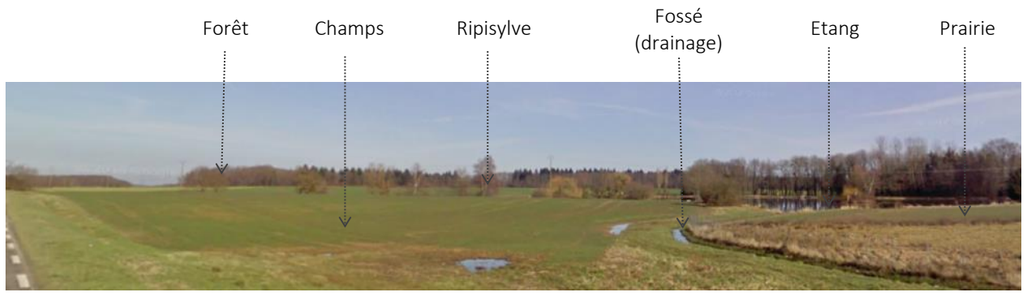

Paysage entre forêt, culture, pâture et étang (le Deschaux)

Le Deschaux (entrée Sud)

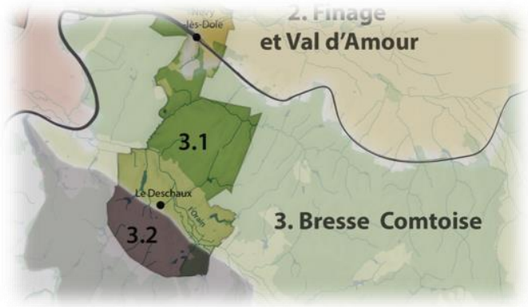

Des terres de culture et d'élevage

De nombreux étangs

Eglise de Villers-Robert perceptible depuis le Deschaux

Des clairières agricoles entre deux forêts

Ripisylve de l'Orain

1.2 Les paysages perçus

1.2.1 Structure des paysages et éléments repères

Dans ce territoire relativement ouvert, les horizons et les vues lointaines s'organisent autour de différentes lignes de rupture :

- le Massif de la Serre et le Mont Roland, dont les lignes de crêtes marquent une ligne de bascule des horizons en direction de la plaine de Saône ou de la Bordure Jurassienne,
- la côtière longeant l'agglomération doloise animé par le clocher de la collégiale,
- les nombreuses lisières forestières, et notamment celles de la forêt de Chaux et du massif de la Serre,
- les ripisylves épaisses du Doubs et de la Loue.

Dans ces paysages au relief atténué, un certain nombre d'éléments repères (silo, clocher, antennes relais, cheminées industrielles, …) et de silhouettes villageoises ou urbaines agrémentent et ponctuent les paysages naturels et agricoles.

Cheminées de l'usine Solvay à Tavaux et Mont Roland en arrière-plan

Dole sur sa côtière, le Doubs et sa ripisylve

Silo de Rochefort-sur-Nenon et clocher d'Amange

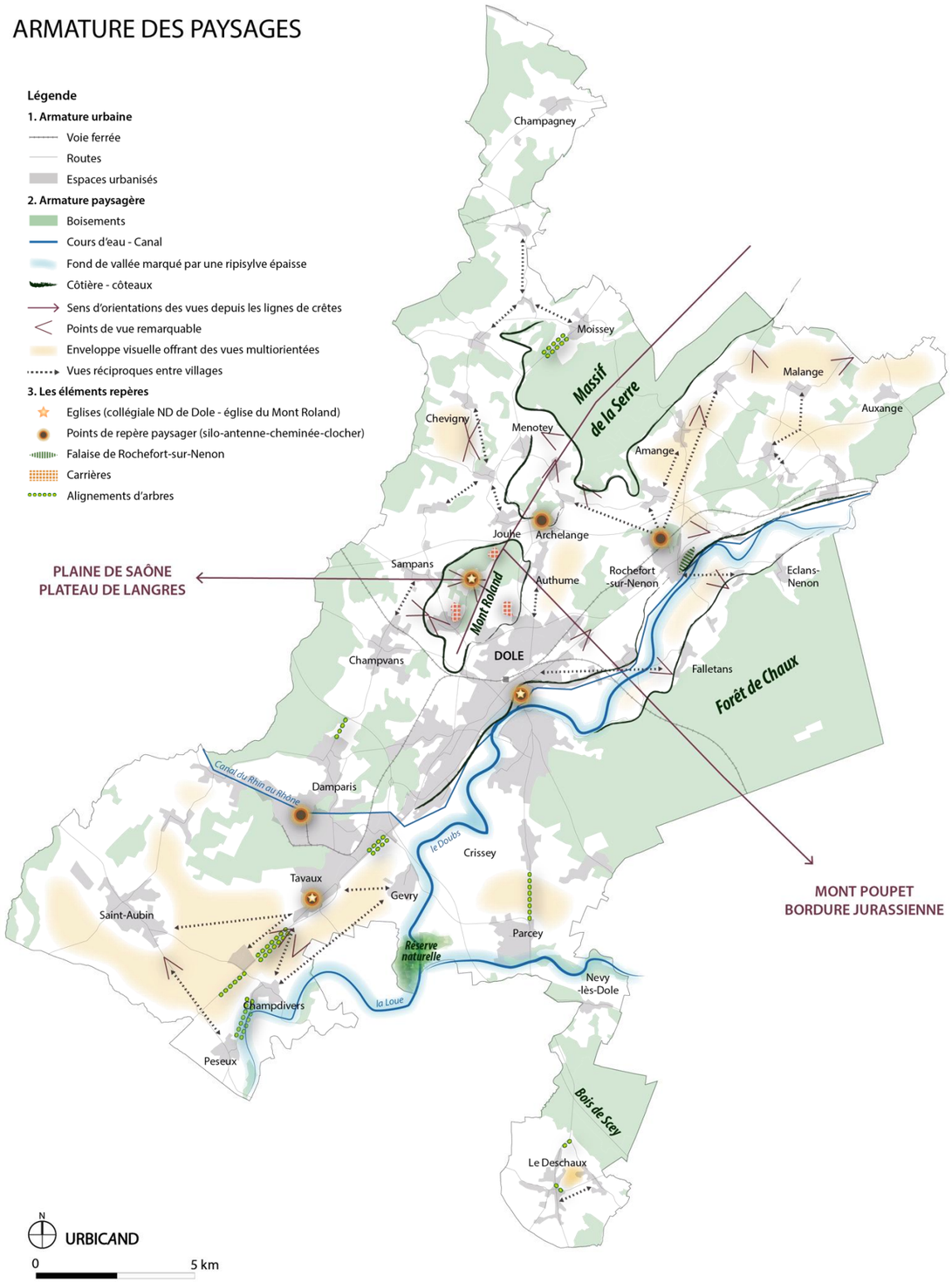

1.2.2 Axes de découverte et portes d'entrées sur le territoire

L'entrée dans le territoire se fait principalement par les axes routiers (D 905, D 673, D475, D 675), autoroutiers (échangeurs de Choisey et d'Authume), la gare de Dole et, dans une moindre mesure, l'aéroport Dole-Tavaux (celui-ci étant considéré avant tout comme un point de départ touristique).

Ainsi, à l'échelle du Grand Dole, une attention particulière doit être portée à la qualité urbaine des axes routiers principaux et des entrées de ville de Sampans, de Tavaux, de Rochefort-sur-Nenon et de Brevans (relativement perceptibles dans le paysage). La perception et l'image des entrées ville de l'agglomération doloise devront également être considérées et réaffirmées, ainsi que la qualité des portes d'entrées touristiques.

A cet égard, la découverte des richesses patrimoniales et paysagères du territoire se fait également par le biais :

- D'axes touristiques majeurs tels que : le canal du Rhin au Rhône, l'Eurovélo6, le GR 59 A (dont le départ est localisé à Dole au niveau de la Gare) et le GRP de la Bresse Comtoise longeant l'Orain et passant à proximité de Villers-Robert ;
- De nombreux points de vues remarquables, et notamment les belvédères du Mont Roland et du Mont Joly (à Monnières) ;
- de nombreuses routes d'intérêt paysager offrant des vues intéressantes sur le patrimoine paysager et naturel du territoire (cf. carte ci-contre) ;
- De points de repères paysagers et urbains identitaires : Mont Roland, collégiale de Dole, tour du quartier des Mesnils-Pasteur, cheminées de Tavaux, falaise et silo de Rochefort-sur-Nenon, antennes relais d'Archelange.

Canal du Rhin au Rhône et vélo-route à l'Abergement-la-Ronce

Ancienne ligne de chemin de fer à Nevy-lès-Dole

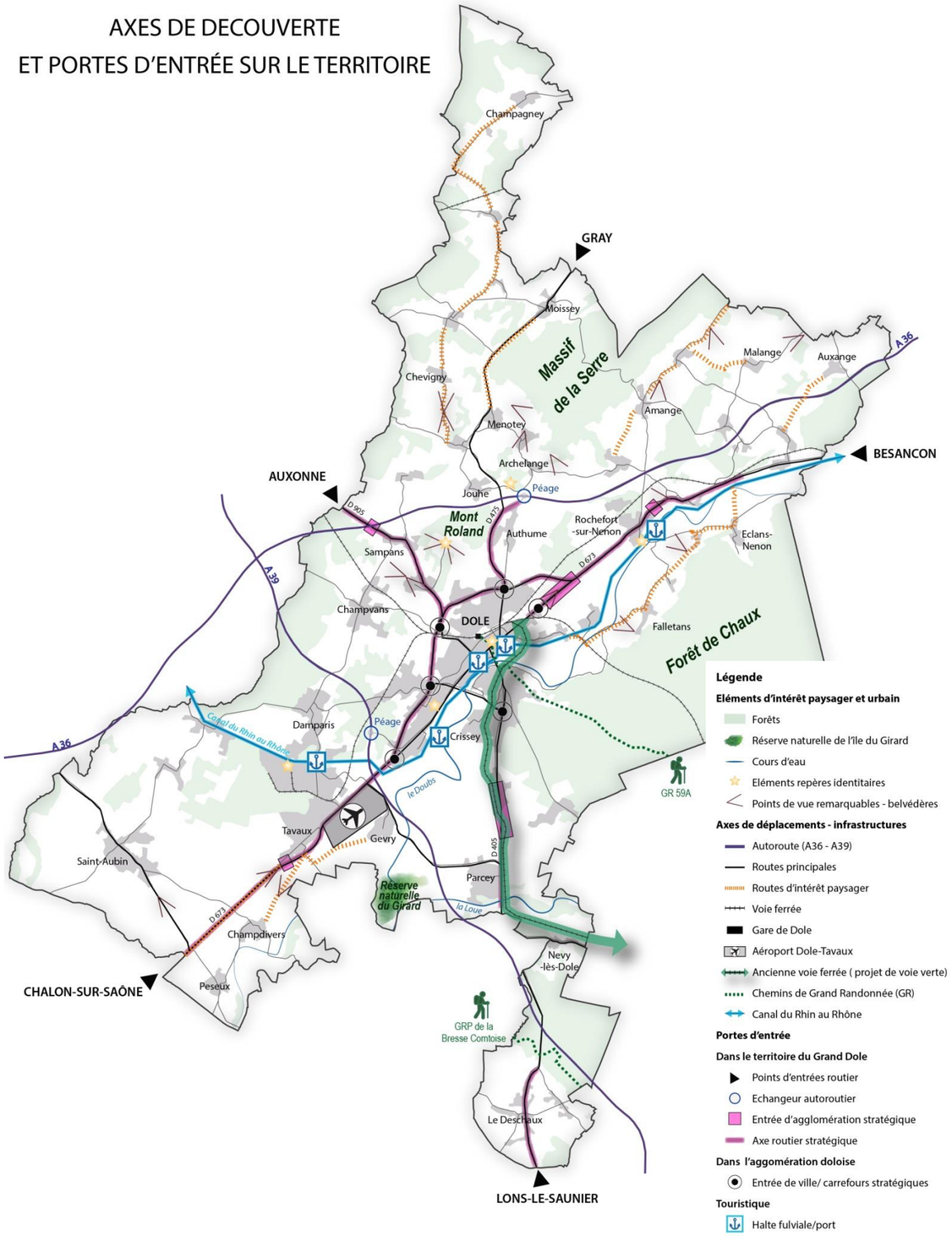

1.2.3 Le paysage vécu par les acteurs du territoire

Selon la Convention Européenne du Paysage de 2000 (art 1), le paysage est défini comme : « Une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de facteur naturels et/ou humains et de leurs interrelations »

Ainsi, pour alimenter le diagnostic du PLUi un atelier photo a été mis en place à l'occasion du séminaire de diagnostic réalisé le 6 juillet 2016. L'objectif de cet atelier était de confronter la perception du paysage de différents acteurs du territoire (techniciens et élus vivants ou non sur le territoire).

Cet exercice permet de dresser un état des lieux sur les atouts et les faiblesses de leurs paysages et de lancer un débat sur l'impact des évolutions urbaines mal maîtrisées sur leur paysage.

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de cet atelier :

- Un attachement général des participants :
  - à leur patrimoine rural : petit patrimoine (mur en pierre, croix patté, lavoir-fontaine), entrées villageoises au caractère naturel préservé, corps de fermes ;
  - à Dole, sa collégiale et à son patrimoine bâti remarquable ;
  - aux cités de Damparis - Tavaux ;
  - au site de Rochefort-sur-Nenon ;
  - à l'eau (Doubs, canal du Rhône au Rhin, lavoirs et fontaines), comme élément structurant des paysages du territoire,
  - à leurs paysages agricoles.
- Des positionnements contrastés sur la qualité paysagère du quartier des Mesnils-Pasteur ou le silo de Rochefort-sur-Nenon, qui apparaissent néanmoins comme des repères urbains essentiels sur le territoire ;
- Des regards critiques sur la qualité de certaines traversées de villes au caractère routier (à Tavaux, à Sampans, et le long de la RD 220 au niveau de Foucherans) ;
- Un intérêt marqué pour l'entrée de ville Est de Dole depuis la D 673 au niveau de Rochefort-sur-Nenon et au niveau de la D 973 : importance de la vue sur la collégiale, manque de lisibilité et de qualité urbaine de la D 973 (mobilier urbain, aux poteaux de signalisation, aux fils électriques et à l'absence de végétation)
- Une sensibilité partagée des participants sur le patrimoine bâti dégradé des villages et sur l'impact de certaines constructions neuves dans le paysage (forme architecturale, manque d'intégration du bâti) ;
- L'impact des panneaux publicitaires positionnés en entrée de ville et dénaturant le paysage des entrées de ville.

Panneaux de synthèse de l'atelier.

1.2.4 Tendances et évolution des paysages

Depuis l'après-guerre, les paysages du Grand Dole ont évolué sous l'effet de la transformation des pratiques agricoles et d'une artificialisation continue des sols.

En effet, avec la déprise agricole et l'abandon progressif de la polyculture, on observe un élargissement des parcelles agricoles au profit d'une agriculture intensive céréalière. Cette évolution est perceptible sur l'ensemble du territoire et se traduit par une disparition des haies, des arbres isolés ou des vergers, et une simplification des paysages agricoles. Dans le Finage et le Val d'Amour, où les terres sont principalement dévolues aux cultures, cette évolution est très marquée (exemple de Saint-Aubin ou de Gevry). Elle tend à appauvrir leur paysage en accentuant un peu plus leur horizontalité et leur homogénéité. C'est également le cas dans le secteur de Chevigny, Moissey et Champagneyr (secteur très agricole).

Falletans

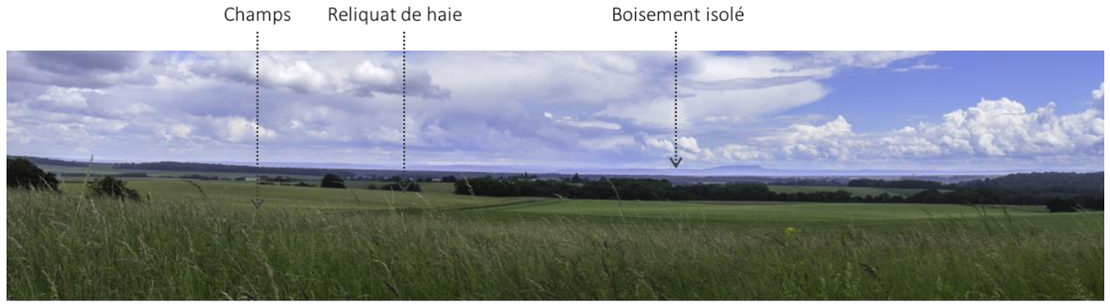

Vue sur la plaine doloise à proximité de Vriange

Arbre isolé au milieu des champs à Saint-Aubin

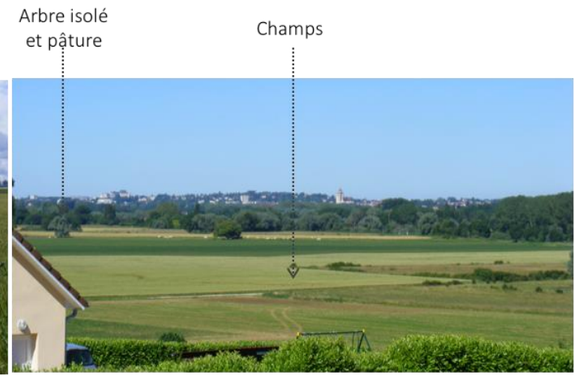

Vue sur la vallée du Doubs depuis Falletans

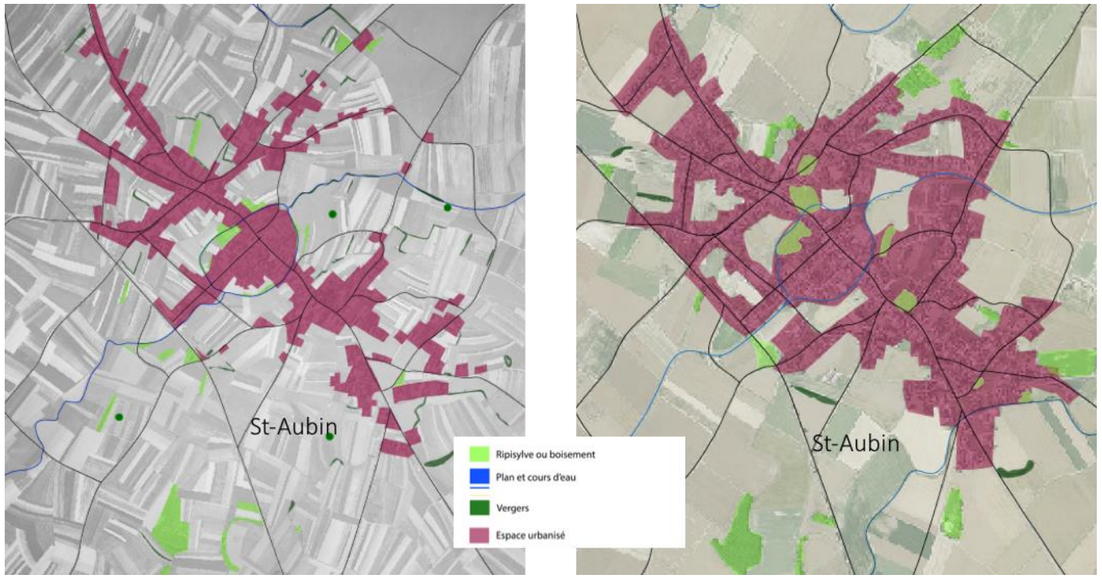

Finage : simplification et fragmentation des paysages

A l'exemple du Deschaux ou d'Amange (cf. photo-comparaison ci-contre), les espaces agricoles gagnent également la ripisylve des cours d'eau et s'invitent dans leur lit majeur (ou zone d'expansion des crues).

Champs longeant le Doubs à Brevans

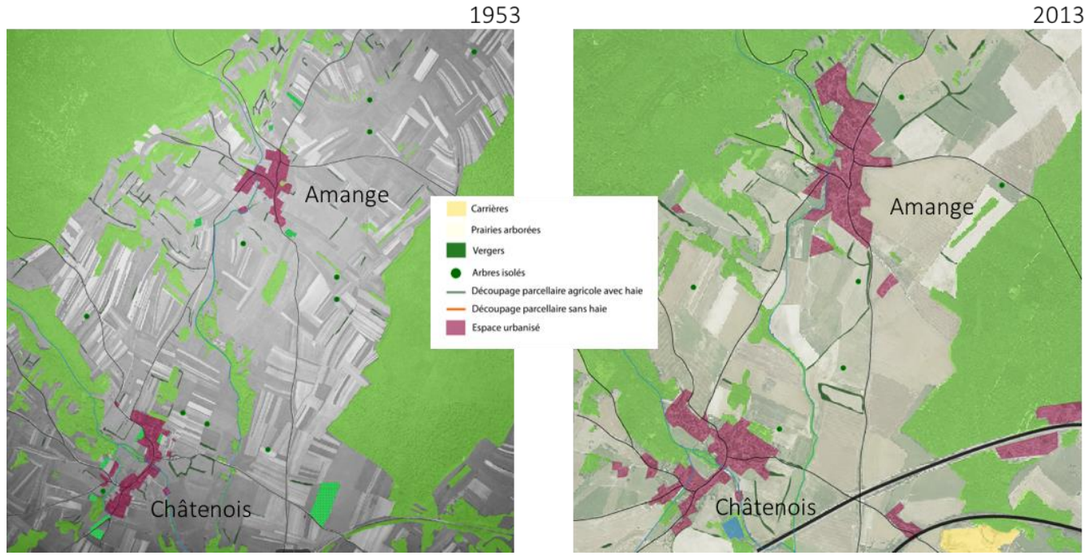

La vallée des Anges : une avancée de la lisière forestière du Massif de la Serre, simplification des paysages agricoles et extension de l'enveloppe urbaine.

Dans les secteurs contraints par les risques d'inondation et marqués par un étalement et une dispersion historique de l'enveloppe urbaine (Saint-Aubin, Gevry, le Deschaux, Villers-Robert), le développement urbain récent accentue la fragmentation et le mitage des paysages.

Peseux

A Villers-Robert et à Gevry (zone de confluence du Doubs et de la Loue), on observe également une modification du tracé des cours d'eau, afin, très probablement, de se prémunir des risques d'inondation et d'améliorer le rendement des terres.

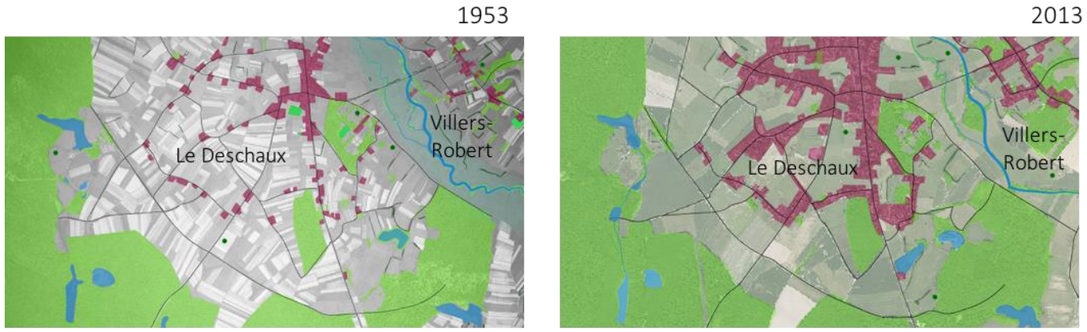

Artificialisation, simplification et mitage des paysages de la Bresse Comtoise.

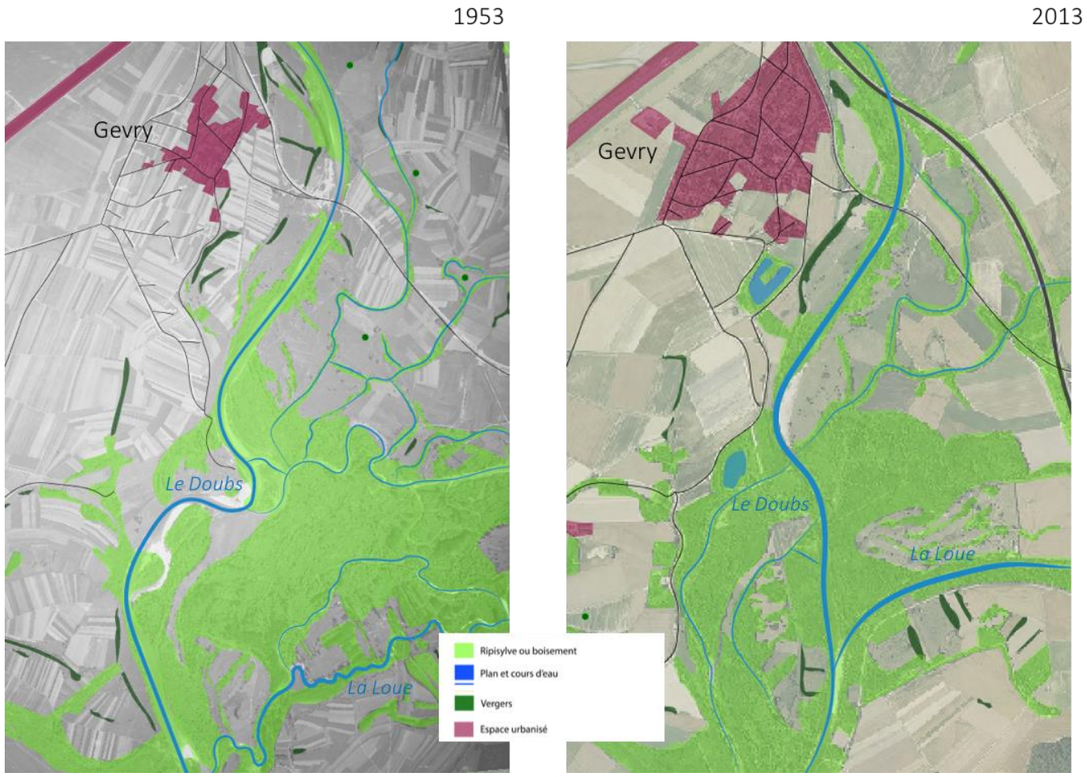

Vallée du Doubs : modification du tracé des cours d'eau (exemple de Gevry).

A contrario, les terres à faible valeur agronomique et/ou peu accessibles (coteaux pentus) tendent à s'enfricher ou à se reboiser (à l'exemple du Mont Roland et de la côtière du massif de la Serre au niveau de la Vallée des « anges »). Pour répondre à cet enjeu, l'intercommunalité a réintroduit des activités pastorales sur le Mont Roland.

Ancienne carte postale du Mont Roland (coteau défriché par l'activité pastorale)
et les versants boisés du Mont Roland aujourd'hui (depuis Gredisans).

Les paysages du Grand Dole ont également évolué sous l'effet d'un développement important de l'enveloppe urbaine de la ville, des bourgs et des villages, qui s'est généralement effectué en périphérie urbaine, au détriment des espaces agricoles.

Si cette évolution est perceptible sur l'ensemble du territoire, elle est particulièrement sensible sur les versants du Mont Roland, qui subissent l'expansion urbaine de Sampans, d'Authume, de Dole et de Monnières. A noter également l'intensification des carrières de part et d'autre du Mont Roland (Monnières, Authume et Jouhe).

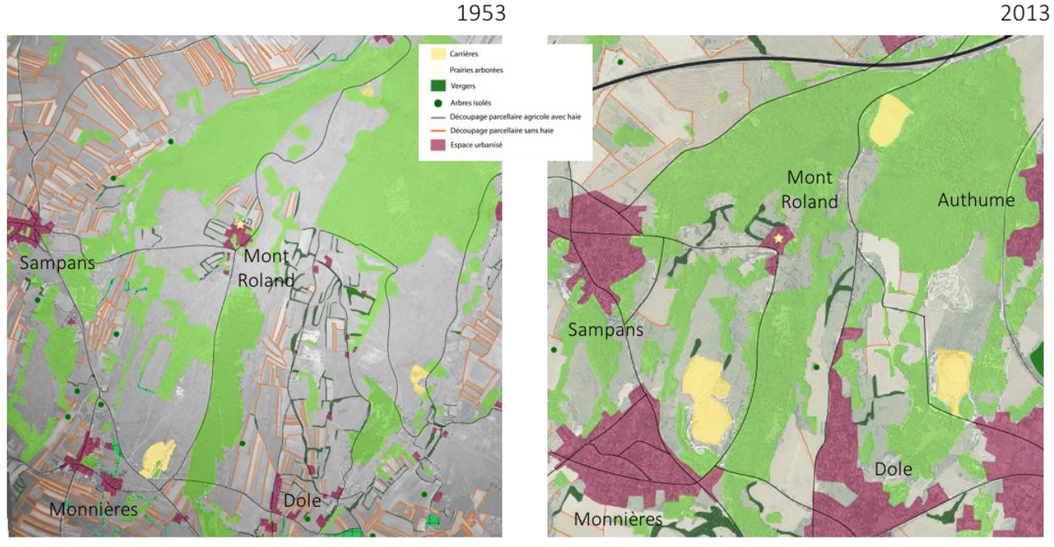

La couronne boisée et naturelle du Mont Roland : un secteur paysager sensible contraint par le développement urbain, le reboisement de ses coteaux et l'intensification des carrières.

1.2.5 Synthèse des qualités et des pressions paysagères

En définitive la richesse des paysages du Grand Dole tient à la diversité de son patrimoine naturel et urbain structuré autour :

- de ses **lignes de reliefs majeures**, qui marquent des **lignes de ruptures intéressantes** dans des paysages de plaine relativement ouverts (côtière du Mont Roland, de Dole, du Massif de la Serre et de la forêt de Chaux) ;
- **de l'eau** : plaines alluviales verdoyantes du Doubs et de la Loue, passage du canal du Rhin au Rhône, et la présence d'une réserve naturelle (zone humide située à la confluence du Doubs et de la Loue) et canal du Rhin au Rhône ;
- **de ses forêts :** nombreux boisements et espaces forestiers remarquables (Massif de la Serre et forêt de Chaux) ;
- **de paysages de plaine ouverts aux nombreuses interfaces visuelles** entre les villages ;
- **de silhouettes villageoises et urbaines de qualité** animant le paysage,
- **de repères paysagers et urbains identitaires :** collégiale de Dole, Mont-Roland, falaise de Rochefort-sur-Nenon, Cheminées de Tavaux, antenne relais d'Archelange, immeubles du quartier des Mesnils-Pasteur.

Si la découverte du territoire se fait par les principaux axes routiers, de nombreuses routes secondaires présentent un intérêt paysager et offrent des vues longues portées sur le paysage.

Le territoire est également traversé par des axes de découverte majeurs, et notamment : le canal du Rhin au Rhône et l'Eurovélo6, et, dans une moindre mesure, le GRP de la Bresse Comtoise et le GR 59A dont le départ est localisé au niveau de la gare de Dole.

On s'interrogera sur la reconversion possible de l'ancienne voie ferrée entre Dole et Nevy-lès-Dole en voie verte.

Malgré ses qualités évidentes, on note une tendance à l'artificialisation continue des paysages naturels ou agricoles, sous l'effet de l'extension urbaine de la ville, des bourgs et des villages, du développement d'espaces d'activités et des carrières. Cette pression se traduit dans le paysage par une dégradation des paysages (points noirs paysagers) et par une disparition des espaces agricoles. Les versants du Massif de la Serre et du Mont Roland, et la couronne agricole autour de Dole sont particulièrement sensibles à ces évolutions.

Enfin, sous l'effet de l'évolution des pratiques agricoles on observe une tendance à la simplification et à la fermeture des paysages : élargissement des parcelles agricoles, disparition de haies et de vergers et des ripisylves (les champs venant s'implanter en limite des cours d'eau). Les coteaux du Mont Roland, difficilement exploitables, tendent également à se reboiser. Dans la Plaine Doloise, l'agrandissement des exploitations d'élevage pourrait modifier encore le paysage.

Le développement urbain diffus et étalé des villages et des bourgs du Finage, du Val d'Amour et de la Bresse Comtoise fragmentent et mitent un peu plus ces paysages de plaines fortement sensibles (forte co-visibilité). En redéfinissant de nouvelles limites urbaines aux bourgs, il modifie également la qualité des entrées de villes.

Ainsi, à l'échelle du Grand Dole, une attention particulière doit être portée à la qualité urbaine des axes routiers principaux et des entrées de ville de Sampans, de Tavaux, de Rochefort-sur-Nenon et de Brevans, relativement perceptibles dans le paysage. La perception et l'image des entrées ville de l'agglomération doloise devront également être considérées et réaffirmées, ainsi que la qualité des portes d'entrées touristiques.

SYNTHÈSE DES QUALITÉS ET DES PRESSIONS PAYSAGÈRES

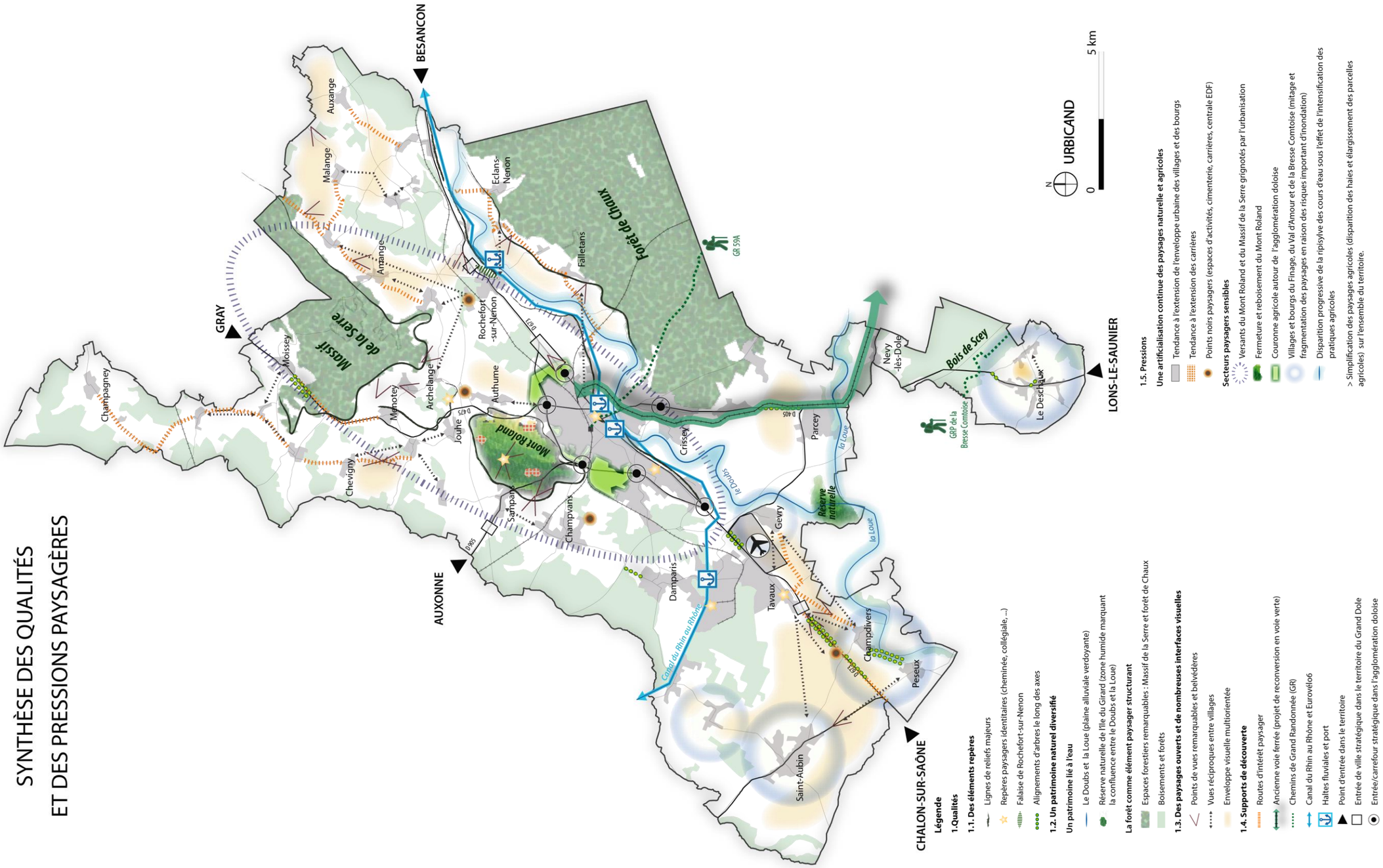

2 Les espaces urbanisés

2.1 Une armature urbaine intercommunale à trois niveaux

Le Grand Dole accueille en son sein 47 communes. A l'échelle intercommunale, son armature urbaine est organisée autour d'une agglomération centre englobant la ville de Dole et les communes périurbaines de Crissey, Choisey, Foucherans et Baverans. Si le reste du territoire est essenitellment rural, Tavaux et Damparis se détachent de cette armature. Historiquement implantés autour de l'usine Solvay, ces bourgs présentent une organisation urbaine spécifique hérité de l'urbanisme paternaliste (cités ouvrières). Ils profitent également de la proximité des échangeurs autoroutiers, de l'aéroport et de l'accessibilité de la voie de contournement (D973) et du pôle économique Innovia.

Dans ce contexte, les dynamiques de développement urbain identifiée dans le PLUi devra considérer ces niveaux de polarité urbaine (agglomération, pôle urbain intermédiaire, villages) dans leur analyse et leurs propositions.

Centre historique de la ville de Dole

Cités ouvrières de Tavaux

Cœur de village de Parcey

ARMATURE URBAINE INTERCOMMUNALE

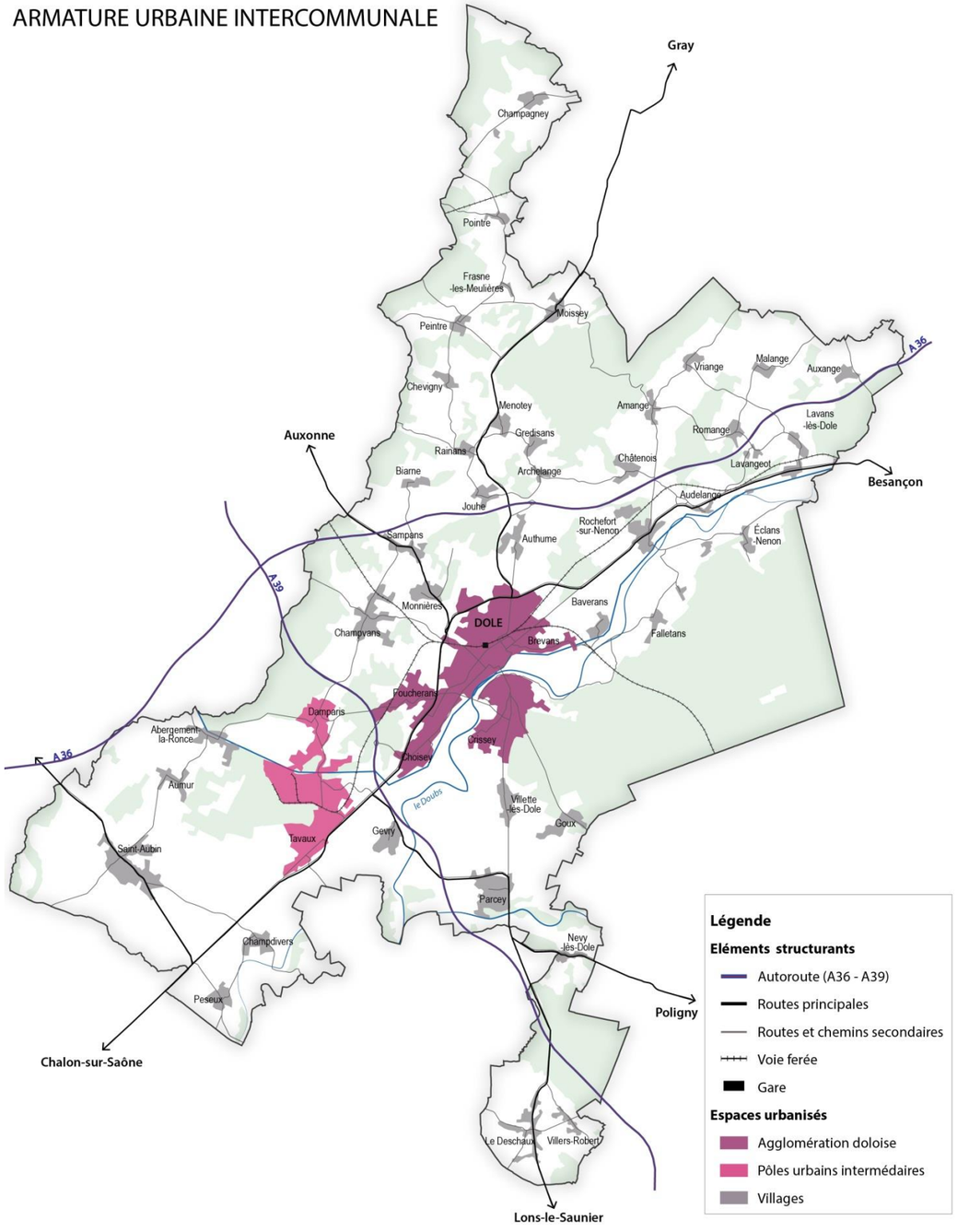

2.2 L'accroche géographique des villages et des bourgs

2.2.1 Fondements géographiques et historiques

Loin d'être le fruit du hasard, l'implantation originelle d'un village dans son environnement répond à un certain nombre de « règles » non écrites, issues du bon sens et de la connaissance que les anciens avaient du milieu naturel dans lequel ils s'aventuraient. Les constructions devaient être implantées hors des zones humides mais proches de la ressource en eau, hors des meilleures terres cultivables mais également proches de celles-ci pour une exploitation facilitée, à l'abri des vents dominants, éventuellement en position défensive, …

Une lecture attentive du relief, restituée par les courbes de niveau, apporte un éclairage pertinent sur les raisons de tel ou tel type d'implantation, et permet de tirer des enseignements sur la manière de respecter la structure urbaine et paysagère d'un village lors de son extension.

Sur le territoire du Grand Dole, quatre types d'implantation urbaine peuvent être mis en évidence : les villages de plaine, les villages en balcon sur une colline ou un coteau, les villages adossés au versant du Massif de la Serre et du Mont Roland et les villages de fond de vallée.

2.2.2 Villages et bourgs de plaine

Les villages et les bourgs de plaine sont implantés au sein d'espaces agricoles ouverts et dégagés. Les vues sur ces villages sont nombreuses depuis la route et les chemins agricoles. Elles mettent en avant le patrimoine bâti des villages (silhouette urbaine, clocher, …) et la qualité des espaces de transition entre le bâti et l'espace agricole (lisière arborée, vergers, …).

On distinguera les villages de plaine du Finage et du Val d'Amour (sans relief) des villages de la Plaine Doloise et de la Bresse comtoise, aux reliefs ondulés. Si dans le Finage et le Val d'Amour les silhouettes des villages sont perceptibles sur des vues longues distances de plusieurs kilomètres, dans la Plaine Doloise et la Bresse Comtoise, celles-ci se découvrent plus timidement entre les collines, les vallons et les boisements.

Leur forte co-visibilité paysagère et les nombreuses vues réciproques entre les villages leur confèrent néanmoins une forte sensibilité quant aux modalités de développement futur de leur urbanisation.

Exemple d'Aumur

2.2.3 Village en balcon sur une colline ou un coteau

Dans la Plaine Doloise, sur les versants du Mont Roland et du Massif de la Serre, les villages ont dû s'adapter à la topographie. Ainsi, ils se sont généralement installés en balcon sur une colline ou sur un coteau. En dominant les plaines et les vallons, ces villages offrent des vues longues portées et de beaux panoramas sur le paysage qui les entoure (Mont Poupet, Mont Roland, Plaine Doloise, Plateau de Langres). Si certaines silhouettes de villages, comme Frasnes-les-Meulières, Pointre ou Malange sont relativement sensibles du fait de leur forte co-visibilité, les villages étriqués entre le Massif de la Serre et le Mont Roland (Menotey, Gredisans, Archelange, Jouhe) sont moins perceptibles à l'échelle du grand paysage.

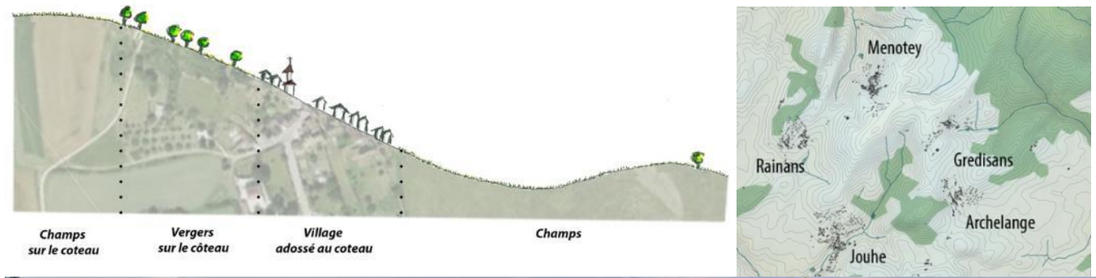

Exemple de Gredisans

Exemple de Monnières

2.2.4 Village adossé à une colline et/ou aux massifs forestiers

Certains villages de la Plaine Doloise se sont implantés au pied du Mont Roland et du Massif de la Serre ou d'une colline. Ces villages se sont très probablement implantés à proximité d'une ressource en eau (passage d'un ruisseau ou d'une rivière) ou d'une ressource forestière et agricole. Cette implantation stratégique permettait très probablement aux villages de se prémunir des vents dominants.

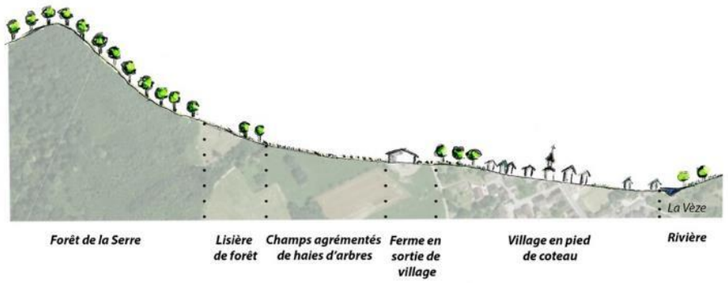

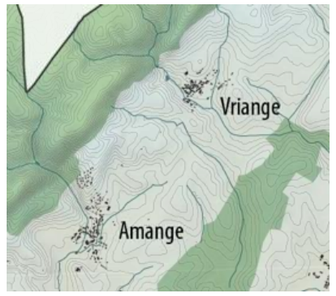

Exemple de Vriange

2.2.5 Villages de fond de vallée

Les villages situés dans les fonds de vallée ou de vallons se sont implantés au plus proche de la ressource en eau. Le profil de ces fonds de vallée est plus ou moins marqué selon les villages. La possibilité de développement de ces villages étant parfois contraint par la topographie ou les risques d'inondation, un certain nombre de villages comme Eclans-Nenon ou Rochefort se sont développés sur les hauteurs du coteau.

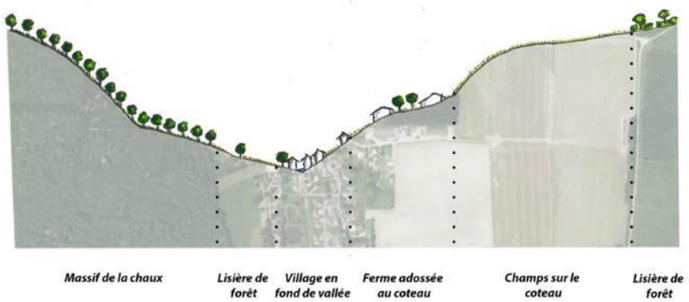

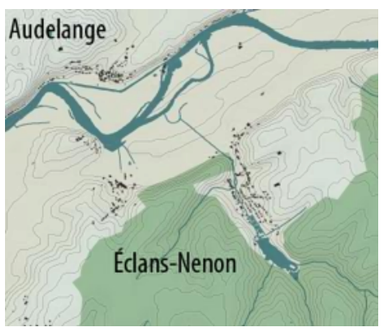

Exemple de Eclans-Nenon

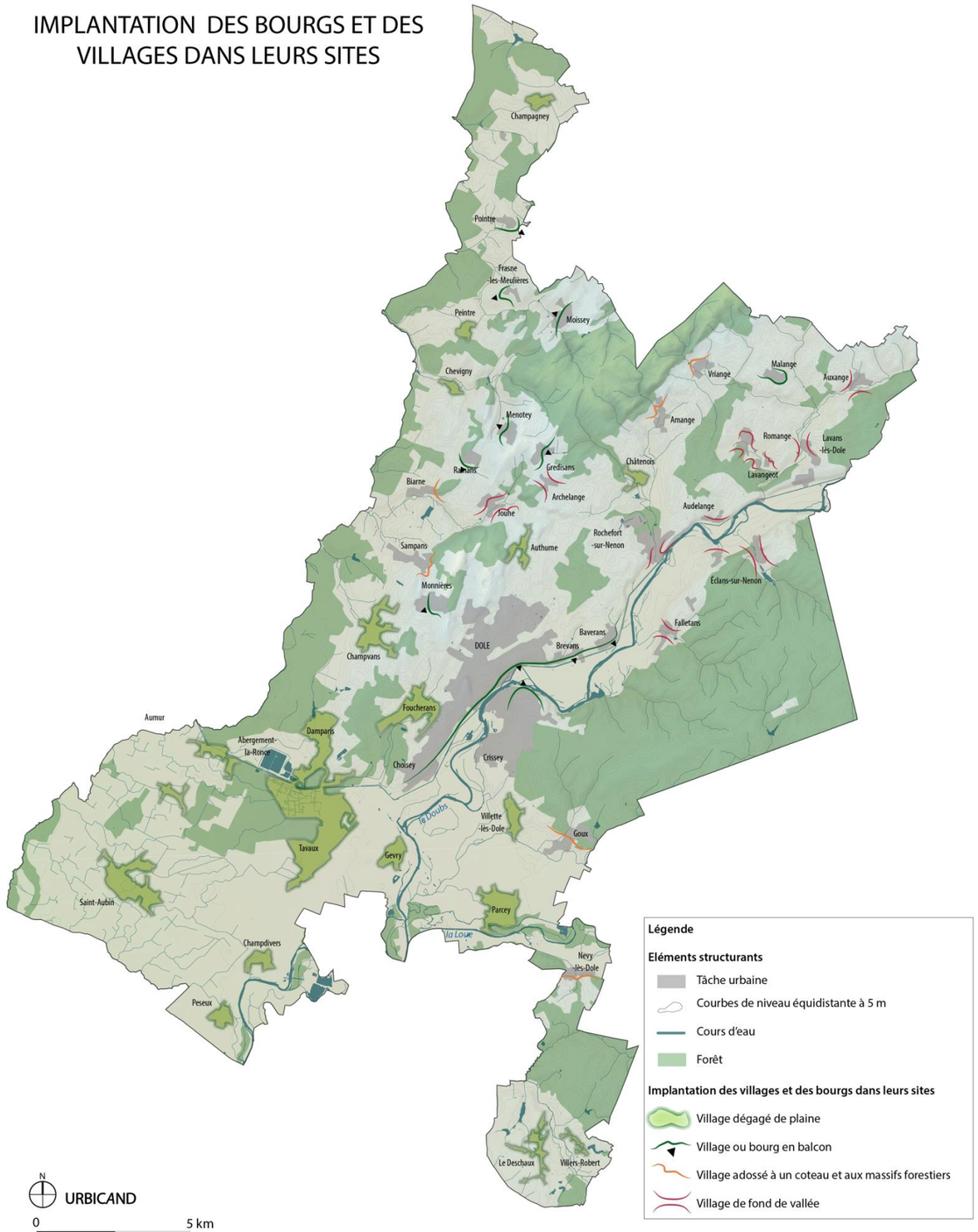

2.3 L'analyse urbaine des villages

2.3.1 Des formes urbaines géographiquement différenciées

Etroitement liées aux reliefs et à l'eau, les formes urbaines des villages et des bourgs du Grand Dole sont très différentes selon les secteurs géographiques.

Contraints par la disponibilité en eau et les reliefs du Mont Roland et du Massif de la Serre, les villages de la Plaine Doloise ont une forme urbaine dense et compacte.

A contrario, dans le Finage, le Val d'Amour et la Bresse Comtoise, les villages ont une forme urbaine plus diffuse et étalée en raison d'une meilleure disponibilité en eau (sols hydromorphes), de risques d'inondation importants, et de l'absence de relief.

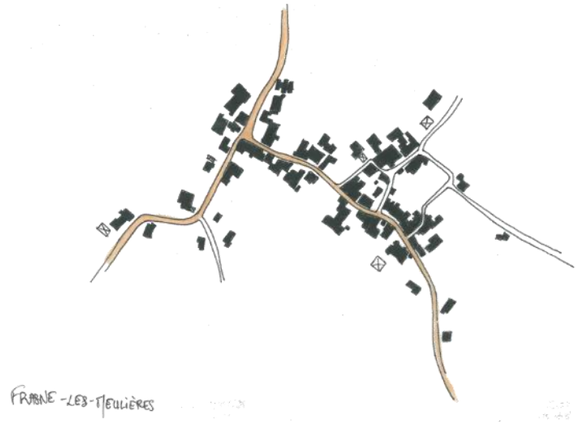

Silhouette compacte de Malange

Densité bâtie et lavoir de Menotey

Coeur de village de Vriange

Prairie humide en cœur de village à Peseux

Silhouette urbaine de Peseux en provenance de Champdivers

2.3.2 Des typo-morphologies urbaines

Sur le territoire, deux morphologies villageoises peuvent être distinguées :

- **Le « village rue »,** structuré le long d'une rue principale faisant office d'espace public central,
- **Le « village groupé »,** structuré autour d'un réseau de voies et de chemins et présentant un espace central souvent occupé par l'église ou la mairie et un espace public majeur.

Le village-rue

> Abergement-la-Ronce, Amange, Aumur, Biarne, Châtenois, Choisey, Frasnes-les-Meulières, Gredisans, Nevy-lès-Dole, Villers-Robert, Tavaux.

Le village-rue désigne une organisation urbaine dont les constructions se succèdent de part et d'autre d'une rue principale. Le bâti est implanté sur un seul niveau de construction perpendiculairement ou parallèlement à la rue, ce qui créer un front bâti de qualité. Ainsi structurée par les bâtiments, la rue devient l'espace public central autour duquel s'organise la vie du village. Dans de nombreux village, des instersections secondaires viennent se greffer à la rue principale, sans pour autant lui retirer sa vocation d'espace public central.

Eglise de Nevy-lès-Dole implantée le long de la rue

Maisons implantées pignon sur rue, perpendiculairement à la rue (Saint-Aubin) ou parallèlement à la rue (Choisey)

Le village groupé

> Audelange, Authume, Auxange, Baverans, Bevrans, Champagney, Champvans, Chevigny, Crissey,Damparis, Eclans-Nenon, Falletans, Foucherans, Gevry, Jouhe, Lavangeot, Lavans-lès-Dole, Le Deschaux, Malange, Menotey, Moissey, Monnières, Parcey, Peintre, Peseux ; Pointre, Rainans, Rochefort-sur-Nenon, Romange, Saint-Aubin, Sampans, Villette-lès-Dole, Vriange.

Le village groupé est la morphologie urbaine la plus développée sur le territoire. L'organisation urbaine de ces villages est structurée par un maillage viaire plus développé que le village rue, avec une hiérachisation des voies bien définie (rue principale, rue secondaire, chemins). Souvent connectées les unes aux autres, ces rues forment des bouclent et délimintent des îlots urbains. Ainsi, au sein d'un même îlot, il est possible de trouver un ou deux niveau de construction.

On distinguera sur le territoire des villages groupés en forme d'étoile à plusieurs branches (à l'exemple de Champvans, Archelange, Falletans, Peseux, …), des villages groupés à l'armature urbaine éclatée et dispersée (ex. Parcey, …) et des villages groupés structurés autour d'un ou plusieurs îlots urbains centraux à la forme rectangulaire (ex. Malange) ou radioconcentrique (ex. Chevigny ou Menotey).

Malange

Peseux

Menotey

2.3.3 L'organisation des formes urbaines

Dans les centres historiques des villages et des bourgs, la forme urbaine propose des parcelles rectilignes avec un bâtiment implanté à proximité directe de la rue. Selon les secteurs géographiques, on distinguera :

- le Finage, le Val d'Amour et la Bresse Comtoise, avec un bâti traditionnel orienté avec un faitage globalement Nord-Sud pour protéger la façade des effets de la bise, et un bâti qui s'organise alors systématiquement perpendiculairement ou parallèlement à la voie suivant le sens de celle-ci ;
- la Plaine Doloise, où l'implantation du bâti se fait de manière plus aléatoire, alternant pignons et long pans sur rue. Ainsi, la façade ou le pignon principal viennent « s'accrocher » sur la rue pour former un front urbain dense. Rythmées par les façades de bâtiments les rues ont un caractère urbain. Au pourtour des bâtiments, des espaces de dégagement (cours de ferme, usoirs) servaient, autrefois pour les activités agricoles (dépôt de fumier, de foin, …).

L'arrière de la parcelle est généralement occupé par des jardins d'agréments, des jardins potagers ou des vergers. De cette manière, l'accès aux espaces agricoles de proximité était facilité. Cette lisière agropaysagère située au niveau de la frange urbaine favorise également une transition douce entre les espaces naturels et agricoles et les espaces urbanisés et contribue à intégrer la silhouette urbaine des villages et des bourgs dans leur site.

En rupture avec la morphologie des centres anciens, les lotissements récents offrent un tissu urbain moins dense. Les constructions sont implantées en milieu de parcelle, en retrait de la rue et des espaces agricoles de proximité. L'espace situé à l'avant et à l'arrière de la maison est généralement clôturé par des haies ou des murs, individualisant alors la relation aux espaces de proximité. Enfin, pour faciliter l'exploitation et le développement agricole lié à la mécanisation, les exploitations agricoles récentes se sont également déplacées à l'extérieur du village.

Ancien usoir à Gevry

Malange

Clôtures de lotissement à Jouhe

Espace agropaysager (pâture et bocage) attenant au village à Malange

Haie libre en lisière urbaine à Jouhe

Silhouette urbaine de Lavans-lès-Dole intégrée derrière une lisière arborée marquant une transition douce entre l'espace urbain et les espaces agricoles (champs)

Exemple de Rainans dans la Plaine Doloise. Une implantation du bâti parallèle et perpendiculaire à la rue (1). A noter un implantation des maisons du lotissement en retrait par apport à la rue du (2). Lisière urbaine intégrée par une frange végétale (3).

Exemple d'Aumur dans le Finage. Une implantation historique du bâti perpendiculairement à la rue le long de la rue principale (1). A noter un implantation parallèle et légèrement en retrait du bâti dans les lotissements (2). Trame de jardins contribuant à intégrer la silhouette du village dans son site (3).

2.3.4 La typologie et les caractéristiques des espaces publics

Sur l'ensemble du territoire, le centre des villages et des bourgs est symboliquement marqué par la présence du lieu de culte (église) ou d'un équipement public (mairie, école ou monument aux morts), autour duquel rayonne le bourg. Selon leur morphologie urbaine, la mise en valeur de ces équipements est traitée soit :

- à l'alignement de la rue, directement connectée à elle et sans aménagement spécifique dans le cas de village-rue ou de villages relativement contraint par les reliefs ou la topographie,
- par le biais de l'aménagement d'un parvis ou d'une place, d'un parking ou d'un espace vert.

Dans les centres historiques, la densité du bâti confère un caractère minéral aux espaces publics, généralement agrémentés de trottoirs et de murs de clôture. Plus on s'éloigne du centre, plus la place du végétal est importante dans le traitement des espaces publics (engazonnement des abords de route, plantation d'arbres d'alignement, clôtures végétalisées).

Enfin nous distingueront plusiseurs types d'espaces publics en fonction des secteurs géograophiques :

- Dans la Plaine Doloise où les disponibilités en eau sont moins importantes, il n'est pas rare de rencontrer des fontaines, des lavoirs ou encore des abreuvoirs révélant les usages et les pratiques liées à l'eau. Généralement adossés à un coteau, les villages sont contraints par la topographie. Ainsi dans les centres historiques, les rues relativement étroites et resserrées (bâti dense) sont bien souvent agrémentées de murets en pierre et d'escaliers urbains permettant d'accéder à la maison. Les pieds des maisons sont fleuris. Pour délimiter l'espace routier de la voiture et les espaces piétons, les caniveaux et les ronds points sont parfois marqués par un dallage en pierre, ce qui leur confère une qualité urbaine indéniable.
- Dans le Finage, le Val d'Amour et la Bresse Comtoise, on distinguera les ambiances végétales et très arborées des des cités ouvrières de Tavaux et de Damparis, caractérisées par de nombreux espaces verts. Les villages étant également moins contraints par la topographie, des places peuvent être aménagées autour des équipements publics (à l'exemple de Parcey ou de Champdivers). On trouvera également plus facilement des espaces de loisirs et sportifs (terrain de sport, terrain de pétanque, jeux pour enfants, …). Certains d'entre eux étant aménagés à proximité du canal du Rhin au Rhône (comme à Rochefort-sur-Nenon et à Baverans) ou de la Loue ou d'un camping (à Parcey par exemple). Certains villages, comme Peseux ou Champdivers, accueillent en leur cœur des espaces de prairie et de pâture. Si la présence de ces espaces agricoles en plein cœur de village s'explique par les risques d'inondation, ils mettent en valeur les pratiques agricoles du territoire et se mêlent de manière harmonieuse avec le patrimoine urbain.

Amange

Champdivers

Eclans-Nenon

Eglise de Tavaux entourée d'un parc

Gredisans

Rainans

Ruelle enherbée d'Archelange

2.4 Un patrimoine bâti riche et identitaire

2.4.1 Un patrimoine diversifié, dominé par Dole et sa collégiale

La richesse patrimoniale de la ville de Dole s'explique par son statut de capitale de la Franche-Comté durant trois siècles, de 1386 à 1678. Les invasions successives de ce territoire convoité expliquent *a contrario* l'importance des destructions qui durant cette période ont touché Dole mais aussi les villages et surtout les châteaux défensifs des alentours : invasions de 1479 (Louis XI), de 1595 (Henri IV), de 1636 et 1674 (Louis XIV).

Le patrimoine bâti de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole reste néanmoins aujourd'hui riche et diversifié et constitue la plus grande concentration d'édifices protégés au titre des Monuments Historiques du département du Jura (environ 90 monuments) : **les 2/3 de ces édifices protégés sont concentrés dans la ville de Dole**, dont le centre historique est également protégé par un secteur sauvegardé et un site inscrit. Deux autres sites inscrits protègent les bords pittoresques du Doubs à Rochefort-sur-Nenon, ainsi que son ancienne porte urbaine.

Dole et la Collégiale Notre-Dame

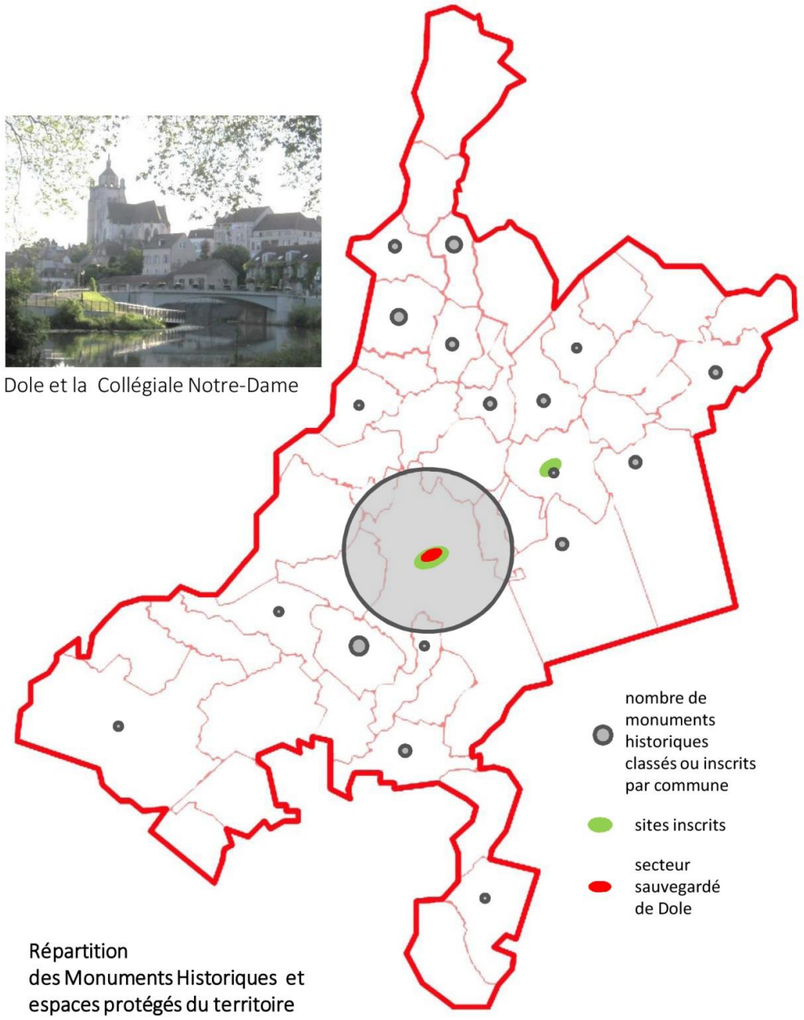

Répartition des Monuments Historiques et espaces protégés du territoire

Bornes-colonnes

Croix pattées

N-D du Mont Roland

(cf. Liste des monuments inscrits et classés en annexe)

En dehors de la ville de Dole et de son emblématique collégiale Notre-Dame, les protections au titre des Monuments Historiques concernent surtout églises, croix et châteaux. Quelques grottes (massif de la Serre) sont également protégées. Au-delà de ces protections, ce qui caractérise le patrimoine bâti du territoire, ce sont les **pittoresques villages de la Plaine Doloise et leurs fontaines publiques**, **l'architecture rurale particulière au Finage et à la Bresse Comtoise**, les remarquables **cités ouvrières de Damparis et de Tavaux**, où encore certains édifices singuliers qui ponctuent le territoire, tels **l'église néogothique Notre-Dame du Mont-Roland**, les **bornes-colonnes de la forêt de Chaux**, et enfin les **croix pattées du massif de la Serre** -petit patrimoine auquel les habitants sont fortement attachés.

2.4.2 Un territoire qui se structure au Moyen-Âge

L'occupation préhistorique du territoire a été très significative, avec notamment plusieurs promontoires barrés, mais à l'écart des villages actuels. L'Antiquité a laissé une empreinte limitée mais plus tangible dans l'organisation du territoire, celle du tracé de certaines routes, dont un exemple est Tavaux-village (organisé au Moyen-Âge de part et d'autre de l'ancienne voie romaine). Mais la plupart des tracés de routes et l'implantation des villages ont vu le jour au Moyen-Âge. L'urbanisation se développe alors au pied des mottes féodales, des paroisses, ou encore des monastères (Damparis, Jouhe, Biarne/Saint-Vivant). Tavaux perd sa fonction de grand carrefour routier au profit de Dole. Les villages du Finage apparaissent le long des routes de défrichement (Abergement-la-Ronce, Aumur). **Seules trois enceintes urbaines sont alors attestées**. Leurs vestiges sont aujourd'hui ténus : à **Dole** la fortification médiévale a entièrement disparue. A **Rochefort-sur-Nenon**, il ne subsiste qu'une porte de l'enceinte (inscrite au Monument Historique). A **Saint-Aubin**, ville neuve du XIIIème siècle, l'enceinte palissadée a disparu et les corps de ferme se sont étirés de manière continue très au-delà de la limite médiévale de la ville, la rendant quasiment imperceptible. Cependant, le fossé de dérivation du Cleux qui accompagnait la palissade existe toujours et le tracé des rues atteste encore de cette organisation médiévale.

Rochefort-sur-Nenon : la porte urbaine fortifiée ; au fond les vestiges du château

St-Aubin : le fossé défensif

2.4.3 Des châteaux-forts disparus aux grandes demeures de l'époque classique

Si les enceintes urbaines ont été rares sur le territoire, il existait en revanche un maillage serré de mottes féodales, parfois plusieurs par villages. **La géographie actuelle des restes de ces châteaux-forts**, localisés dans la partie Nord du territoire (Champagney, Chevigny, Lavans-les-Dole, Moissey…) **rend mal compte de ce maillage**. Les environs de Dole ont connu des destructions systématiques lors des sièges de la ville, et les secteurs plats du Finage ou de la Bresse Comtoise, en terrain dégagé, ont été particulièrement sujets aux ravages des armées et aux divagations destructrices du cours du Doubs ou de ses affluents. Ainsi ont disparu l'importante forteresse de Gevry, le château de Villers-Robert, qui barrait la vallée de l'Orain, les châteaux de Villette-les-Dole, de Rochefort-sur-Nenon, de Saint-Aubin, d'Auxange, de Choisey, etc... Il subsiste néanmoins au sein des villages ramassés de la Plaine Doloise de belles demeures seigneuriales ou petites fermes fortes, souvent du XVème ou du XVIème siècle. Mais le patrimoine castrale proprement dit est aujourd'hui surtout constitué des belles demeures du XVIIIème siècle entourées de leurs dépendances, de leur domaine agricole et parcs d'agrément, souvent boisés, et des châteaux du XIXème siècle bâtis par les familles d'industriels et la grande bourgeoisie de Dole.

Les châteaux de Moissey, Lavans-les-Dole et Champagney

Choisey : château de Menthon

Rainans

Peseux

2.4.4 Un patrimoine religieux de qualité

On trouve notamment sur le territoire de beaux exemples d'églises du XVIIIème siècle et d'édifices néoclassiques et néogothiques du XIXème siècle. Certaines églises encore entourées de leur cimetière. Un ensemble de croix de carrefour ou de commémorations, certaines remontant au XVIème siècle, et de petits oratoires ponctuent également l'espace rural. Quelques statues plus récentes de la Vierge attestent de la persistance du culte marial au XIXème siècle.

Châtenois, église néoclassique

Nevy-les-Dole, l'église et sa tour-porche

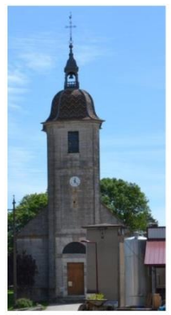

Chevigny,église du XVIIIème siècle

Sampans, oratoire

Falletans, croix biface

2.4.5 Les corps de fermes anciens : première richesse patrimoniale des communes rurales

Si certains corps de ferme ou demeures villageoises sont parfois anciens (XVème ou XVIème siècle) notamment dans la Plaine Doloise, la plus grande partie du patrimoine rural qui nous est parvenu est surtout formé de bâtiments construits ou transformés au XVIIIème et XIXème siècle.

La typologie de ces fermes varie sur le territoire, en fonction de la géographie de l'activité agricole. Il existe ainsi **un fort contraste de part et d'autre d'une diagonale Nord-Est / Sud-Ouest matérialisée par le canal Rhin-Rhône et le Doubs**. Au Nord de cette ligne, la Plaine Doloise témoigne d'une **polyculture fortement viticole** assez prospère jusqu'à la fin du XIXème siècle, avant que la crise du phyloxera vers 1892 fasse disparaître les vignes. Le Finage, la Bresse Comtoise, le Val d'Amour, territoires marqués par une **riche production céréalière** et moins contraints spatialement, présentent une organisation et des typologies spécifiques.

Finage, Bresse Comtoise et Val d'Amour : les fermes sont de type ferme-bloc de polyculture, juxtaposant sous un même toit habitation / écurie / grange. Le toit est en débord sur le mur gouttereau, formant parfois un très large auvent devant les parties agricoles du bâtiment. Le faîtage de la ferme est très systématiquement **orienté Nord/Sud afin de se protéger de la bise**. L'organisation du bâti est ainsi systématique, soit à pignons sur rue, soit à long pans sur rue, suivant l'orientation géographique de la voie. La partie habitation des fermes les plus aisées tend à s'hypertrophier et à se distinguer par son volume du reste de la ferme, parfois par une disposition en retour d'équerre. Dans certains cas, la maison se dissocie même de la partie agricole, prenant des allures de demeure bourgeoise.

Champdivers : ferme-bloc à large auvent

Champdivers : orientation Nord-Sud des faîtages, pignons alignés sur rue

Gevry : le volume de la maison se distingue ici complètement de la partie agricole

Saint-Aubin : dans cette rue, les maisons se dissocient complètement des bâtiments agricoles, positionnés discrètement à l'arrière de la cour

Plaine Doloise : la ferme de polyculture vigneronne de la Plaine Doloise est également une ferme-bloc à trois travées, mais il s'y ajoute une cave enterrée avec trappon sur rue, une cave semi-enterrée, ou dans certains cas un simple cellier : la partie habitation est alors surélevée et on y accède par un escalier, souvent muni d'une treille. Ces corps de ferme sont généralement mitoyens et implantés en bordure de voie, mais connaissent des variantes multiples en fonction du statut social de leur occupant, des activités qui y sont exercées et des configurations urbaines des villages. Dans les villages de coteaux les dispositions sont resserrées : ce sont des maisons mitoyennes de vignerons modestes ou de manouvriers formant alignements urbains, avec leurs jardins vivriers en arrière de parcelle. Des éléments de vocabulaire urbain apparaissent : balcons équipés de ferronneries, marquises. Ces maisons se mêlent à de plus anciennes fermes-fortes ou petites demeures seigneuriales, qui sont parfois, dans le secteur de la Plaine Doloise, arrivées jusqu'à nous. La complexité de la configuration urbaine conduit aussi à des alternances de long pans ou pignons sur rue ou à des dispositions en retour d'équerre. La ferme de polyculture vigneronne prend parfois des allures bourgeoises dans le cas de propriétaires ayant recours à des métayers ou des manouvriers, et la maison, plus importante, parfois munie d'une tour, présente des dispositions plus variées et se munie de dépendances, allant jusqu'à s'organiser autour d'une cour fermée. Ailleurs se trouve aussi la ferme-bloc de polyculture à trois travées, dont les alignements forment parfois des usoirs.

Choisey : alignements mitoyens de maisons avec caves ou celliers et escaliers extérieurs

Frasne-les-Meulières : même disposition sur une ferme à trois travées

Frasne : marquise sur la porte surélevée d'une habitation

Falletans : les fenêtres de la partie habitation s'ouvrent sur les pignons

Jouhe : vestige d'une demeure seigneuriale fortifiée au sein du village

Frasne : très ancien corps de ferme, grange en partie arrière, tourelle et habitation , accès à la cave par le pignon sur rue

Champagney : accès à la cave également en pignon pour cette ferme-bloc

Pointre : ferme-forte avec cour fermée

Menotey : très ancienne ferme avec cour

Rainans : bel ensemble agricole sur cour fermé, la cave s'ouvre sur le pignon

Champagney : ferme de polyculture à trois travées

Pointre : alignements de fermes avec usoirs

2.4.6 L'architecture publique dans les villages et le patrimoine funéraire et commémoratif : des points de repères dans le paysage urbain

Comme ailleurs, les villages se dotent à la fin du XIXème siècle de nouveaux édifices publics, mairies et écoles. Un trait particulier de la **Plaine Doloise** est la grande quantité de **fontaines et lavoirs publics** érigés surtout dans la deuxième moitié du XIXème siècle, sous l'impulsion des idées hygiénistes. Ces édifices font échos aux fontaines monumentales déjà érigés à Dole et ses environs au XVIIIème siècle, œuvres notamment de Attiret et de Amoudru. Ces fontaines participent encore fortement à la qualité de l'espace public dans les villages. Certains **cimetières** déplacés au XIXème siècle à l'extérieur des villages présentent par ailleurs des portes monumentales d'intérêt. Les **tombes de ces cimetières**, reflet de l'histoire locale, de l'organisation sociale et de la sensibilité artistique de chaque époque, constituent un élément important, souvent méconnu et en voie de disparition, du patrimoine des communes. Les monuments aux morts du territoire sont caractérisés par leur grande simplicité, le plus souvent un simple obélisque, sans élément figuratif. On note la présence d'un monument commémoratif particulier : celui rappelant le passage de la ligne de démarcation au pont de Parcey.

Sampans : le bâtiment de la mairie

Saint-Aubin : porte monumentale du cimetière

Moissey : fontaine-lavoir de 1765 (Attiret)

Peintre

Champagney

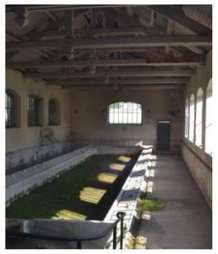
Champvans

Amange

Pointre

2.4.7 L'essor industriel et urbain des XIXème et XXème siècles : un patrimoine en voie de reconnaissance

Au XVIIIème siècle, carrières, moulins, tuileries, forges sont nombreux notamment dans la Plaine Doloise, dont le sous-sol est bien pourvu en minerai de fer et qui bénéficie de la double proximité du Doubs (force hydraulique) et de la forêt de Chaux (charbon de bois). Certains corps de ferme s'adaptent à une activité mixte entre agriculture et productions manufacturières. Les vestiges de ces activités sont ténus, car la plupart des sites ont été soit abandonnés soit repris et transformés à l'ère industrielle.

Au XIXème siècle, de nouvelles infrastructures de transports vont permettre l'essor industriel : **le canal du Rhin au Rhône**, inauguré en 1832, et **les lignes de chemin de fer** quelques décennies plus tard : la ligne Dijon-Dole ouverte en 1855, puis la ligne dite Jules Grévy, en service fret entre 1884 et 2005, qui dessert notamment la gare de la Bedugue à Dole, la ligne vers Lons-le-Saunier, en service fret de 1904 à 1970, etc...

Si **l'extraction de la pierre** est une activité historiquement très ancienne sur le territoire, pour la pierre à bâtir ou encore pour l'extraction dans le Massif de la Serre de meules en arkose, cette activité va vivre une période prestigieuse dans le dernier quart du XIXème siècle : les carrières de Sampans, Belvoye (Damparis) et Saint-Ylie fournissent alors des **marbres roses** qui seront utilisés dans les grands monuments parisiens. Les carrières d'Audelange fournissent de leur côté un **marbre gris/bleu-clair**, utilisé dans différents édifices de Dole. Au XXème siècle, cette extraction de la pierre s'est resserrée autour de la production à destination de la cimenterie de Rochefort-sur-Nenon et de l'usine de produits chimiques Solvay.

Mais l'activité industrielle-phare du territoire au XIXème siècle est la **métallurgie**. Les hauts-fourneaux se développent à Audelange (Moulin Rouge), Foucherans, Dole (le premier haut-fourneau est installé à la Bedugue en 1837). **L'activité de fonderie va rapidement se concentrer à Foucherans et à Dole**. Elle se diversifiera avec la fabrication de fourneaux et de mécanismes divers. En 1898 la famille Courtot s'associe à l'Américain American Standard pour créer à la Bédugue la Compagnie Nationale des Radiateurs, qui sera pendant des décennies l'entreprise emblématique de Dole. La CNR, dite aussi « les Radias » se spécialisera dans la production de sanitaires à partir de 1932, et deviendra Ideal Standard après la 2ème guerre mondiale, avant de fermer en 2011.

De ce tournant prospère entre XIXème et le XXème siècle il reste **un patrimoine fragmenté et en voie de reconnaissance** : maisons éclusières, anciennes voies ferrées, gares désaffectées (par exemple les anciennes petites gares du chemin de fer vicinal Dole-Pesmes dit Tacot, qui circule de 1901 à 1933), vestiges de bâtiments d'activité, maisons patronales (demeures des Audemar à Foucherans et à Dole…). C'est aussi la période d'une production architecturale et urbaine nouvelle, qui se concentre pour l'essentiel à Dole : théâtre municipal, caisse d'épargne, hôtel des postes, immeubles de rapport et alignements urbains dans le quartier de la gare notamment.

Au XXème siècle, le grand événement industriel sur le territoire est **l'installation en 1927/1929 de l'entreprise belge Solvay** à la jonction des territoires communaux de Tavaux et Abergement-la-Ronce. L'entreprise investit à la fois dans l'outil industriel et dans le logement, la santé et l'éducation de ses employés : elle fonde dès son installation les **cités ouvrières de Tavaux et de Damparis**, remarquables ensembles urbains, témoins encore vivants de l'histoire industrielle et sociale du territoire. La cité de Tavaux s'est vu ainsi attribuer le Label « Patrimoine du XXème siècle » du ministère de la Culture. Une réflexion non aboutie a part ailleurs été engagée pour créer une ZPPAUP sur les cités dans ces deux communes.

Dans la deuxième moitié du XXème siècle, deux éléments architecturaux et urbains jalonnent également l'expansion de l'agglomération doloise : l'église Saint-Jean-l'Evangéliste, construite en 1964 par Korady et le quartier des Mesnils-Pasteur de l'architecte Maurice Novarina.

Rochefort-sur-Nenon : maison éclusière

Dole : écluse

Abergement : ancienne filature

Parcey : les Grands Moulins

La Bedugue : ancienne gare

Saint-Aubin : ancienne gare

Foucherans : maison patronale

Dole : maison Audemar

Dole : immeubles avenue Aristide Briand

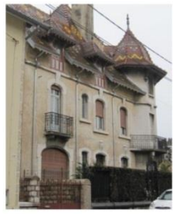
Dole : Villas entre gare et centre historique...

...sur le coteau...

...immeuble faubourg de la Bedugue

Tavaux et Damparis : les cités Solvay

Champvans : 1913

Dole, sous-préfecture

Dole, école avenue Rockfeller

Dole : l'église Saint-Jean-L'Evangéliste

2.4.8 Des matériaux de construction qui contribuent à l'identité de chaque village

Le trait commun du territoire est l'**usage généralisé de la pierre**, le pan de bois étant quasiment absent, y compris dans le Finage et **la Bresse Comtoise** – spécificité qui distingue cette dernière de la Bresse Bourguignonne. Ces pierres sont visibles dans tous les murs de pierres sèches qui délimitent champs et propriétés, sur certains édifices non enduits (constructions agricoles secondaires) ou lorsque les enduits, usés ou supprimés, ont disparu. Elles ont aussi été utilisées de manière volontairement visibles pour les encadrements, chaînes d'angle, parfois les corniches, emmarchements de la plupart des fermes et en façades de certaines églises, bâtiments publics ou belles demeures. Les pierres locales sont d'aspect assez varié, contribuant à caractériser les villages. Les carrières du secteur de Sampans et Damparis ont fourni un **calcaire nuancé d'ocres rouges ou rosés**, celles d'Audelange une pierre très particulière, **calcaire gris jaune nuancé de bleu**, que l'on retrouve dans tous les villages alentours. Enfin le Massif de la Serre a procuré des **grès** qui colorent notamment l'église et le village de Frasne-les-Meulières.

Un autre matériau, **la brique**, marque avec discrétion certaines constructions des **villages du Finage, de la Bresse Comtoise et du Val d'Amour** : elle est employée pour les encadrements des baies et en corniches décoratives.

Les **enduits des façades**, mêlant chaux et sables locaux, offrent de subtiles variations de teintes d'un village à l'autre. Des encadrements soulignés au badigeon de chaux, ou des décors de chaînes d'angle, destinés à affirmer le statut de la maison, lorsque la pierre de taille était trop onéreuse, sont encore visibles par endroits. Les vestiges de devantures en bois (fin XIXème ou début XXème siècle) sont très rares. La plupart du temps, les commerces des villages, nombreux au début du XXème siècle, notamment les cafés, étaient, installés dans des corps de ferme et signalés par de simples enseignes peintes, dont il reste encore de fréquentes traces.

La chaume a disparu des **toitures** dès le début du XXème siècle, laissant la place à la tuile plate, elle-même maintenant très fréquemment remplacée par des tuiles à emboîtements, cependant plus lourdes d'aspect. Les **menuiseries** en bois des fenêtres sont devenues, comme ailleurs, de plus en plus rares, leur remplacement, souvent en plastique PVC, fait perdre une partie du clair de jour (profils plus larges) et appauvrit le dessin architectural des façades.

Dans le Finage et dans la Bresse Comtoise, l'ambiance des constructions est également marquée par l'emploi, au XXème siècle, de **parpaings de chaux et de galets de rivière** fabriqués artisanalement et hourdés à la chaux pour bâtir ou transformer les dépendances agricoles.

Chatenois

Rochefort-sur-Nénon

Frasne-les-meulières

Moissey

Peseux

Saint-Aubin

Auxange

Villers-Robert

Moissey

Moissey

2.5 L'analyse urbaine de Dole et de son agglomération

2.5.1 Dole d'hier à aujourd'hui

Dole de la capitale de la Franche Comté, ville fortifiée à la ville ouverte, industrielle et marchande du XIXème siècle

Dole offre la particularité de ne pas être une ville de fondation Antique mais moyenâgeuse.

Située sur une voie romaine, dans un verrou naturel entre le Doubs, le Mont Roland et la forêt de Chaux, Dole s'est, en effet, historiquement implantée en balcon sur le versant de la rive droite du Doubs. De cette manière la cité fortifiée pouvait garder le contrôle de la vallée du Doubs (position défensive stratégique) et se prémunir des risques d'inondation.

Comme l'indique la carte de Cassini et la carte d'Etat-Major ci-contre, seuls trois accès permettaient d'entrer dans la ville au niveau : de l'actuelle Place Grevy (à l'Est), du pont de la Grande Rue (au Sud), et de l'intersection de l'actuelle avenue Georges Pompidou et de l'avenue Jacques Duhamel.

Carte de Cassini XVIIIème

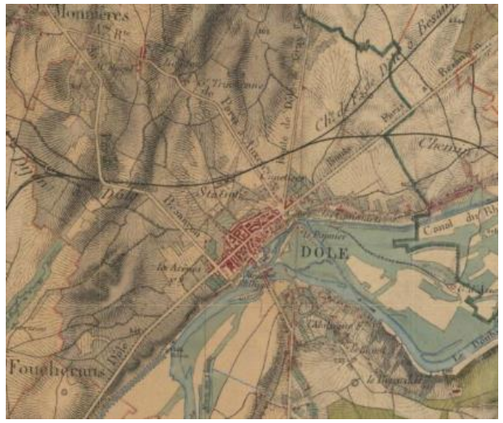

Carte d'Etat-Major 1820-1866

Capitale de la Franche-Comté depuis la fin du XIVème siècle, Dole est une place politique et militaire forte dans le Jura. Ceinte d'une muraille et protégée par le château de Frédéric Barberousse, elle est détruite intégralement lors du sac de 1479 par Louis XI. Elle offre ainsi l'autre **particularité d'avoir vu ses bâtiments entièrement reconstruits au XVIème siècle,** notamment la collégiale Notre-Dame.
L'enceinte de Précipiano, fortification bastionnée construite au début du XVIème siècle est à son tour détruite lors de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV en 1678 – il n'en reste que le bastion Saint-André et la courtine de la porte d'Arans. Si Dole perd alors son statut de ville capitale, avec notamment le transfert du parlement à Besançon, cette destruction est l'occasion d'une métamorphose urbaine.
Ainsi, à l'emplacement des fortifications et de leurs glacis sont créés la place Neuve (devenue place Jules Grévy), le cours Saint Mauris (ainsi que le cours Masson, disparu), des asiles religieux, des hôtels particuliers. A l'Ouest, ce sont des casernes qui sont implantées sur les glacis : caserne Bernard (construite de 1740 à 1789) – un siècle plus tard, la construction de la caserne de Brack, confortera cette vocation de ville de garnison. Le pont médiéval, définitivement ruiné est remplacé au XVIIIème siècle par le pont actuel, positionné de manière à éviter le bastion Saint-André.
A la veille de la Révolution Française, la ville a donc réinvesti les secteurs des glacis, sans toutefois s'être étendue hors de ses limites historiques, à l'exception de quelques faubourgs modestes.

Ce n'est qu'au XIXème siècle, avec la révolution industrielle, que la ville s'est développée au Nord, jusqu'au pied du Mont Roland (barrière naturelle), et en vis-à-vis du centre historique de Dole, sur la rive gauche du Doubs. Deux nouveaux quartiers se développent, avec l'implantation de fonderies et usines : d'abord le **faubourg de la Bédugue**, qui dispose sur la rive gauche du Doubs de vastes emprises planes, puis avec l'arrivée du chemin de fer en 1855, **un quartier se développe au Sud de la nouvelle gare**. Les notables s'y installent et de nouveaux édifices publics voient le jour en limite Nord de la ville ancienne : théâtre, sous-préfecture... tandis que **l'avenue Aristide Briand** est percée entre la gare et le centre historique.

Le développement de l'architecture de type « haussmannienne » va cependant rester très limité à Dole, ce qui n'empêche pas les faubourgs de croître progressivement. En 1900, l'urbanisation est déjà quasi-continue le long de la route menant des Commards à Brevans et dans une moindre mesure entre le haut de la Bedugue et le Poiset. De petites cités ouvrières (comme au Poiset) vont voir le jour. Le coteau entre le centre historique et le pont de la corniche se peuple de villas puis de petits immeubles en belvédères sur la vallée.

En 1954, la commune de Dole absorbera les communes d'Azans et de Saint-Ylie, qui deviennent alors des quartiers historiques de la ville. Son urbanisation a également rattrapé au nord le hameau de Landon. Après la deuxième Guerre Mondiale, l'étalement urbain s'est poursuivi, essentiellement sous la forme d'un habitat individuel, mis à part dans les années 1960 l'édification de la ZUP des Mesnils-Pasteur.

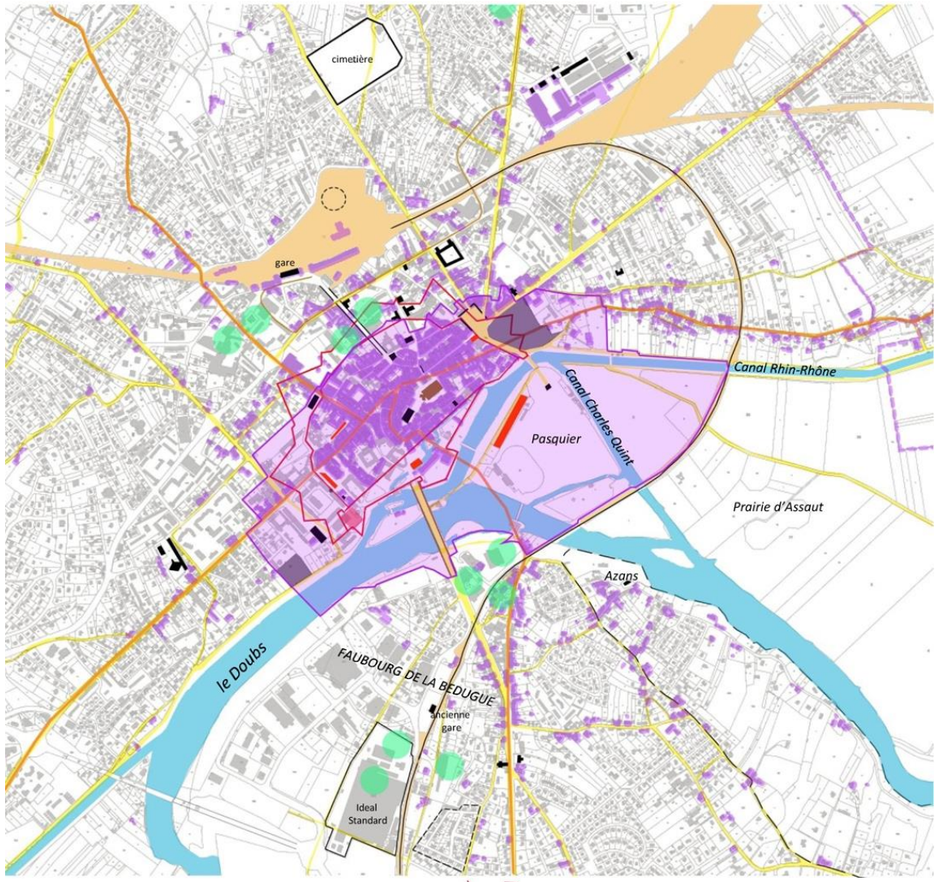

Tracé des fortifications de Precipiano
Emplacement du château de F. Barberousse
Secteur sauvegardé + Site Inscrit
îlots du secteur sauvegardé démolis depuis 1967
axes historiques
voies existantes en 1813 (hors ville historique)
bâti antérieur à 1900 (source : Cartelie)
XIXème siècle, sites de fonderie et usines (repérage)
Repérage d'éléments patrimoniaux XIXème /XXème siècle

DOLE
carte de repérage patrimoine

Les dynamiques de développement de Dole et de son agglomération aujourd'hui

Le développement urbain de Dole et de son agglomération est aujourd'hui contraint par les reliefs du Mont Roland (au Nord) et le Doubs (au Sud). Ainsi, l'étirement de la ville s'est tout naturellement poursuivi d'Est en Ouest le long du Doubs et de la D 973 jusqu'à Choisey, Crissey, pour s'approcher de la limite urbaine de Villette-lès-Dole.

La création d'un boulevard de contournement au Nord (D 673) et du Pont de la Corniche au Sud permet aujourd'hui de délimiter une première couronne d'urbanisation directement connectée au faubourg et au centre historique. Ce secteur accueille un tissu urbain caractérisé principalement par de l'habitat individuel (maisons de lotissements), semi-collectif et collectif (à l'exemple de la cité des Mesnils-Pasteurs ou de la cité des Polonais).

Centre historique

Limite entre le faubourg et la 1ère couronne (Bd du Président Churchill)

Faubourg (rue des Arènes)

Habitat individuel et collectif

D 973 (entrée Est)

Bd Wilson

Les Mesnils Pasteur

Au-delà de la voie de contournement,on distingue une seconde couronne périurbaine connectée aux communes limitrophes (Foucherans, Choisey, Crissey, Villette-lès-Dole et Brevans). Située en limite urbaine de l'agglomération doloise, la fonction urbaine de cette couronne et la nature de son tissu urbain n'est pas clairement définie. Situé entre la ville et la campagne, à proximité des échangeurs autoroutiers, cette couronne accueille à la fois des espaces d'activités économiques, de l'habitat individuel périurbain et des cœurs de villages historiques.

Cœur de village et ambiance périurbaine à Foucherans

Dole à la sortie d'Authume

Ce développement urbain récent pose la question des limites de l'agglomération, de l'identité et de la qualité urbaine de cette couronne périurbaine et du traitement des entrées et des traversées de ville. On s'interrogera également sur la vocation et le statut des espaces agricoles situés en limite urbaine à l'interstice entre ces deux couronnes.

SCHÉMA D'ORGANISATION DE LA TRAME URBAINE DE L'AGGLOMÉRATION DOLOISE

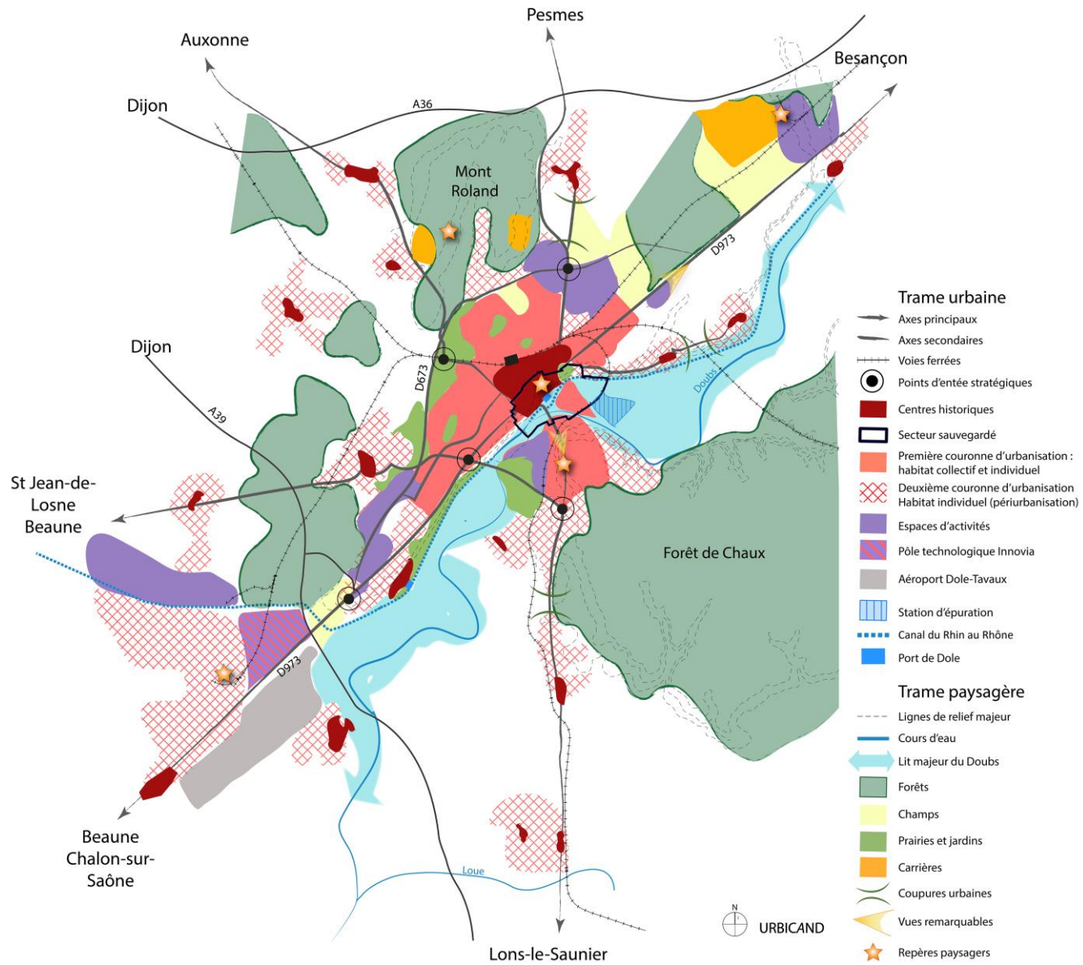

2.5.2 Le centre historique de Dole : un patrimoine historique remarquable et reconnu dès 1967 par la création d'un secteur sauvegardé

Le centre-ville de Dole présente ainsi un riche patrimoine du XVIème siècle, dominé par la collégiale Notre-Dame, du XVIIème siècle (dont l'un des bâtiments emblématiques est l'Hôtel-Dieu), et du XVIIIème siècle. Cet ensemble patrimonial présente l'atout d'être encore aujourd'hui **en connexion directe avec les canaux, le Doubs, les espaces naturels et agricoles**. Les interventions du XIXème siècle sont restées relativement discrètes à l'intérieur du centre historique, à quelques exceptions près, notamment la halle du marché de style Baltard érigée en 1883 face à la collégiale.

Le secteur sauvegardé de Dole est créé par arrêté interministériel dès le 23 juin 1967, il fait ainsi partie de la **première génération des secteurs sauvegardés**. **Le périmètre du secteur sauvegardé est délimité de manière à protéger la ville héritée des XVIème, XVIIème et XVIIIème siècles et les vues significatives sur cette cité historique**. Il couvre environ 115 ha et intègre ainsi au Nord les propriétés appuyées sur l'ancien rempart, et à l'Est et à l'Ouest la totalité des anciens glacis (place Barberousse, place Grévy, cours Clémenceau, cours Saint-Mauris). Plus largement, dans le souci de préserver également des zones en transition entre la cité historique dense et l'urbanisation plus récente, il intègre à l'Est et à l'Ouest quelques grandes propriétés (parc de Scey à l'Ouest, demeures entre le cours Saint-Mauris et les Commards à l'Est). Au Sud, le secteur sauvegardé intègre le pont Louis XV et les espaces quasi non bâtis des rives du canal, du Doubs, du Pasquier et de la prairie d'Assaut, jusqu'à la limite visuelle formée par le remblai de la ligne de chemin de fer Dole-Poligny.

La création du secteur sauvegardé a été contemporaine du débat politique sur la mise à grand gabarit du canal Rhin-Rhône : ce projet fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 1978, avant d'être abandonné et la DUP annulée en 1997. Un autre projet, celui d'une rocade routière dans la partie Sud-Est du secteur sauvegardé, projet par la suite également abandonné, impactait également les réflexions. Ce contexte va retarder pendant vingt-cinq ans la finalisation document d'urbanisme destiné à réglementer le secteur sauvegardé : le **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) est enfin approuvé le 27 décembre 1993**. Il n'a connu depuis qu'une modification ponctuelle en février 2003. Sa révision est en cours de prescription.

La protection au titre du secteur sauvegardé est cependant doublée dès 1971 par une protection au titre des sites inscrits (loi du 2 mai 1930, codifiée dans le code de l'Environnement). Ce site inscrit, spatialement plus étendu, renforce la protection des franges extérieures du secteur sauvegardé et des cônes de vue, en s'étendant au Nord jusqu'au boulevard Wilson, à mi-chemin entre le centre historique et la gare, en incorporant un tissu urbain plus large à l'Est et surtout à l'Ouest, et en englobant une partie du faubourg de la Bedugue au Sud : il crée ainsi une sorte de « zone-tampon » autour du secteur sauvegardé.

Le centre-ville de Dole comporte par ailleurs **une cinquantaine de protection d'immeubles au titre des monuments historiques**. Ces immeubles sont presque tous situés à l'intérieur du secteur sauvegardé, à quelques exceptions près, notamment de belles demeures du XIXème siècle et l'église Saint-Jean-l'Evangéliste, protections qui illustrent l'intérêt plus récent porté au patrimoine du XIXème et du XXème siècle.

L'ensemble des abords de 500 mètres des monuments du centre-ville de Dole, dans et hors secteur sauvegardé, forme une servitude d'utilité publique qui s'applique hors du secteur sauvegardé et couvre un vaste espace en forme de « marguerite », dont l'étendue est significativement plus large que les protections du secteur sauvegardé et du site inscrit.

A noter que **la loi du 7 juillet 2016** sur la création architecturale et le patrimoine a transformé automatiquement les secteurs sauvegardés (ainsi que les ZPPAUP et les AVAP) en **sites patrimoniaux remarquables**.

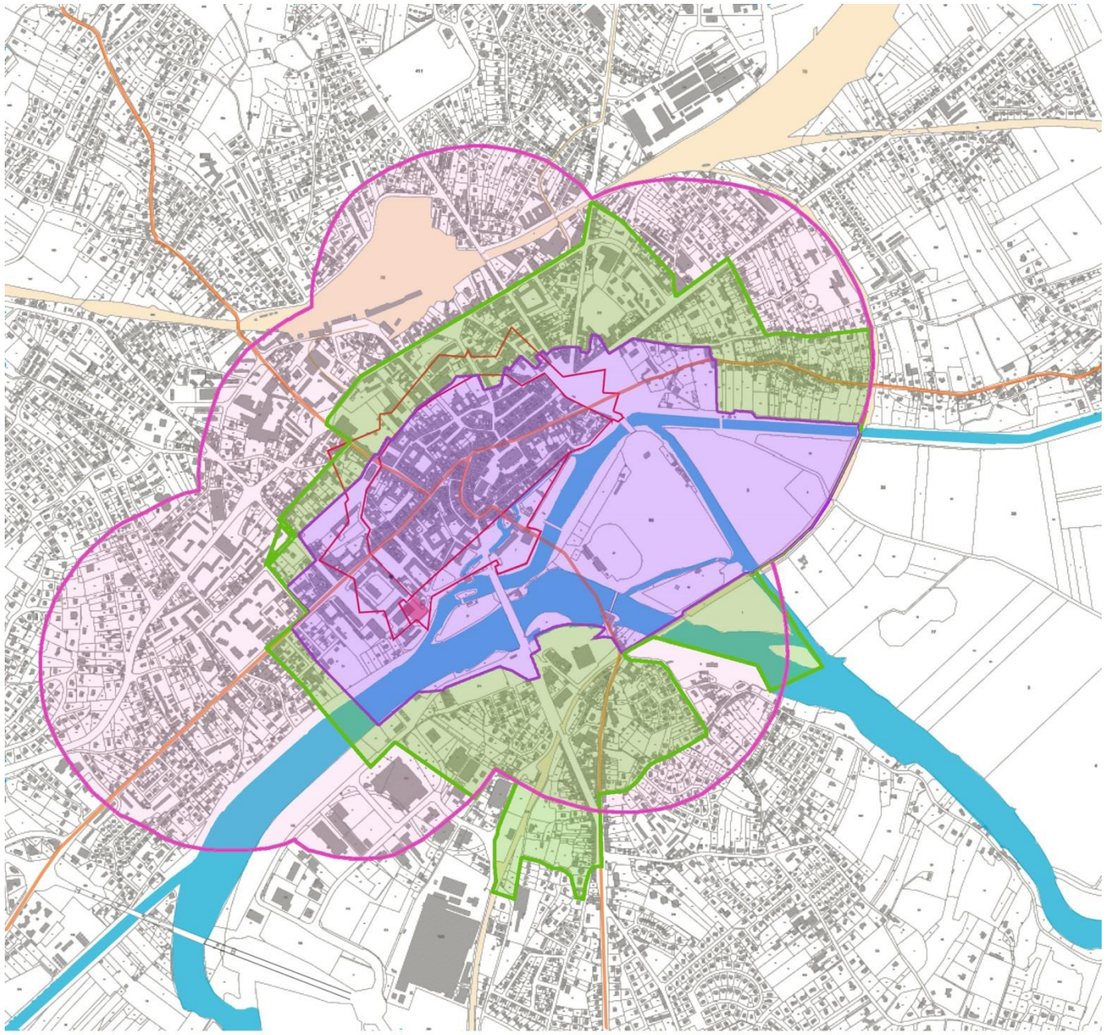

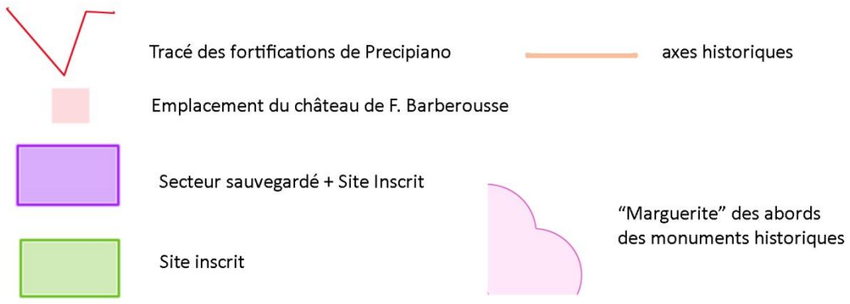

2.6 Tendances et évolutions

2.6.1 Un territoire attractif subissant une pression foncière forte

Une artificialisation des sols en progression constante sur l'ensemble du territoire
(Cf. rapport de présentation – partie 2 Modération de la consommation et lutte contre l'étalement urbain)

Situé à proximité des bassins de vie et d'emplois de Dijon et de Besançon, le Grand Dole est un territoire attractif qui accueille régulièrement de nouveaux habitants.

Ainsi, pour répondre aux besoins en matière d'habitat, de développement économique, 457 hectares ont été artificialisés sur le territoire du Grand Dole en 14 ans (entre 2001 et 2015), principalement des terres agricoles et naturelles. Comme le souligne la carte ci-dessous faisant état de l'artificialisation des espaces entre 2001 et 2015 sur le territoire, cette tendance est principalement perceptible : dans la couronne périurbaine de l'agglomération doloise (avec 26,5ha en cumulé à Tavaux et 22 ha à Foucherans), dans la vallée des « anges », à Sampans, et à Monnières. Relativement contraint par les risques d'inondation, le développement urbain du Finage, du Val d'Amour et de la Bresse comtoise est plus modéré et diffus. On soulignera néanmoins l'importance de l'extension urbaine de Saint-Aubin (13 hectares de foncier consommés sur la période) et du Deschaux (12,9 hectares), au regard de la surface moyenne de terre agricole et naturelles consommées par les villages et bourgs de ce secteur (de 3 à 7 hectares).

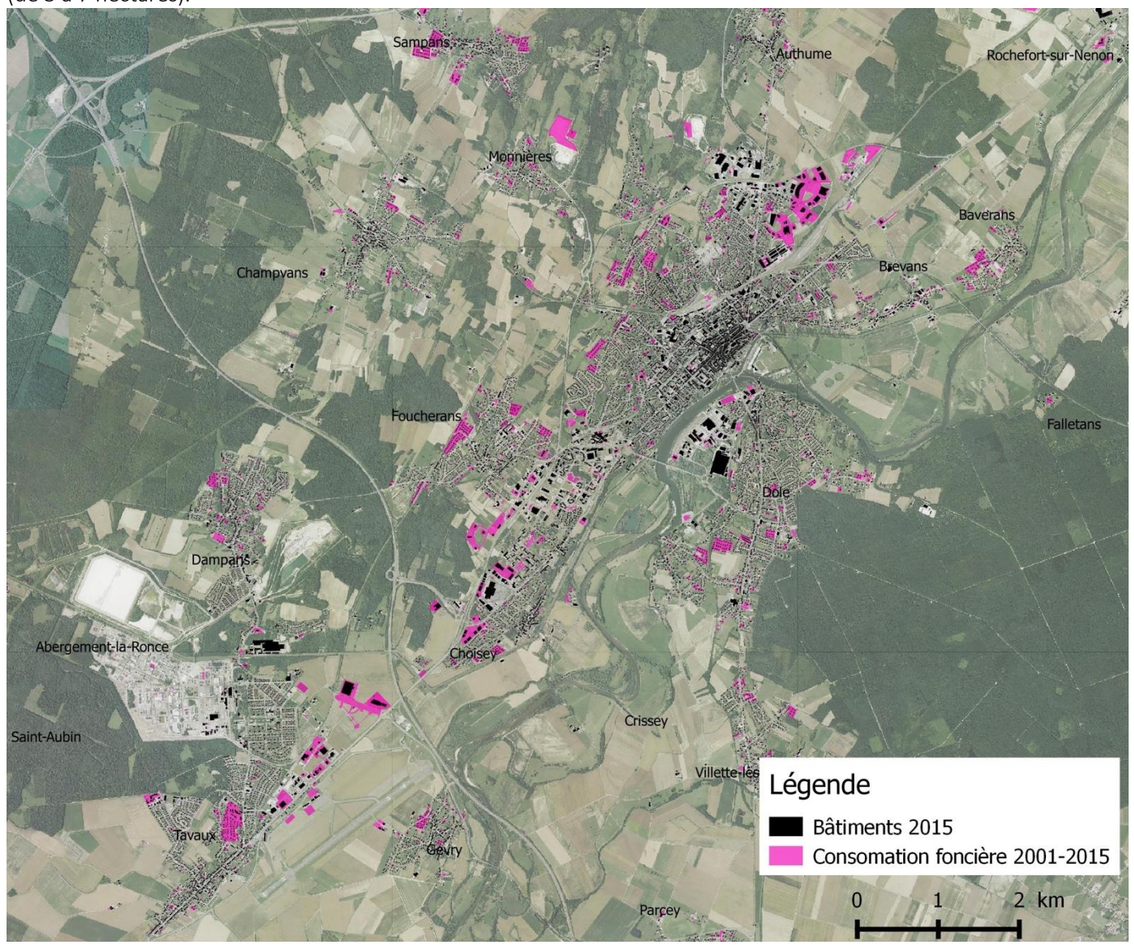

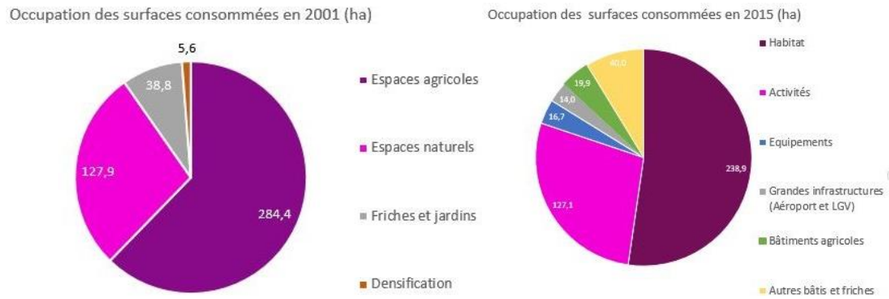

Sur la période 2016-2019, la consommation foncière a représenté environ 60 ha, essentiellement sur les communes de Dole (1/3 de la consommation foncière), entre 2 et 5 ha pour les certains communes à forte attractivité (Foucherans, St-Aubin, Champvans, Gevry et Tavaux), et moins de 2 ha en dans les autres communes. 7 communes n'ont connu aucune nouvelle construction.

L'étalement urbain récent lié à l'habitat, s'explique notamment par une dédensification des formes urbaines qui prennnent généralement la forme de maisons individuelles isolées ou de lotissements pavillonnaires. A Biarne, par exemple, contrairement à la densité des cœurs de villages et des bourgs, les nouveaux espaces urbanisés proposent, en effet, des formes urbaines peu denses fortement consommatrices d'espace.

Centre ancien
Maisons de village et fermes anciennes compactes et resserrées alignées le long de la rue.

Extension urbaine récente
Pavillons implantés le long des voies, de manière isolée, ou sous forme de petits lotissements. Eloignées du centre bourg et construites en milieu de parcelles, ces maisons individuelles sont fortement consommatrices d'espace.

Exemple de Biarne

Dans une moindre mesure, le renouvellement urbain du quartier des Mesnils-Pasteur a également généré une dédensification du quartier en l'absence de reconstruction conséquente de logements sur place (même si cette politique est bénéfique pour le cadre de vie des habitants).

Etirement linéaire et éclatement des tissus urbanisés

Principalement perceptible dans le Finage, le Val d'Amour et la Bresse Comtoise et dans une moindre mesure dans la Plaine Doloise, l'étirement linéaire le long des voies accentue l'éclatement du tissu urbanisé. En favorisant l'éloignement au centre historique, il créée également des problématiques de mobilité, d'accessibilité aux équipements (mairie, école, …), et de sécurisation des traversées de village et de bourg. En effet, souvent implantées en retrait de la rue, les constructions ne permettent pas de tenir la rue et de lui conférer un caractère urbain. Cette situation n'incite pas au ralentissement des véchicules motorisés et au développement de mobilités douces.

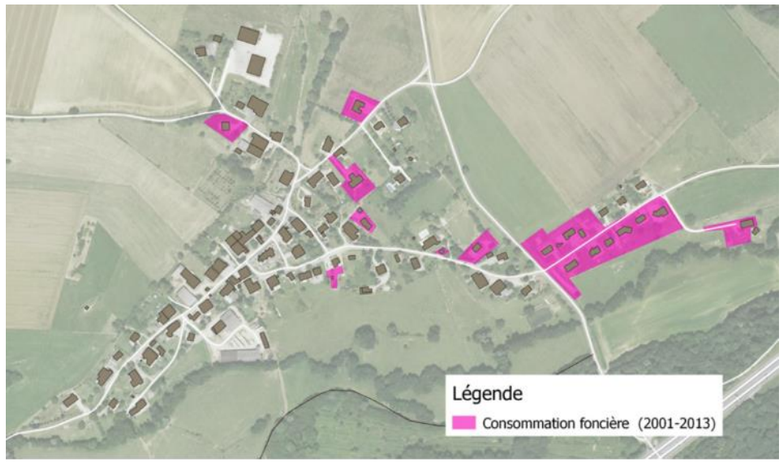

Auxange : Construction d'un lotissement en extension urbaine le long de la D15

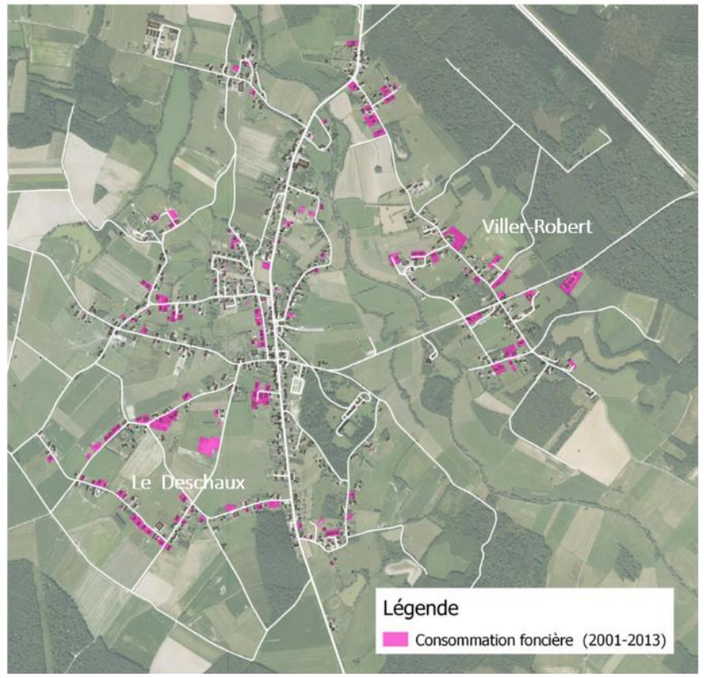

L'étirement linéaire des constructions le long des axes accentue la fragmentation et le mitage de paysages.

Dans les secteurs proches de l'agglomération doloise, où la pression urbaine est forte, on observe un risque de rapprochement entre les espaces urbanisés, à l'exemple de Choisey, Damparis et Tavaux et Foucherans (secteur Innovia), de Villette-lès-Dole avec Dole, et de Baverans et de Brevans ou encore d'Authume avec Dole.

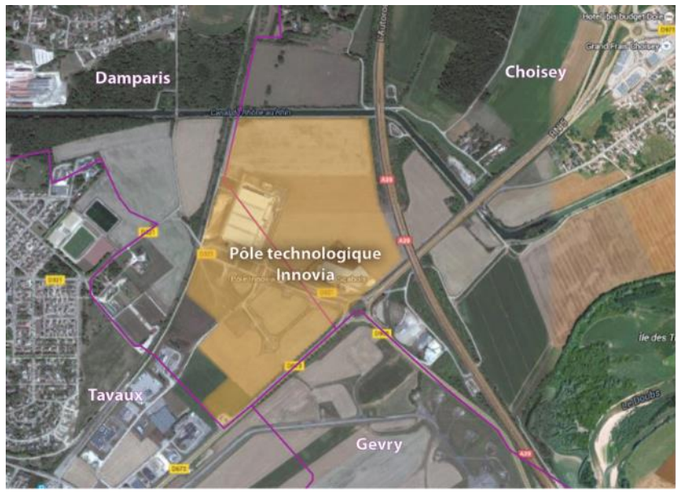

Vue sur Tavaux depuis le pôle technologique Innovia

Vue de Dole depuis la sortie de Vilette-lès-Dole

Continuité des formes urbaines entre Villette-lès-Doles (1) et Dole (2)

Les communes de Baverans et de Brevans sont séparées par la voie ferrée et une prairie

Enfin, dans la Plaine Doloise, les lotissements récents apparaissent bien souvent déconnectés des centres historiques denses et compacts. Généralement situés en extension urbaine, à la limite du bourg, ces lotissements sont assez mal accrochés aux centres historiques et apparaissent comme des appendices urbaines. Cet éloignement au centre ancien pose aussi question en matière de déplacement (mobilité douce), de gestion des réseaux et de qualité des entrées de ville.

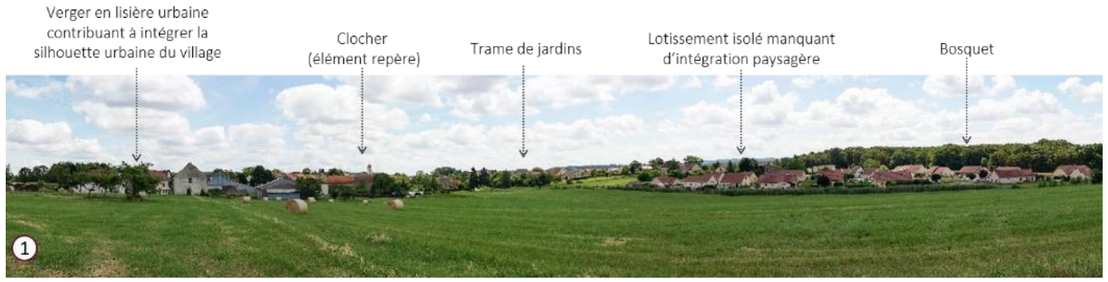

Lotissement déconnecté du cœur du village malgré un effort d'integration de la lisière urbaine

Champagney

Amange

2.6.2 Un cadre de vie impacté par les évolutions urbaines

Périurbanisation, banalisation du langage architectural et urbain et dégradation du patrimoine bâti ancien

Les projets d'aménagement urbains récents proposent généralement des formes urbaines en rupture avec les formes urbaines traditionnelles. Dans les villages ou bourgs marqués par la présence d'anciens châteaux entourés de parcs, le morcellement fréquent de ces parcs, progressivement surbâtis, contribu à effacer la singularité et le caractère des lieux. Les savoir-faires traditionnels, ainsi que les règles tacites d'organisation et d'implantation du bâti ont laissé place à de nouveaux critères de confort, de coût et de règlementation. Ainsi, la qualité architecturale et le souci du détail ont tendance à disparaître dans une logique de simplification et d'économie pas toujours justifiée. Les matériaux locaux, qui contribuaient fortement au caractère et à l'identité du territoire, sont abandonnés pour des matériaux modernes et standardisés, y compris en cas de réhabilitation du bâti ancien. L'absence de réflexion quant à la relation au site (climat, topographie, ensoleillement, vues,...) entraîne un manque d'intégration de ces espaces urbanisés dans leur site, avec parfois une dégradations de cônes de vue caractéristiques sur les villages ou même du contexte bâti « écrin » de certains monuments. Ainsi, que l'on soit dans un village reculé ou à proximité immédiate de Dole, ces nouveaux modèles architecturaux et urbains se répandent et le banalisent, en rompant le dialogue entre l'architecture locale et le site.

Ce mode de développement urbain interroge l'identité urbaine des villages, et créent une ambiance périurbaine d'autant plus marquée sur le territoire que les villages situées en périphérie urbaine de Dole sont très attractifs et connaissent une croissance urbaine soutenue au détriment de Dole. Il n'est donc pas rare de voir apparaître dans les communes périurbaines les plus atrractives des typologies urbaines plus denses proposant de l'habitat groupé.

(1)

(2)

Habitat individuel et groupé à Foucherans (1) et Authume (2)

Sampans

Peseux

En dépit des projets de construction récent, on observe une tendance à la dégradation et la fragilisation du patrimoine bâti ancien dans les cœurs de villages et des bourgs. Deux facteurs expliquent en partie cette situation, à savoir : la **vacance des logements anciens** et la mise en œuvre d'interventions de **réhabilitations inadaptées**.

Dans certains bourgs la présence de quelques **bâtis vacants dégradés,** voire insalubres, peuvent en effet fragiliser l'attractivité du cœur des villages. De multiples facteurs peuvent conduire à ces situations difficiles : la présence d'un fort risque d'inondation (Choisey, Saint-Aubin), des difficultés liées aux successions, le caractère atypique de certains biens (les très grosses propriétés notamment), la charge financière de l'entretien ou de la transformation de certains volumes bâtis agricoles par des particuliers ou encore certaines dispositions du bâti qui ne correspondent plus aux aspirations des familles, par exemple lorsque le jardin est absent. Or, lorsque le bâti disparait, la dent creuse, malgré les efforts de traitement, reste souvent perceptible comme une altération des qualités du tissu bâti.

Ainsi, **la reconquête de cet habitat dégradé et la réutilisation des fermes, généralement reconverties en habitat lorsque l'activité a cessé, assure la condition la plus essentielle à leur préservation**. Elle suppose, néanmoins, une action volontariste des communes en matière d'habitat et de renouvellement urbain.

De l'abandon à la ruine : Vriange, Moissey, Amange, Biarne…

Bâtiments amputés du volume de la grange ; à droite, enduit jaune et portail en rupture avec l'architecture locale (Gevry)

Disparition du meneau en pierre, pose de fenêtres en plastique PVC au dessin fantaisiste et bloc de volet roulant apparent (Rochefort)

Perte patrimoniale : démolition d'un ancien mur en pierre, remplacé par un mur béton (Auxange)

Mauvaise mise en œuvre de l'enduit de façade (Auxange)

Lorsque les corps de ferme anciens sont au contraire réinvestis, des **interventions de rénovations inadaptées** peuvent dégrader leurs qualités architecturales et patrimoniales : enduits inappropriés sur des murs anciens (matériaux et mises en œuvre), suppressions d'auvent, transformations trop radicales de la forme des baies, pose de menuiseries en plastiques PVC, pose de clôtures sans rapport avec la sensibilité des lieux, etc…

La disparition de certains éléments de patrimoine, comme les vieux caniveaux en pierre ou **les murs de pierres sèches**, les portails anciens, les vestiges d'enseigne, appauvrissent la qualité des espaces publics.

Pour autant, des expériences réussies de réhabilitation, de création de petites extensions ou d'insertion en dents creuses dans les centres anciens illustrent la possibilité de proposer des projets bien adaptés, traitant avec sensibilité la préservation du caractère des lieux tout en donnant une image contemporaine et dynamique des villages.

Ainsi, ces questions devront être examinées dans le PLUi afin de définir au mieux les modalités de rehabilitation des bâtiments anciens et patrimoniaux et de veiller à la préservation de l'idenité locale et du cadre de vie. Il s'agira notamment de

- **identifier la morphologie du village**, afin d'aller vers un règlement adapté aux formes urbaines locales, qui permet de prendre en compte les logiques d'implantation des constructions, de gérer les différences d'échelles entre les grands corps de ferme et les constructions plus récentes.
- **identifier les éléments de patrimoine particuliers** (églises, demeures fortifiées, lavoirs, grands parcs..) qui concourent à la singularité du lieu et qu'il importe de préserver,
- S'assurer de la préservation de ce qui fait la qualité des espaces publics : murs en pierre sèches délimitant les propriétés, usoirs (qui tendent à se privatiser), emploi de matériaux adaptés pour les clôtures.

- **Reconquérir le bâti existant et notamment le bâti ancien** antérieur à la deuxième guerre mondiale, construits en matériaux traditionnels (pierre, chaux, sable, bois…), qui appelle des techniques de restauration adaptées. Il s'agit globalement du bâti antérieur à la deuxième guerre mondiale. Une attention particulière doit être portée aux corps de ferme pour pouvoir les faire évoluer (notamment du point de vue énergétique) tout en conservant son caractère architectural.

Enduits ciment, modification du dessin des baies, encadrements repris au ciment (Frasne)

Perte qualitative quasi complète : transformation systématique des proportions des ouvertures, fenêtres et portes en plastique PVC blanc, enduit teinté dans la mase, couverture raide (Auxange)

Enduit, finitions et couleur vive inappropriés et dégradation du paysage urbain (Gevry)

Une maison neuve en extension du village : implantations, volumétries, matériaux, architecture sans aucun rapport avec le contexte (Auxange)

Falletans : menuiseries bois
encore en place

Parcey : sur ce corps de ferme reconvertie, les percements ont bien été respectés, notamment l'ouverture de la grange, utilisée pour amener de la lumière dans le logement.

Auxange : restauration avec enduits à la chaux respectant l'hygrothermie des murs

Peintre : caniveau ancien conservé

Dole : un ancien mur parfaitement rejointoyé à la chaux

Dole : extension contemporaine sur Cette maison modeste du faubourg de la Bedugue

Auxange : petit bâtiment inséré discrètement dans le tissu bâti. Il utilise du bardage bois, traditionnellement présent sur quelques constructions dans le village

Des silhouettes urbaines en rupture avec l'existant

L'organisation des communes a toujours permis une transition douce entre les espaces bâtis et les espaces agricoles ou naturels. Les boisements, les micro-reliefs, les vergers, et les haies formaient une ceinture verte de transition et fabriquaient des limites d'intégration du bâti dans le territoire.

En proposant des formes urbaines déconnectées du village ou du bourg ancien, à l'écart de ces structures agro-paysagères de proximité et hors de leur site d'implantation d'origine, le développement urbain récent tend à impacter durablement les paysages. Ainsi, dans de nombreuses communes, on observe un mitage et une fragmentation des paysages naturels et un étalement des silhouettes urbaines.

Vue sur l'entrée de ville de Rochefort-sur-Nenon depuis le D 673

Manque d'intégration de l'entrée de ville de Champdivers (absence de frange végétale)

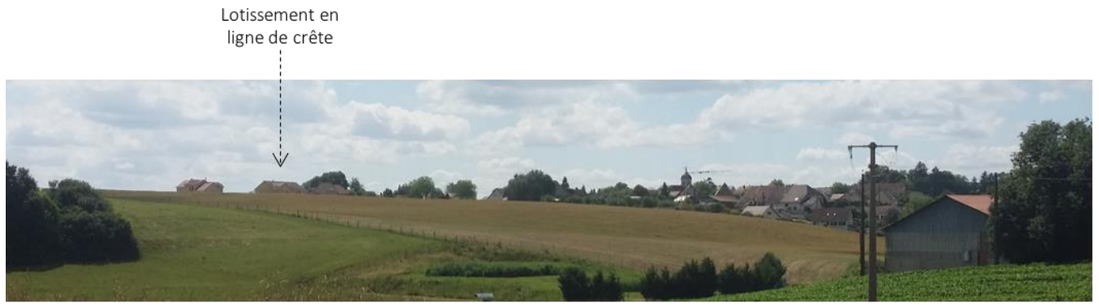

Malange

Des paysages fragmentés et mités par les constructions récentes

Dans les paysages ouverts de la vallée des « anges », du versant côte dorien et encore du Finage les silhouettes urbaines des villages et des bourgs sont perceptibles sur de longues distances et contribuent à animer les paysages naturels et agricoles. Ainsi, l'urbanisation de secteurs situés dans une aire de covisbilité paysagère peut impacter durablement la qualité des paysages. En s'invitant sur les versants du massif de la Serre ou sur un coteau, l'urbanisation récente et étalée des villages de la vallée des « anges » tend à miter des espaces naturels et agricoles.

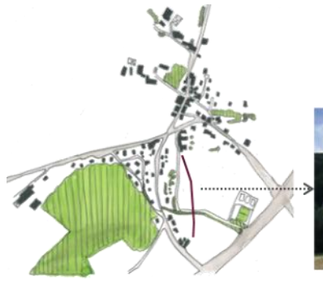

Eclatement du tissu urbanisé et Mitage du coteau boisé de Romange

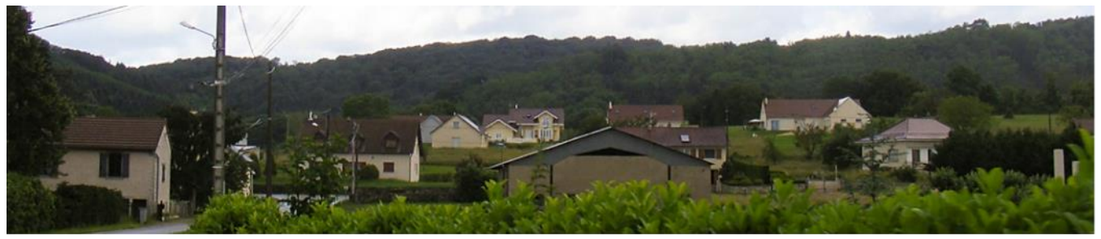

Implantation d'un lotissement de maisons individuelles sur le versant du massif de la Serre à Vriange

Historiquement marqués par un habitat diffus et éclaté, le Finage, le Val d'Amour et la Bresse Comtoise sont particulièrement sensibles au mitage et à la fragmentation des paysages par les espaces urbanisés.

Nevy-lès-Dole Abergement-le-Ronce

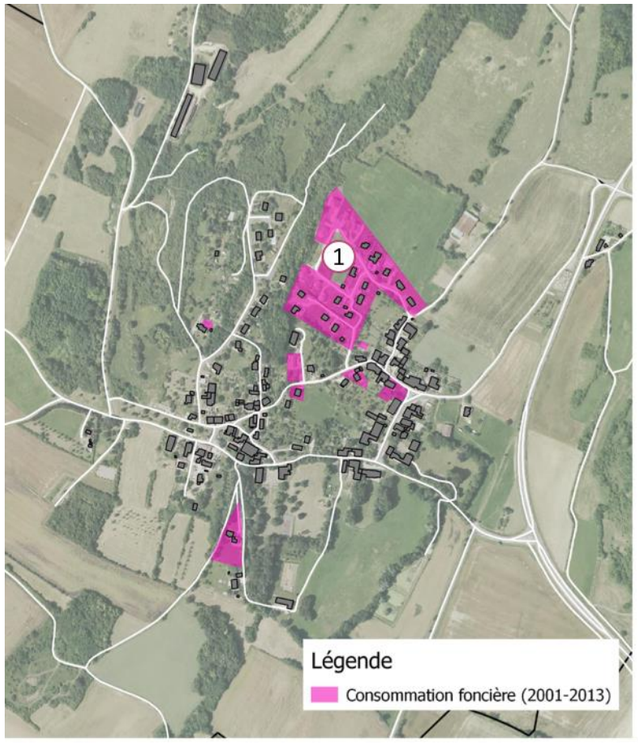

Lotissement implanté sur le coteau

Bâtiment agricole à l'extérieur du village

Exemple de Rainans

Des entrées de villes dégradées

Généralement situées en extension urbaine, les constructions récentes modifient la perception des entrées des villages et des bourgs. L'absence de traitement paysager de la frange urbaine, l'utilisation de matériaux de construction de couleur blanche ou trop claire, et le caractère étalé et diffus de la forme urbaine ne permettent pas d'intégrer ces entrées de villes à l'enveloppe urbaine existante.

Silhouette urbaine d'Archelange marquée par l'aménagement d'un lotissement en entrée de ville

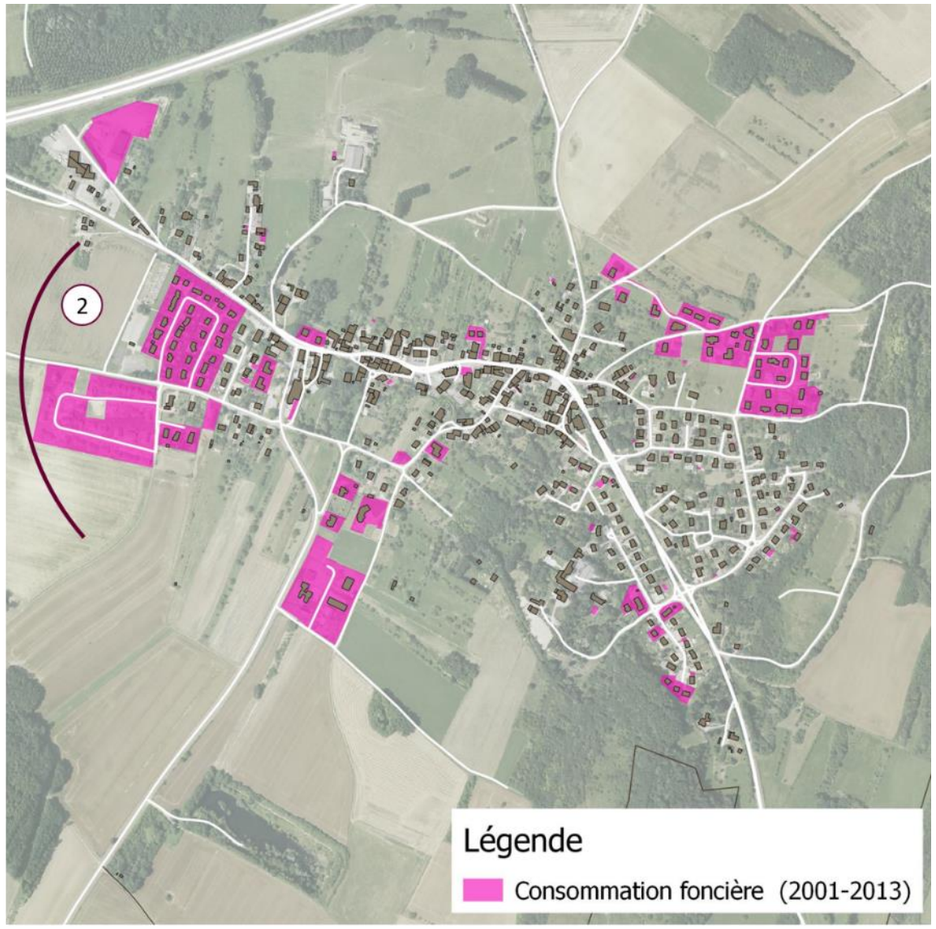

Entrée de ville de Sampans marquée par l'étalement urbain

Entrée de ville de Lavangeot

Dans les villages les plus agricoles, certaines entrées de ville peuvent être impactées par la présence d'un silo ou d'un bâtiment agricole. Pour des raisons fonctionnelles et réglementaires (périmètres d'éloignement sanitaire), les bâtiments agricoles sont aujourd'hui implantés à l'écart des lieux d'habitations en entrée de ville. Or, ces bâtîments relèvent, pour la plupart, d'une typologie radicalement différente du corps de ferme traditionnel, tant en matière de volumes, d'organisation de leur façade, de matériaux et de couleur. Ils ne font également pas toujours l'objet de mesures d'intégration paysagère (terrassement hasardeux, couleur et matériaux de bardage inappropriés, manque d'aménagement végétal des abords).

Exploitation agricole à l'entrée de Romange

Entrée de ville de Champagney

Enfin, les entrées de villes des communes les plus dynamiques économiquement sont parfois marquées par la présence d'espaces d'activités peu intégrée (très routiers, manque de végétalisation des espaces publics, …), qui dévalorisent la qualité de leur cadre de vie.

Rochefort-sur-Nenon

Authume

Foucherans

Des conflits d'usages entre circulation piétonne et routière particulièrement sensibles en entrée de ville ou dans les « village-rues »

Dans les villages ou les bourgs traversés par un axe routier majeur (Saint-Aubin, Tavaux, Parcey, Le Deschaux, Nevy-lès-Dole~~s~~ ou Sampans, Moissey), la rue principale prend des allures routières, ce qui engendre des conflits d'usages avec les piétons. En effet, en dépit de la présence de trottoirs, la démarcation n'est pas nette entre la route (située à l'extérieur du village) et la rue (située à l'intérieur du village) et n'invite pas l'automobiliste à réguler sa vitesse. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le tissu urbain est lâche, diffus et que les bâtis sont implantés en retrait de la rue (exemple du Deschaux). En l'absence de front urbain, la rue semble réservée aux usages automobiles.

On retrouve également ce type de conflit d'usages, dans le cas d'une extension linéaire le long de la rue princiaple. En effet, l'éloignement des bâtiments récents (généralement implantés en milieu de parcelle) et l'absence de traitement de la voirie marquant l'entrée de ville, ne facilite pas une transition réussie entre l'espace routier « de pleine campagne » et l'espace urbain d'une rue de village.

Par des aménagements simples et une réflexion sur l'organisation du bâti, l'enjeu est donc de sécuriser ces traversées de rues, de leur conférer un caractère plus urbain tout en redonnant une place au piéton.

Parcey (D905)

Entrée de ville de Villette-lès-Dole

Entrée de ville de Châtenois

Traitement des traversées de rue de Choisey (D 973) et de Tavaux (av. de la République)

2.6.3 Dole et son agglomération : des questions pour l'avenir

La stratégie d'aménagement de Dole et de son agglomération doit considérer plusieurs problématiques de développement.Tout d'abord, celle de la poursuite de la mise en valeur et de la protection de son centre historique à haute valeur patrimoniale et touristique.

Ceci pose alors la question de son positionnement et de son rayonnement avec l'extérieur avec une accroche et des portes d'entrées touristiques existantes mais peu valorisées, une gare peu accessible à l'échelle de la ville et de l'agglomération.

Nécessairement évolutive, l'agglomération Doloise doit nécessairement se renouveler sur elle-même et faire évoluer son armature urbaine, redéfinir ses limites d'agglomération et requalifier ses entrées de ville.

Enfin, dans un contexte de fragilisation de son centre historique et de sa démarche Cœur de Ville, Dole doit également s'interroger sur les modalités de la mise en œuvre de sa revitalisation et de préservation de son patrimoine bâti historique de grande qualité.

La poursuite de la mise en valeur et protection du patrimoine du centre historique de Dole

50 ans d'action dans le secteur sauvegardé

Malgré une approbation de son PSMV très tardive, une politique active de préservation et de valorisation été menée sur le secteur sauvegardé dès l'époque de sa création. Synthétiquement, plusieurs logiques ont été mises à l'œuvre :

- protéger, restaurer et valoriser les édifices : les immeubles protégés au titre des monuments historiques sont passés d'une vingtaine en 1967 à une cinquantaine aujourd'hui. Des restaurations significatives ont rapidement été engagées dans le quartier des tanneurs. Plusieurs édifices importants ont été également restaurés et réinvestis : le couvent de la visitation et l'ancien Refuge, la maison natale de Pasteur (en 1995), le marché couvert (en 1998) et dans les années 2000 l'ancien hôtel dieu (médiathèque), la collégiale Notre-Dame, le couvent des Carmélites, le manège de Brack.
- libérer la partie Sud du secteur sauvegardé de son bâti : les constructions (ateliers, petits habitats) situés entre le canal et le terrain de sport ont été entièrement démolies dans une logique de dégagement des vues sur la ville historique, ainsi que l'ancien moulin près du pont Louis XV, sinistré en 1979. .
- maîtriser la circulation et le stationnement automobile dans le centre historique : la construction du pont de la Corniche en 1995-1995 a contribué à réduire le trafic routier en centre-ville. Plusieurs parkings ont été aménagés au fil des décennies : le parking de l'avenue de Lahr, le parking Garibaldi au pied de la Grande Rue dans les années 1970, un vaste parking sur le cours Clémenceau (ancien champ de foire), et en 1987 le parking sur plusieurs niveaux des Terreaux. A noter également l'existence du stationnement du cours Saint-Mauris et de celui de la Gare. Avec le recul, la suppression de petits îlots pour implanter des parkings à l'intérieur du centre ancien ou à l'entrée du tissu historique (parking des Terreaux), ou la suppression de la halle aux grains de 1882 pour laisser la place au parking Garibaldi peut interroger, le traitement qualitatif de ces creux au sein du tissu urbain historique étant difficiles à gérer.
- réduire l'insalubrité et la vacance des îlots, l'action sur l'habitat : de 1991 à 1993 une OPAH prouve son efficacité en permettant la réhabilitation de plusieurs centaines de logements dans le centre ancien, réduisant alors la vacance de 14 % à 10 %. Une OPAH sur l'ensemble de l'agglomération, finalisée en 2015, confirme l'efficacité du dispositif (un tiers des réhabilitations locatives réalisées a concerné le centre ancien). Nénamoins, la situation reste préoccupante dans le centre-ville. La poursuite de l'action sur l'habitat constitue un des volets du projet « cœur de ville » de 2014 : une OPAH-RU spécifique au centre-ville ~~est~~ a été lancée en mai 2016. Elle a pour objectif de rénover 35 logements par an sur 5 ans. Une aide à la réhabilitation des façades (subvention et accompagnement) est par ailleurs en place depuis juin 2015.
- favoriser la découverte piétonne de la ville et l'accueil touristique : une passerelle est lancée sur le canal en 1980, offrant une connexion plus directe entre le parking de l'avenue de Lahr et le centre-ville. En 2004 une passerelle sur le Doubs facilite l'accès au site de la Commanderie en rive gauche. En 1992, la ville de Dole a intégré le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, label du ministère de la culture. Une signalétique historique a été mise en place, un « circuit du chat perché » propose une découverte historique simple et didactique de la ville. L'opération « cœur de ville » se propose actuellement de réaménager certaines places au sein du secteur sauvegardé (place du 8 mai, place nationale Charles de Gaulle, emplacement du bar jurassien, place des fleurs) d'étendre le secteur piéton (une partie des rues de Besançon et de la Grande Rue), de mettre le bas de la Grande Rue en « zone de rencontre » : les travaux, prévus entre 2016 et 2020 ont démarré a l'été 2016. Des aménagements au pied de la rue du Vieux Château dans le secteur de l'hôtel Dieu sont prévus pour améliorer l'accueil des cyclistes de l'Eurovéloroute n°6.
- maintenir des fonctions de centre d'agglomération : le projet « cœur de ville », mais aussi le projet « Arsenal » visent à renforcer ces éléments de centralité, qui en dehors du commerce sont concentrés dans la partie Ouest du secteur sauvegardé. Une aide à la rénovation des vitrines (programme FISAC) est en cours, la pose d'une signalétique d'intérêt local, l'occupation éphémères des locaux vacants (la vacance en centre-ville touchant également les commerces), et le renforcement des fêtes locales et animations commerciales. L'opération dite de l'îlot de l'Arsenal, vaste espace qui s'étend entre le Théâtre et le manège de Brack, prévoit des restructurations spatiales, la création d'un parking souterrain sous la place Precipiano, et un renforcement des équipements de ce secteur (notamment piscine).
- améliorer la perception des entrées de ville historique : cette préoccupation, notamment celle de la maîtrise qualitative des vues d'approche sur la collégiale Notre-Dame et la maîtrise de la gestion des franges du secteur sauvegardé fait déjà partie des préoccupation à l'origine du secteur sauvegardé, mais est toujours d'actualité. La recherche d'une meilleure mise en scène des entrées de la ville historique et d'une modernisation de son image se portent actuellement (projet « cœur de ville ») sur la place Grévy à l'Est, sur l'îlot de l'Arsenal déjà évoqué à l'Ouest, sur l'entrée par le pont Louis XV à partir de la rive gauche au Sud. La place Grévy est encore fortement accaparée par la circulation et le stationnement. Les avenues du Général Eisenhower, du Maréchal Juin et Jacques Duhamel sont les trois axes routiers d'arrivée sur le centre historique dont le traitement qualitatif (bâtis et espaces publics) constitue un enjeu particulier dans la première image donnée par la ville à ses visiteurs.

Faire évoluer le PSMV du secteur sauvegardé : les enjeux

La collectivité a décidé en 2016 de mettre en révision le PSMV, qui a maintenant presque vingt ans. Les enjeux sont en effet importants :

- assurer une cohérence entre les objectifs du futur PLU intercommunal et ceux du PSMV et articuler les documents : ces deux documents d'urbanisme sont en effet complémentaires, le secteur sauvegardé étant inséré au cœur du territoire couvert par le PLUi. A titre d'exemple, la réflexion actuelle « cœur de ville » (2014) réinterroge la stratégie globale de stationnement dans le centre de l'agglomération et le renforcement de l'offre sur les franges du secteur sauvegardé pour y préserver une capacité du stationnement résidentiel. Malgré la qualité de son patrimoine bâti et les actions réalisées sur le secteur sauvegardé depuis sa création, le centre ancien de Dole continue à être confronté à des difficultés (vacance de l'habitat et des commerces). L'outil PSMV doit être en adéquation avec les enjeux de maintien des fonctions de centralité de la ville historique. Celle-ci doit continuer à s'adapter aux évolutions des dynamiques urbaines qui l'entourent, notamment la préférence donnée par les ménages à l'habitat pavillonnaire muni de jardins de la périphérie urbaine ou des villages, fort facteur de fragilisation des tissus bâtis du centre ancien.
- adapter certaines dispositions du PSMV, devenues obsolètes, à l'évolution des principaux projets urbains du centre-ville : les emplacements réservés, conçus à l'époque dans la perspective de différents projets qui ne se sont pas toujours réalisés, sont à actualiser. Certaines dispositions du PSMV sont à remettre à l'étude pour permettre l'évolution de l'Ouest du secteur sauvegardé, dans le secteur de l'Arsenal.

- **ré-envisager la place du patrimoine du XIXème siècle dans le PSMV** : le PSMV a été conçu dans la perspective d'une valorisation des patrimoines du XVIème, XVIIème et XVIIIème siècle, suivant une pensée cohérente avec le contexte doctrinal des années 1960. Avec l'élargissement de l'intérêt patrimonial vers les réalisations architecturales et urbaines des XIXème et XXème siècles, ce choix du PSMV fait aujourd'hui débat. Le PSMV actuel considère la plupart des modifications et ajouts de bâtis ultérieurs au XVIIIème siècle comme des dégradations de celui-ci. La plupart des devantures en bois du XIXème siècle ont ainsi progressivement disparues des rues commerçantes du centre-ville. Les intérieurs d'îlots ont été systématiquement curés des petits ateliers qui les peuplaient au XIXème siècle. Le règlement se heurte désormais à l'intérêt porté à tous ces éléments témoins de l'activité foisonnante de cette période prospère du centre historique. Il y a désormais, de la part de la ville comme de certains propriétaires, un souhait d'une approche plus nuancée dans le regard patrimonial porté sur les bâtis, avec une prise en considération des strates successives d'interventions (archéologie du bâti).
- **intégrer la prise en compte des problématiques environnementales dans le PSMV :** les questions de la performance énergétique des bâtis, dans une approche compatible avec la préservation du patrimoine, ou encore celles de nouveaux matériaux, des nouveaux réseaux et technologies, sont des problématiques qui doivent désormais entrer dans les processus de révision des PSMV de la même manière que dans le PLUi.
- **moderniser la rédaction du document :** la ville souhaite que la présentation du document soit revue, en évitant par exemple le découpage entre une partie réglementaire pour le Nord du secteur sauvegardé et une partie réglementaire pour le Sud.Le PLUi tiendra compte des évolutions du PSMV.

<u>Le secteur sauvegardé au sein d'un espace de centralité en pleine évolution</u>

Le secteur sauvegardé, élément fortement identitaire et touristique, porteur d'une part significative de fonctions de centralité (culturelles, sportives, administratives, commerçantes…) n'est néanmoins géographiquement que le noyau de l'espace de centralité réel de l'agglomération, qui s'étire de la gare à la zone portuaire.

Deux projets stratégiques sont actuellement à l'étude à proximité du secteur sauvegardé et le concernent le **projet de restructuration du secteur de la gare** et le **projet de renouvellement urbain de la rive gauche. Différents enjeux** émergent aujourd'hui du point de vue de la valorisation du secteur sauvegardé et de celle plus large du patrimoine urbain de Dole :

- le positionnement adéquat du centre historique dans l'espace de centralité de la ville ;
- l'émergence le long du Doubs, en quasi miroir du centre historique, d'un front urbain cohérent et fortement qualitatif ;
- l'évolution de la qualité paysagère du secteur de coteaux bâtis, riche en maisons « art déco », entre le centre historique et le pont de la Corniche ;
- traitement qualitatif de l'ensemble des voies d'accès vers le centre historique (maîtrise des vues vers la collégiale notamment);
- améliorer la liaison entre la gare et le centre historique (cf. page suivante) tout en préservant la qualité de son patrimoine urbain hérité du XIXème siècle (grandes demeures, usines ou ateliers) souvent fragilisés .

Etat précaire de certains immeubles d'alignements : av. Aristide Briand, bd. du Président Wilson

Entre gare et centre historique, vaste îlot d'activité bordé d'un mur le long du bd. du Président Wilson. Au fond, dissimulée par les arbres de son parc, l'ancienne maison patronale.

Le dialogue entre le coteau bâti, le centre historique et le site Rive Gauche

Approche peu qualitative de la porte Ouest du centre historique par l'avenue Jacques Duhamel

Vue vers la collégiale depuis l'avenue du Maréchal Juin à la Bedugue : côté gauche enjeu d'entretien des bâtis, côté droit, enjeu à long terme de recomposition d'un front bâti cohérent.

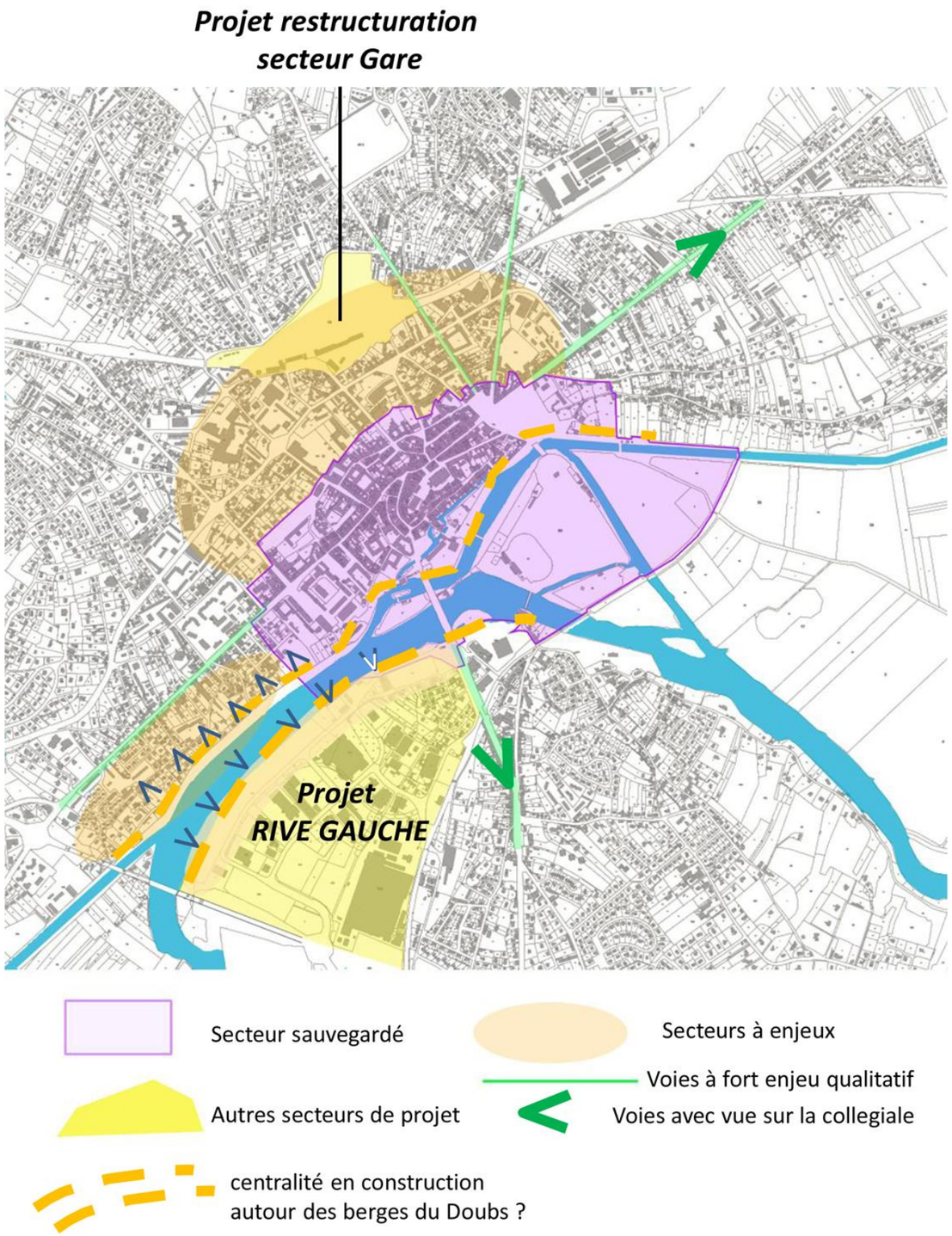

Le positionnement et le rayonnement de Dole et de son agglomération avec l'extérieur

L'accroche touristique de Dole

Riche de son patrimoine bâti remarquable, Dole est une ville à vocation touristique indéniable. Pour autant, la perception et l'image véhiculée par la ville depuis l'extérieur ne revalorise que très peu la perception de ce patrimoine. En effet, seule l'entrée de ville depuis le quartier de la Bedugue (accès Sud) ainsi que d'Azans offre une perception exceptionnelle de la ville historique avec des vues sur la collégiale et sur la ville surplombant le Doubs. Lorsqu'on arrive de Rochefort-sur-Nenon ou Brevans, à l'Est, une vue longue distance sur la collégiale marque également la perception de la vieille ville. Le reste de la ville est protégée par une couronne boisée et agricole qui entoure la ville depuis le Mont Roland jusqu'à Damparis. Ainsi, sa perception est limitée à la présence de bâtiments repères comme les immeubles du quartier des Mesnils-Pasteur.

De rare vues sur la collégiale (entrée Est depuis la D973)

Entrée de ville patrimoniale dans la ville depuis le quartier d'Azan

Dans ce contexte, le passage dans l'agglomération doloise du canal du Rhin au Rhône et de l'Eurovéloroute6 (reliant Nantes à Budapest) constitue une entrée touristique majeure dans la ville, avec notamment la présence d'un port fluvial au pied des remparts de l'ancienne ville. Pour autant, aucun point d'arrêt pour les cyclistes de l'Eurovéloroute6 n'est marqué au niveau de cette entrée de ville patrimoniale. Depuis ce point d'arrivée dans la ville, la perception de la ville et de son patrimoine reste encore très confidentielle, masquant ainsi aux visiteurs de nombreux joyaux (canal des tanneurs, maison natale de Pasteur, …).

Vue du canal depuis la collégiale

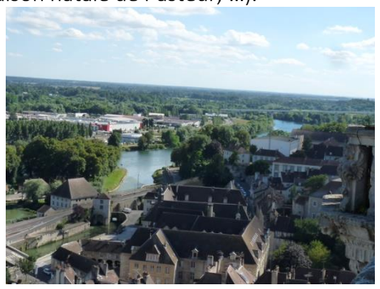

Canal des Tanneurs

La réflexion engagée sur le projet d'aménagement d'un espace public au pied des remparts situé au niveau de l'Hôtel Dieu (démarche Cœur de Ville) doit, en effet, s'interroger sur l'importance d'aménager des équipements spécifiques pour les vélos (parkings vélo par exemple), de prévoir les connexions de l'Eurovéloroute6 aux sites stratégiques de la ville (ville historique, Commanderie, ….) et de traiter les traversées de ville (aménagement cyclable) au niveau de l'avenue de Larh, notamment.

Site des anciens remparts aménagé : un point d'accueil pour les cyclistes de l'Eurovéloroute6 ?

Cette problématique de connexion et d'accroche du canal et de l'Eurovéloroute6 aux espaces urbains existants et à certains éléments de patrimoine à valoriser devra également être considérée à l'échelle intercommunale, de Audelange à Abergement-la-Ronce. Il s'agira également de porter une attention particulière à la qualité des espaces urbains traversés par cet axe de déplacement touristique (à Tavaux, Damparis et Choisey). A noter que le tracé de l'Eurovéloroute laisse de côté la rive gauche du Doubs à Dole, et qu'il n'existe pas non plus de liaison douce vers le château de Crissey, ou le pont de la raie des Moutelles, situés au-delà du pont de la Corniche dans le paysage remarquable du méandre du Doubs, en continuité de ce secteur rive gauche.

Le renouvellement urbain du quartier de la gare

Malgré son importance et son rayonnement métropolitain, la gare est peu perceptible dans l'espace urbain dolois et à l'échelle de l'agglomération.

Aujourd'hui la liaison entre la gare et le centre historique se fait par le biais de l'avenue Aristide Briand. Or, à bien des égards, elle cette avenue apparaît comme un axe inachevé et imparfait. Inachevé, non seulement parce que la percée n'a pas été réalisé jusqu'à la collégiale, ce qui a préservé le centre historique, mais aussi parce que les emprises des usines qui la bordaient, de part et d'autre entre l'ancien rempart et le boulevard Wilson, n'ont pas permis la réalisation d'un front bâti continu et cohérent. L'avenue est également imparfaite car elle n'est pas axée sur le bâtiment de la gare, rendant le positionnement du centre-ville peu intuitif pour les voyageurs arrivant par le train.En effet, l'absence de signal urbain fort sur le centre historique ne permet pas d'ouvrir la gare sur le centre ville, pourtant très proche.

D'autre part, les parcelles formant les îlots du quartier entre la ville et la gare sont vastes et peu perméables. Le tissu urbain du XIXème siècle mêlant grandes demeures et usines ou ateliers est hétérogène, avec des immeubles d'alignements souvent fragilisés (vacance, manque d'entretien), mêlés à des constructions plus récentes. Cet héritage de l'urbanisme du XIXème siècle à Dole mérite néanmoins d'être pris en considération dans l'évolution future de ce secteur.

Etat précaire de certains immeubles d'alignements : av. Aristide Briand, bd. du Président Wilson

Approche peu qualitative de la porte Ouest du centre historique par l'avenue Jacques Duhamel

Enfin, le caractère peu dense du tissu urbain autour de la gare (notamment au Nord de cet équipement – quartier le Chambez) dégage une ambiance résidentielle et ne véhicule pas une image très dynamique pour une entrée d'agglomération.

Ainsi, dans le cadre du projet de restructuration du secteur de la gare engagé depuis 2009 ayant permis de réhabiliter la gare et sa place, l'enjeu à venir est donc de :

- renforcer la place de la gare dans l'armature urbaine de l'agglomération afin d'améliorer son accessibilité depuis le centre ville et les quartiers Nord ;
- redonner une vocation urbaine à ce quartier (quartier mixte à dominante d'activités tertiaires) en menant des opérations de renouvellement urbain (notamment sur des emprises ferroviaires en friche), tout en valorisant l'architecture du XIXe siècle de ce quartier ;
- profiter du projet d'aménagement d'une voie verte sur le tracé de l'ancienne voie ferrée reliant Dole à Nevy-lès-Dole pour recréer des liaisons douces Nord-Sud à l'échelle de l'agglomération.

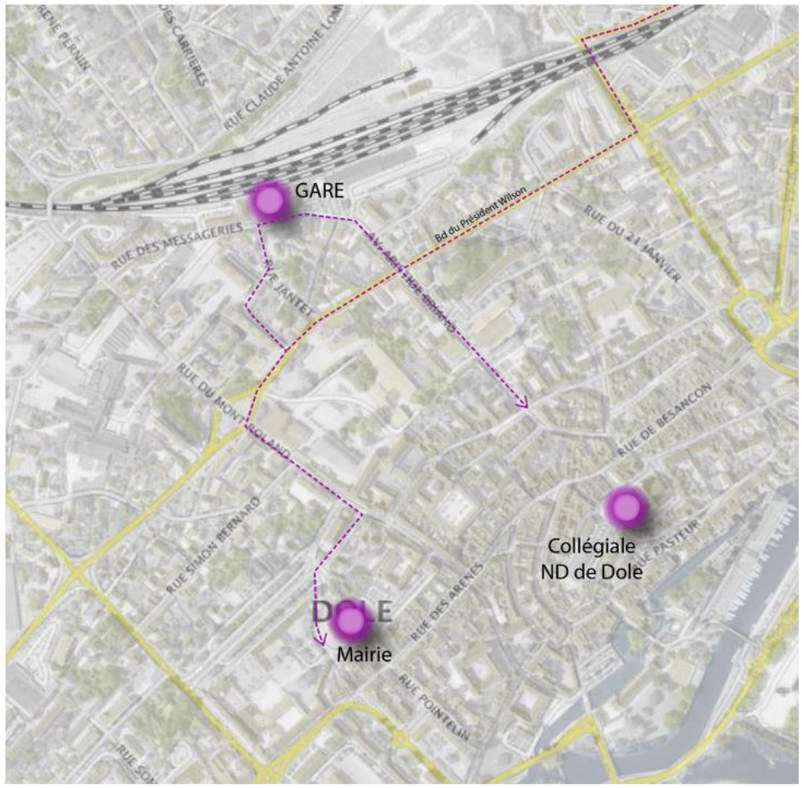

Parvis de la gare

Friche en cours de requalification

Mur longeant le bd du président Wilson et limitant l'accès au centre

Vue sur la collégiale depuis l'avenue Aristide Briand

Le renouvellement de la ville sur elle-même et l'évolution nécessaire de son armature urbaine et de son tissu urbanisé

La recomposition du secteur Sud

Suites aux évolutions urbaines successives, l'agglomération doloise intègre aujourd'hui en son sein plusieurs villages (Crissey, Choissey, Brevans, Baverans, Foucherans) et différents espaces d'activités. Ainsi, les contours de la ville ont naturellement évolués, et offrent aujourd'hui des espaces urbains mixtes au statut encore flou : cœurs de villages, zones d'activités, quartier périur-bain type banlieue, espaces agricoles et naturels.

L'entrée de ville Sud (Choisey – Foucherans) est particulièrement sensible à cette évolution en proposant un patchwork de tissus urbains peu connectés les uns aux autres avec, d'une part, des espaces d'activités économiques marquant l'entrée de l'agglomération au niveau de la D 905 et de la D 973, et d'autre part, des lotissement récents organisés autour des cœurs villageois historiques. Il semble donc important de décloisonner, d'ouvrir et de réograniser cette armature urbaine disparate et peu cohérente.

Par ailleurs, la coupure d'urbanisation entre le pôle technologique Innovia, Tavaux et Damparis apparaît comme un espace de transition urbaine où s'accumule à la fois des espaces agricoles, des infrastructures routières et autoroutières, les équipements liés à l'aéroport ou au canal. Or, cet espace intersticiel est un secteur stratégique dans l'entrée de l'agglomération par Choisey ou par le Canal et l'Eurovéloroute6. C'est aussi la dernière coupure d'urbanisation entre l'agglomération doloise, Tavaux et Damparis. L'aménagement du pôle technologique Innovia, repousse donc un peu plus cette limite et interroge à long terme sur le positionnement de l'entrée de l'agglomération.

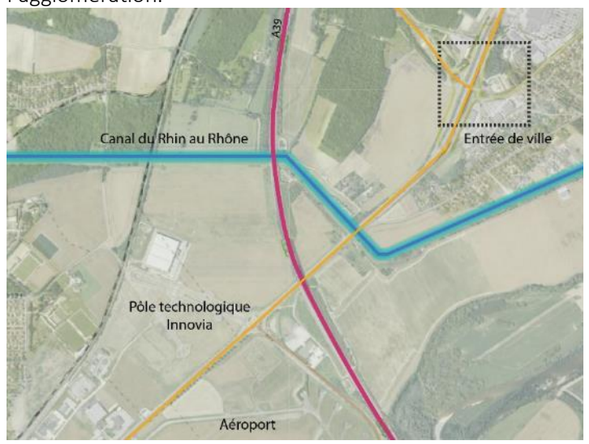

Enfin, malgré le traitement paysager de la Route Nationale (D 973) à Choisey favorisant l'intégration paysagère des espaces d'activités dans l'espace urbain, la transition urbaine entre le quartier Saint-Ylie et le quartier des Mesnils-Pasteur est assez franche offrant une vue sur d'anciens corps de fermes et les immeubles. Tout en conservant l'identité agricole du quartier, l'enjeu serait de redensifier ce quartier et de recréer un front urbain de qualité afin de lui conférer un caractère plus urbain.

Entre ville et campagne (quartier de St-Ylie)

La recomposition du secteur Nord et Est

Mal définies, les limites Nord et Est de la ville sont aujourd'hui questionnées par plusieurs projets d'extension urbaine :

- Projet de transfert de la base logistique ITM (intermarché) à Rochefort-sur-Nenon,
- Projets d'extension urbaine de Dole (zone AU, 1 AU et 2 AU identifiées dans le PLU en vigueur) en limite urbaine au niveau du lieu-dit La Paule et de la gare de triage,
- Projet d'aménagement d'une usine de méthanisation (en cours de réalisation) au niveau de la zone d'activité de Bevrans,
- Projet d'extension de la zone d'activités des Epenottes, au Nord en direction d'Autume, ou à l'Est en direction de Brevans,
- Projet d'aménagement d'un silo et d'une usine de retraitement des pneus à proximité de la déchetterie et de l'aire de triage de Dole.

Si la plupart de ces projets n'ont pas encore vu le jour, ils transformeraient durablement l'entrée de l'agglomération en repoussant encore un peu plus les limites urbaines, et en ouvrant la voie à l'urbanisation des communes périurbaines (Authume, Baverans et Rochefort-sur-Nenon).
Or, une extension de l'agglomération à l'Est et au Nord fragiliserait un peu plus les espaces agricoles et forestiers intersticiels. L'enjeu étant également de préserver la qualité urbaine de l'entrée de ville en maintenant la vue sur la collégiale de Dole et en requalifiant le traitement paysager et urbain de l'avenue Eisenhower.

Station essence de Baverans le long de la D 673

Lotissement organisé le long de l'avenue Eisenhower en entrée de ville de Dole

Secteur ciblé pour l'extension des Epenottes à Authume

La voie de contournement de Dole (D 673)

Si initialement la D 673 a été conçue comme un axe de contournement, l'extension urbaine de Dole et de son agglomération a transformé la vocation de cette voie. En effet, la multiplication des carrefours, des piquages divers et des rond-points sur cet axe, ainsi que le franchissement de sa limite au Nord (ZI du Tumulus, quartier Landon, ZA Rougemont à Foucherans) interrogent sa fonction de desserte dans la ville.

Qui plus est, la perception de l'agglomération depuis cet axe de déplacement majeur n'est pas très revalorisante. Loin de l'image patrimoniale et remarquable de Dole, la D 673 nous fait découvrir les espaces d'activités de la ville, les arrières des quartiers pavillonaires de la première couronne ainsi que la couronne boisée du Mont Roland.

Faut-il, en effet, repenser le traitement de la D 673 comme un boulevard urbain et ouvrir de nouvelles perçées visuelles sur la ville, ou encore afficher des façades urbaines et non des « arrières » ?

Quelle perception de l'agglomération depuis la D 673 ?

Vues sur l'arrière des bâtiments de la ZA des Epenottes depuis la D 673

Au niveau de la limite entre Foucherans et Dole, le traitement de la D 973 comme une rocade et non comme une boulevard urbain, ne permet pas de connecter véritablement la zone d'activités au quartier des Mesnils-Pasteur. L'échangeur routier entre la D 905, l'avenue Charles Laurent Thouverez et la rue de Dole connectant Dole à Foucherans apparait également comme un « délaissé urbain » entre ces deux espaces urbanisés.

Le renouvellement urbain de la rive gauche et du quartier des Mesnils-Pasteur

Au niveau de l'agglomération du Grand Dole, deux projets de renouvellement urbains sont à considérer dans la stratégie de développement de la ville, à savoir : la poursuite de Programme National pour la Renovation Urbaine (PNRU) du quartier des Mesnils-Pasteur ainsi que la reconversion de la zone industrielle portuaire de la rive gauche du Doubs.
Localisée à proximité directe du centre historique et de la Commanderie, le secteur de la rive gauche présente, en effet, un important potentiel de renouvellement urbain malgré un risque d'inondation bien présent.
Dès 1999, les réflexions ont été relancées sur le devenir de cet secteur qui présente de de vastes emprises désormais libérées du projet de Grand Canal. La Commanderie, nouvel équipement culturel et premier point d'accroche de la rive gauche a ouvert ses portes en 2006.
Si aujourd'hui la vocation de ce secteur n'est pas encore clairement définie, ce secteur semble propice au développement d'activités tertiaires, culturelles et urbaines (habitat). Pour l'heure, un cinéma multiplex est en projet au débouché du pont Louis XV. Durant l'été 2016, la ville mène des travaux pour reconvertir en parc d'exposition les anciens locaux d'Idéal Standard -qui comporte quelques bâtiments d'intérêt patrimonial.

L'entrée Nord de la Zone Industrielle portuaire au niveau de la Commanderie : un futur quartier d'habitat ?

Zone commerciale de la zone portuaire

Secteur industriel partiellement en friche à caractère patrimonial offrant des vues sur l'église

Sacré Cœur de la Badugue

Concernant le quartier des Mesnils-Pasteur, le PNRU se poursuit (reconquête des îlots Descartes) et les modalités sont actuellement définies en lien avec la révision du Programme Local de l'Habitat.

Des enjeux émergent en lien avec la valorisation du secteur sauvegardé et de celle plus large du patrimoine urbain de Dole :

- l'attention à porter à l'émergence le long du Doubs, en quasi miroir du centre historique, d'un front urbain cohérent et fortement qualitatif (rive gauche)
- une attention à porter à l'évolution de la qualité paysagère du secteur de coteaux bâtis, riche en maisons « art déco », entre le centre historique et le pont de la Corniche (parvis des Mesnils Pasteur et accotements de l'avenue Jacques Duhamel).

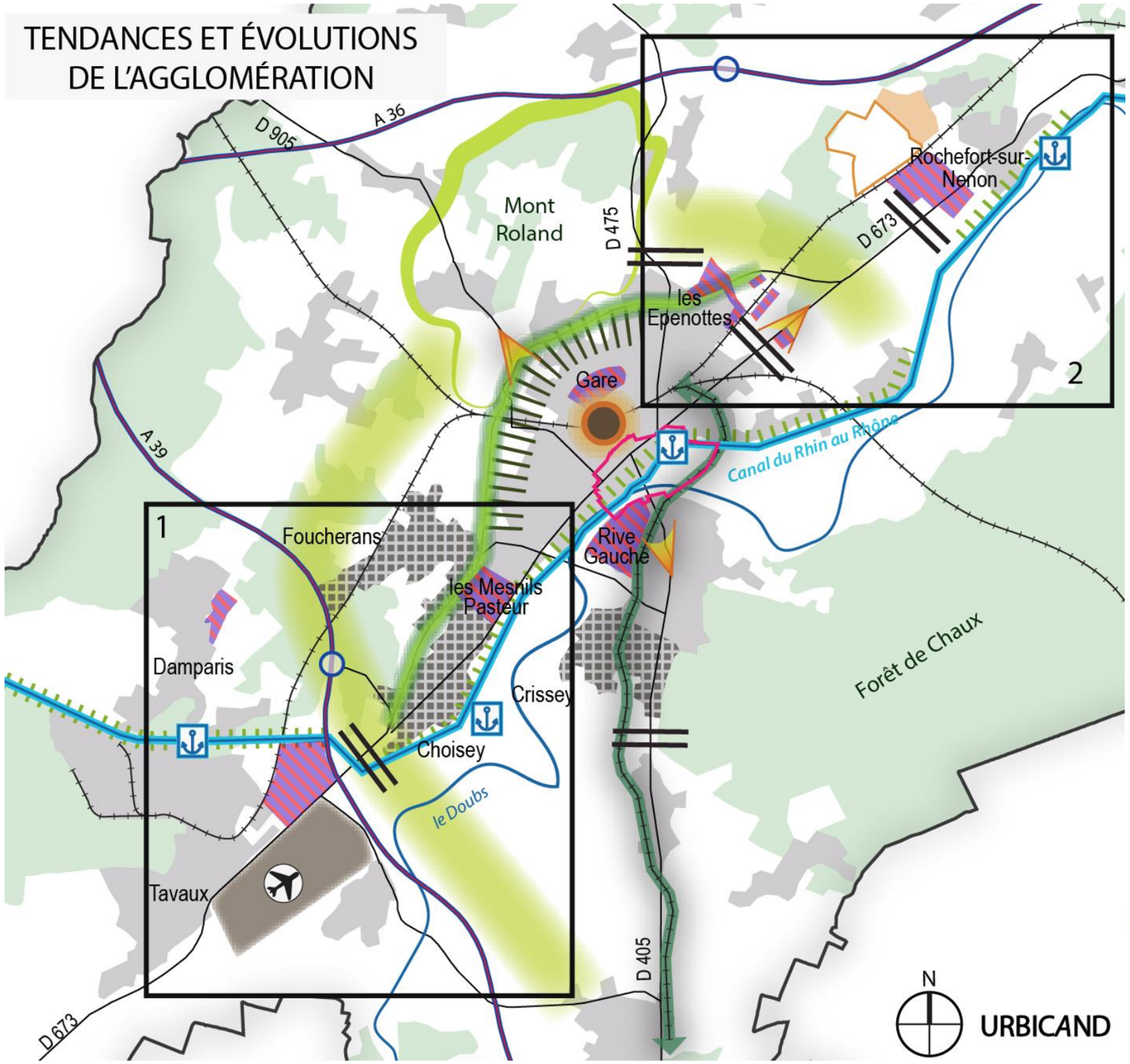

Image et rayonnement de l'agglomération vers l'extérieur

- Une accroche de la gare dans la ville peu lisible
- Un accroche touristique autour du canal du Rhin au Rhône
- Des haltes fluviales à considérer comme des portes d'entrées touristiques
- Aéroport Dole-Tavaux
- Des façades urbaines à préserver (image touristique et patrimoniale de Dole)
- Un coeur historique à sauvegarder et revitaliser
- De rares points de vues sur Dole

Vers une recomposition et un renouvellement urbain de la ville sur elle-même

- Secteurs de projets pressentis ou inscrits dans les documents d'urbanisme
- Projet d'extension de la carrière de Rochefort-sur-Nenon
- Patchwork de tissus urbains à réorganiser, décloisonner et réouvrir sur les axes
- Voie de contournement D 673 : futur boulevard urbain de l'agglomération ?
- Le traitement des arrières : quelle perception de Dole?
- Quelles limites d'urbanisation poser dans l'avenir ?
- Quelle protection du Mont Roland et de sa couronne boisée et agricole ?
- Aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie verte
- 1 Agglomération et entrée Ouest
- 2 Secteur Est

2.6.4 Synthèse des qualités et des pressions urbaines à l'échelle intercommunale

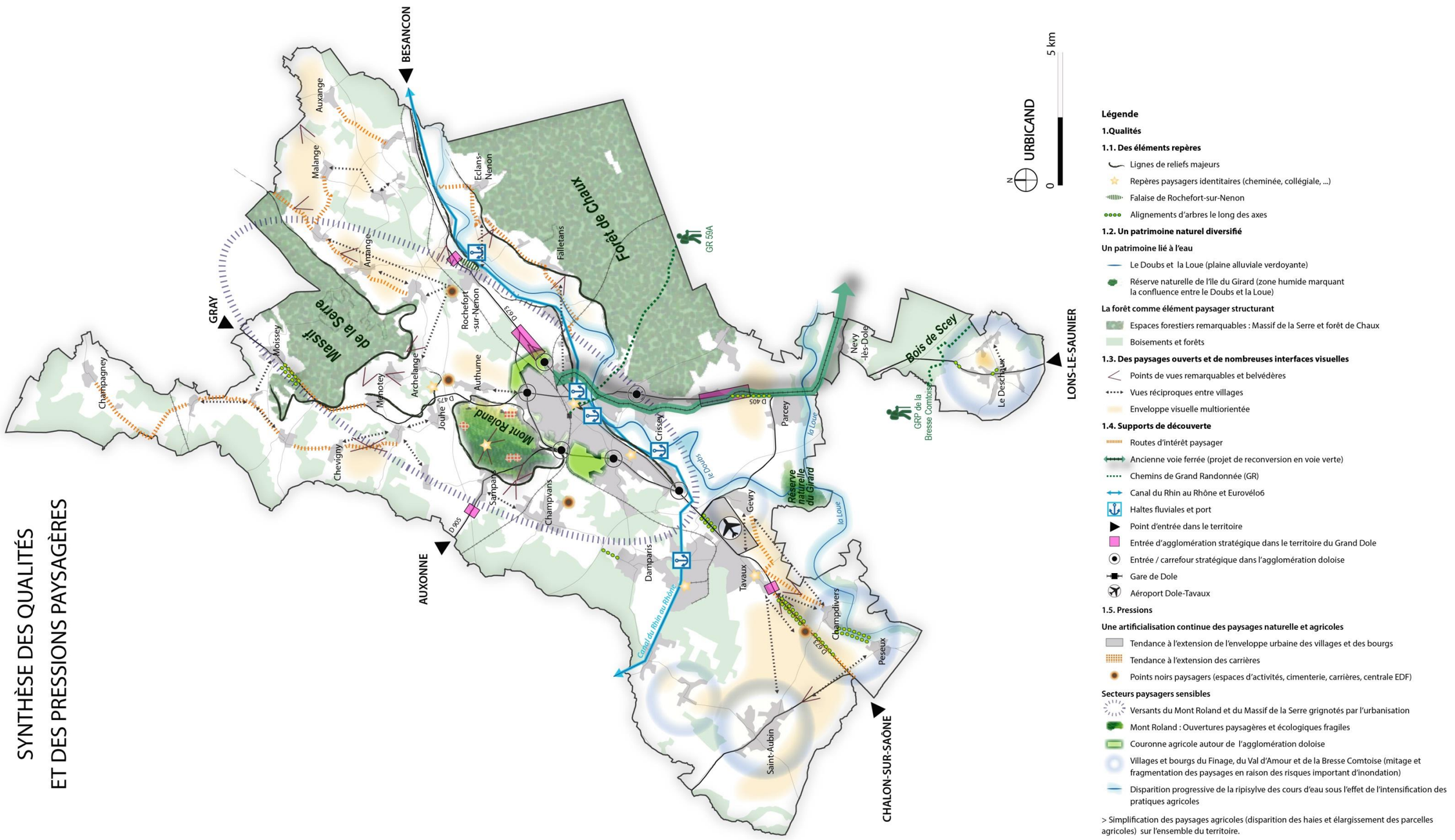

3 Synthèse

Le territoire du Grand Dole accueille un patrimoine paysager et bâti riche et diversifié composé de paysages de plaine entrecoupés de forêts, de cours d'eau, de petits monts et de collines perceptibles localement, mais aussi de châteaux et de leurs parcs, des fermes, des maniors, de grandes propriétés agricoles, …

Dans ce territoire marqué par des paysages très ouverts, les horizons sont structurées par plusieurs lignes de forces (Massif de la Serre, Mont Roland, Forêt de Chaux, Côtière longeant l'agglomération) et un certain nombre de repères paysagers et urbains (collégiale du Notre Dame de Dole, cheminées de l'usine Solvay, …).

Qu'elle soit sous forme d'eau vive (Doubs et Loue), de fontaine ou de lavoir, d'immense prairie humide, ou encore canalisée, l'eau est un élément fort et structurant des paysages du territoire. A cet égard, le passage du Canal du Rhin au Rhône et de l'Eurovéloroute6 est une formidable entrée touristique dans le territoire.

Du point de vue de ses dynamiques urbaines, le territoire connaît une attractivité résidentielle importante et profite de l'infuence de Dijon et de Besançon. Or, selon les entités paysagères et les secteurs géographiques, les enjeux de développement ne se traduiront pas de la même manière. Ainsi, on distingue :

- Contraints par un fort risque d'inondation, **le Finage, le Val d'Amour et la Bresse Comtoise** connaissent une dispersion historique de leur habitat. Dans ces secteurs de plaine soumis à de fortes co-visibilités paysagères, l'étirement linéaire des constructions le long des voies de communication ou l'extension urbaine tend à fragmenter les paysages, à étaler la perception des silhouettes urbaines, et à dégrader les entrées de villes. Pour autant, les risques d'inondation étant très présents sur ces secteurs, les possibilités de développement urbain de certains bourgs sont assez limitées ;
- La **Plaine Doloise**, quant à elle, est marquée par un habitat dense relativement groupé. Ce secteur à l'équilibre fragile subit une pression résidentielle forte en raison de l'attractivité et de la qualité de ses villages. Largement contraints par les reliefs (notamment au niveau du massif de la Serre ou du Mont Roland), les villages et les bourgs ont tendance à se développer en rupture avec leur centre historique (éloignement et deconnexion des lotissements récents). Dans les secteurs de forte co-visbilité paysagère (comme la vallée des « anges ») un mode de développement mal intégré peu impacter durablement la qualité des paysages. A cet égard, les villages situés sur le versant du massif de la Serre et du Mont Roland ont tendance à s'implanter et à miter les coteaux boisés ;
- **L'agglomération doloise**, enfin, présente des dynamiques urbaines bien spécifiques. Coincée dans un verrou naturel entre le Mont Roland et le Doubs, l'agglomération tend à se développer d'Est en Ouest en demi-lune le long du Doubs et de la D 673, et, dans une moindre mesure, sur la rive gauche, le long de la D 405 en direction de Villette-lès-Dole. Malgré une fragilisation de son centre historique, l'agglomération continue à s'étendre au-delà de ses limites et requestionne la qualité et la pérennité des ses entrées de ville Sud et Est, ainsi que la qualité urbaine des espaces périphériques (ces derniers ressemblant plus à des patchworks urbains qu'à de véritables quartiers de ville). Le développement urbain de l'agglomération fragilise également la couronne boisée et agricole du Mont Roland. Entre ville et campagne, il s'agira d'affirmer et de construire son identité urbaine tout en confortant son accroche touristique et patrimoniale. A cet égard, l'amélioration de l'inscription de la gare dans la ville est un enjeu fort pour son développement à venir.Il s'agira aussi de s'interroger sur les modalités d'extension de la ville et les secteurs les plus propices à mobiliser. Enfin, l'embellissement de la ville et de son cadre de vie est une nécessité pour les années à venir, à la fois à l'échelle régionale et dans le territoire du Grand Dole.

Face à ces constats, plusieurs enjeux peuvent être mis en évidence par le PLUi, à savoir :

- La **maîtrise des dynamiques de développement urbain sur l'ensemble du territoire** tout en considérant les besoins propres aux villages, aux pôles urbains intermédiaires et à l'agglomération,
- La **préservation et la mise en valeur de la diversité des paysages naturels et urbains** dans les secteurs particulièrement sensibles aux évolutions urbaines, à savoir : les villages proches de Dole, les entrées de villes, la couronne boisée du Mont Roland, et les versants du Massif de la Serre ;
- La préservation du cadre de vie et des qualités patrimoniales des villages et des bourgs (identitification des éléments de patrimoine, , avec une attention particulière pour le patrimoine bâti remarquable de Dole;
- Le **renouvellement urbain de la ville de Dole sur elle-même et la nécessaire évolution de sa trame urbaine et de son tissu urbanisé** afin de redonner une armature urbaine claire à cette ville évolutive et de répondre à ses besoins en logements, culturels et économiques, tout en préservant l'attractivité de son centre historique.

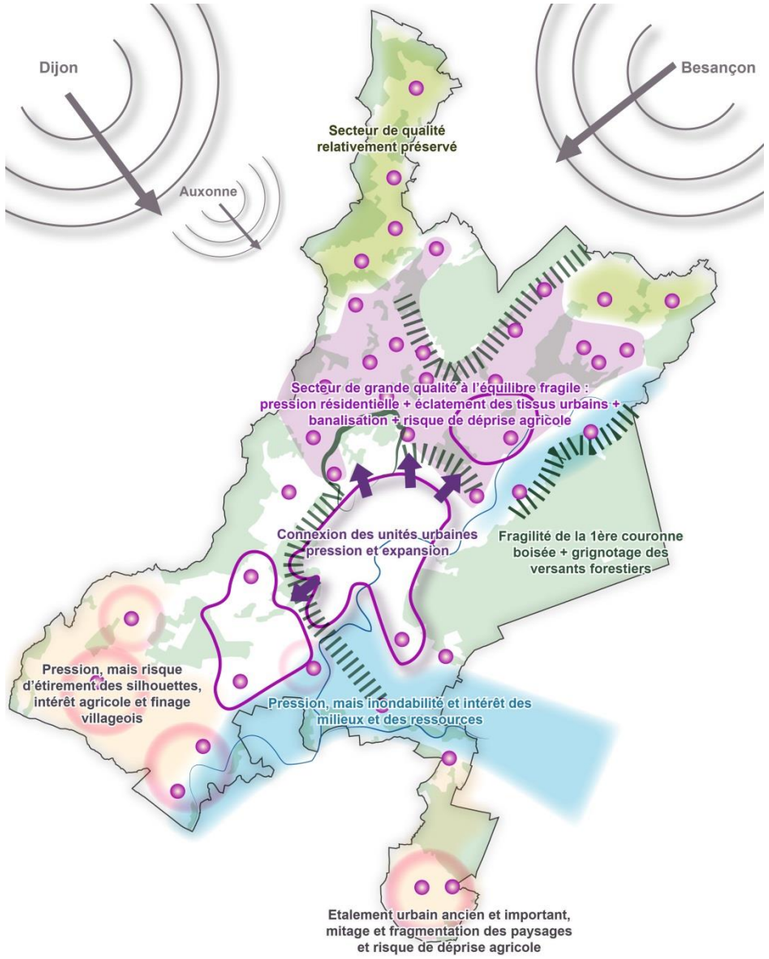

4 Annexe

LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSEES (soit 95 au total)

Commune	Nom	Type de protection	Date
Dole	MAISON JORROT	Inscrit	29/10/1975
Dole	GRAND PONT DU 18EME SUR LE DOUBS	Inscrit	19/10/1948
Dole	MAISON SISE 31 BD WILSON	Inscrit	18/04/2001
Dole	ANCIEN HOTEL DE RYE tourelle	Partiellement Inscrit	29/09/1980
Choisey	CHATEAU DE PARTHEY	Inscrit	07/11/2008
Crissey	PONT DE LA RAIE DES MOUTELLES	Inscrit	17/07/2003
Dole	ANCIEN HOTEL DE FROISSARD DE BROISSIA	Partiellement Inscrit	29/11/1948
Dole	EGLISE SAINT-JEAN L'EVANGELISTE	Classé	19/07/2006
Dole	EGLISE SAINT-JEAN L'EVANGELISTE	Classé	26/03/2007
Choisey	CHATEAU DE MENTHON	Partiellement Classé-I	25/03/1993
Choisey	CHATEAU DE MENTHON	Partiellement Classé-I	25/03/1993
Lavans-lès-Dole	ANCIEN CHATEAU	Partiellement Inscrit	09/10/1970
Dole	ANCIEN HOPITAL DU SAINT-ESPRIT	Partiellement Inscrit	08/10/1991
Dole	COLLEGE SAINT-JEROME	Inscrit	09/11/1998
Dole	COLLEGE DE L'ARC	Partiellement Classé-I	14/10/1996
Dole	COLLEGE DE L'ARC	Partiellement Classé-I	14/10/1996
Dole	ANCIEN HOTEL LUC DE SAINT MAURIS	Inscrit	24/05/1994
Parcey	EGLISE	Partiellement Inscrit	23/06/1938
Parcey	CROIX DE CARREFOUR EN PIERRE, DATEE DE 1613	Classé	30/04/1906
Menotey	FONTAINE, LAVOIR ET CROIX, AU NORD	Inscrit	19/11/1946
Archelange	CROIX DE PIERRE	Inscrit	19/11/1946
Biarne	EGLISE PRIEURIALE DE SAINT-VIVANT		08/06/1979
Chevigny	CHATEAU : CHATELET	Partiellement Classé-I	22/02/1980
Chevigny	CHATEAU : CHATELET	Partiellement Classé-I	22/02/1980
Moissey	ORATOIRE DU DIEU DE PITIE & STATUE	Inscrit	17/04/1989
Moissey	CHATEAU	Partiellement Inscrit	24/07/1985
Moissey	CROIX DU CIMETIERE, EN PIERRE DE 1607	Classé	08/05/1907
Moissey	FONTAINE AVEC SES BASSINS	Classé	13/02/1942
Peintre	ORATOIRE AVEC PIETA	Classé	14/03/1986
Peintre	PAVILLON DE FONTAINE-LAVOIR	Inscrit	20/05/1986
Chevigny	EGLISE	Inscrit	07/08/1987
Frasne-les-Meulières	CROIX A L'ANGLE NE DU CIMETIERE	Inscrit	05/02/1989
Frasne-les-Meulières	EGLISE SAINT-MICHEL (XII ET XVIEME SIECLE)	Inscrit	21/06/1988
Frasne-les-Meulières	CINQ CROIX PATTEES AUX ENTREES DU VILLAGE	Inscrit	18/05/1990
Frasne-les-Meulières	CINQ CROIX PATTEES AUX ENTREES DU VILLAGE	Inscrit	18/05/1990
Frasne-les-Meulières	CINQ CROIX PATTEES AUX ENTREES DU VILLAGE	Inscrit	18/05/1990
Frasne-les-Meulières	CINQ CROIX PATTEES AUX ENTREES DU VILLAGE	Inscrit	18/05/1990
Frasne-les-Meulières	CINQ CROIX PATTEES AUX ENTREES DU VILLAGE	Inscrit	18/05/1990
Moissey	CROIX BOYON	Inscrit	18/08/1989
Villers-Robert	MAISON FAMILIALE DE L'ECRIVAIN MARCEL AYME	Inscrit	31/07/1990
Saint-Aubin	EGLISE	Inscrit	19/01/1993
Éclans-Nenon	CHATEAU D'ECLANS	Inscrit	24/05/1994
Rochefort-sur-Nenon	TOUR PORTE DE L'ENCEINTE DU BOURG	Partiellement Inscrit	24/05/1994
Choisey	ANCIENNE MAISON DES URSULINES (MAIRIE)	Partiellement Inscrit	30/07/1997
Choisey	CROIX DE CHEMIN	Classé	18/04/1906
Dole	HOPITAL DE LA CHARITE ET BASTION SAINT-ANDRE	Partiellement Classé-I	29/06/1949
Dole	ANCIEN PONT ROMAND		19/08/1996
Dole	HOPITAL DE LA CHARITE ET BASTION SAINT-ANDRE		29/11/1948
Dole	ANCIEN HOTEL DE RECULOT	Partiellement Inscrit	13/03/1950
Dole	FONTAINE DITE : GRANDE FONTAINE (OU DES LEPREUX)	Inscrit	06/03/1950
Dole	MAISON MONIOT	Partiellement Inscrit	18/03/1947
Dole	ANCIEN HOTEL DE GENEVE	Partiellement Inscrit	24/07/1985
Dole	EGLISE COLLEGIALE NOTRE DAME	Classé	19/11/1910
Dole	ANCIEN HOTEL DE VILLE	Inscrit	26/10/1927
Dole	ANCIEN HOTEL DE CHAMPAGNEY : PALAIS GRANVELLE	Partiellement Inscrit	02/03/1971
Dole	ANCIEN HOTEL DE MAILLY-CHATEAU-RENAUD	Partiellement Inscrit	25/09/1980
Dole	ANCIEN HOTEL DE CHAMPAGNEY : PALAIS GRANVELLE	Partiellement Inscrit	02/03/1971
Dole	ANCIENNE MAISON DES ORPHELINS	Partiellement Classé-I	17/12/1993
Dole	ANCIENNE MAISON DES ORPHELINS	Partiellement Classé-I	17/12/1993
Dole	MAISON NATALE DU SAVANT PASTEUR	Classé	25/07/1923
Dole	ANCIEN PAVILLON DES ARCHERS	Partiellement Inscrit	30/05/1984
Dole	PALAIS DE JUSTICE	Partiellement Classé-I	08/10/1991

Dole	ANCIEN COUVENT DES CARMELITES	Inscrit	02/12/1999
Dole	PALAIS DE JUSTICE	Partiellement Classé-I	16/12/1996
Dole	DEMEURE 6, RUE DU MONT ROLAND	Partiellement Inscrit	13/03/1950
Dole	HOTEL RICHARDOT	Partiellement Inscrit	28/07/2004
Dole	ANCIENNE MAISON DE LA CORPORATION DES VIGNERONS	Partiellement Inscrit	27/09/1948
Dole	ENCEINTE URBAINE	Classé	23/10/1991
Dole	ANCIEN HOTEL DE FROISSARD	Partiellement Classé	19/03/1982
Dole	THEATRE MUNICIPAL	Classé	12/04/1996
Dole	ANCIEN COUVENT DES CARMELITES	Inscrit	02/12/1999
Dole	ANCIENNE CASERNE BERNARD	Partiellement Classé-I	03/02/1975
Dole	ANCIEN HOTEL RIGOLIER DE PARCEY	Partiellement Inscrit	13/03/1950
Dole	FONTAINE ATTIRET	Inscrit	15/11/1926
Dole	ANCIEN HOTEL-DIEU OU HOPITAL PASTEUR	Classé	08/06/1928
Dole	ANCIEN COUVENT DES DAMES DE D'OUNANS	Partiellement Inscrit	20/07/1942
Dole	DEMEURE XVIEME 40, GRANDE-RUE	Partiellement Inscrit	01/10/1941
Dole	HOTEL DE VURRY	Classé	05/07/1993
Dole	ANCIENNE CASERNE BERNARD	Partiellement Classé-I	03/02/1975
Dole	ANCIEN HOTEL DE FROISSARD	Partiellement Classé	19/03/1982
Dole	DEMEURE URBAINE, DITE DE VURRY	Classé	17/12/1993
Dole	ANCIEN HOTEL TERRIER DE SANTANS	Partiellement Inscrit	15/12/1941
Dole	COURS SAINT-MAURIS		08/08/1994
Dole	ANCIEN PAVILLON DE L'ARQUEBUSE	Partiellement Classé-I	18/02/1971
Dole	DEMEURE FAM. TORNESY	Partiellement Classé-I	17/12/1993
Dole	DEMEURE FAM. TORNESY		17/12/1993
Dole	MAISON DU GENERAL MALET	Partiellement Inscrit	06/09/1996
Châtenois	EGLISE DE CHATENOIS	Inscrit	05/03/1998
Dole	PAVILLON DU NYMPHEE	Partiellement Inscrit	21/12/1984
Dole	LOGE MACONNIQUE	Inscrit	08/12/2009
Chevigny	CROIX DU XVIEME SIECLE		17/08/1945
Menotey	ORATOIRE AVEC STATUE DU DIEU DE PITIE	Inscrit	19/11/1946
Falletans	DEMEURE DITE CHATEAU DE FALLETANS		23/04/2012
Dole	CORPS DE GARDE		21/11/2012

ETAT DES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX EN VIGUEUR AU MOMENT DE L'ARRET DU PLUI

Commune	Document d'urbanisme communal	Année d'approbation
Abergement-la-Ronce	PLU	2005
Amange	PLU	2011
Archelange	PLU	2010
Authume	PLU	2010
Brevans	PLU	2010
Champagney	PLU	NSP
Champvans	PLU	2008
Châtenois	PLU	2012
Crissey	PLU	2014
Damparis	PLU	2012
Dole	PLU	2006
Foucherans	PLU	2008
Jouhe	PLU	2011
Lavangeot	PLU	2010
Lavans-lès-Dole	PLU	2010
Menotey	PLU	2011
Moissey	PLU	NSP
Monnières	PLU	2010
Peseux	PLU	2014
Rainans	PLU	2014
Rochefort-sur-Nenon	PLU	2011
Sampans	PLU	2008
Tavaux	PLU	2014
Choisey	POS	1983
Falletans	POS	1991
Parcey	POS	1996
Saint-Aubin	POS	1988
Villette-lès-Dole	POS	2002
Aumur	Carte communale	2011
Baverans	Carte communale	NSP
Chevigny	Carte communale	NSP
Éclans-Nenon	Carte communale	NSP
Gevry	Carte communale	2003
Malange	Carte communale	NSP
Audelange	-	
Auxange	-	
Biarne	-	
Champdivers	-	
Le Deschaux	-	
Frasne-les-Meulières	-	
Gredisans	-	
Nevy-lès-Dole	-	
Peintre	-	
Pointre	-	
Romange	-	
Villers-Robert	-	
Vriange	-	